



ACCOMPLISHMENTS - OPPORTUNITIES

# LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

N° 76 - SEPTEMBRE/DECEMBRE - SEPTEMBER/DECEMBER 2023

Une publication du Cabinet Civil | A Publication of the Civil Cabinet

**NEW DEAL AT  
RENOUVEAU AN 41**

**TOWARDS  
NEW HORIZONS**

**TOURNÉ  
VERS L'AVENIR**





**S.E. Paul BIYA** **H.E. Paul BIYA**

**Président de la République du Cameroun** **President of the Republic of Cameroon**

---



Et si les problèmes restent sans solution, l'axe Nord-Sud qui est aujourd'hui celui de la solidarité et de l'amitié, ne risque-t-il pas de devenir un jour celui de l'incompréhension et de l'hostilité ?

On peut se demander si le Nord et le Sud évoluent bien dans le même sens...celui du développement...

Ne risquent-ils pas un jour d'évoluer dans des directions diamétralement opposées ?

Les signes précurseurs sont déjà là... inquiétants !



*Paul BIYA,  
Discours prononcé à l'ouverture du  
IV<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie après  
l'admission du Cameroun  
Paris, le 19 novembre 1991*



And if the problems remain unresolved, wouldn't the North-South cooperation, which is currently made up of solidarity and friendship, turn into one of misunderstanding and hostility one day?

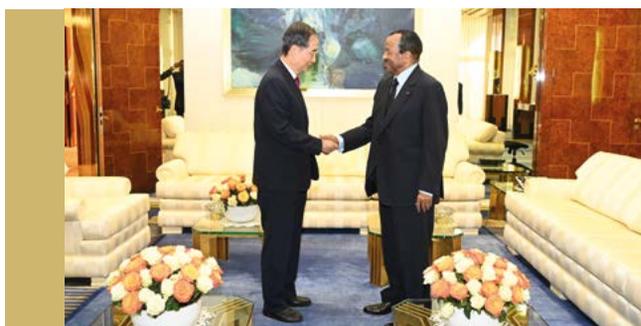
We wonder whether the North and the South are pursuing the same objective: – that of development.

Do they not risk moving in completely opposing directions?

Early signs are already visible, and worrisome.



*Paul BIYA,  
Speech delivered at the opening of  
the 4<sup>th</sup> Summit of La Francophonie  
following Cameroon's admission  
Paris, 19 November 1991*



## 4 UN JOUR, UN ÉVÉNEMENT

### 5 L'ÉVÉNEMENT

- Renouveau An 41. Le regard tourné vers l'avenir
- *The New Deal at 41, Towards New Horizons*

### 8 CARNET DIPLOMATIQUE

- France-Cameroun : le temps de l'évaluation
- *Cameroon-France, time for assessment*
- Cameroun-Russie : la coopération se densifie
- *Cameroon-Russia, fostering cooperation ties*
- Coopération Cameroun-France : convergence de vues
- *Cameroon-France Cooperation: Same Vision*
- Francophonie, agir face aux défis du monde
- *La Francophonie, restructuring strategies*
- Cameroun-Corée : le développement avant tout...
- *Cameroon-Korea ties: new impetus...*
- Cameroun-Inde : élargir la coopération
- *Cameroon and India to Enhance Ties*
- Cameroun-Libreville : ciel sans nuage
- *Yaounde-Libreville: clear skies*
- Présentation des lettres de créances
- *Letters of Credence*

### 36 FIRST LADY

- Madame Chantal BIYA : Sport et culture pour un Cameroun conquérant
- *Mrs Chantal BIYA: Sport and culture for a conquering Cameroon*
- Happy Birthday Mrs Chantal BIYA
- Message de la Première Dame à l'occasion du 21<sup>ème</sup> anniversaire de Synergies Africaines
- *The First Lady's Message on the 21<sup>st</sup> Anniversary of African Synergy*
- Journée mondiale de lutte contre le SIDA : Message de la Première Dame
- *First Lady's Message on World AIDS Day*
- Le ballon et le cœur en or
- *A heart of gold at Cameroon 'Ballon d'Or'*
- Noël 2023 : la Première Dame se déploie
- *Busy and Joyous 2023 Christmas Season*

### 92 DOCUMENT

- 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU
- *78<sup>th</sup> Session of the UN General Assembly*
- 44<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie

### 102 AU CŒUR DE L'ACTION

- Actes du Chef de l'Etat
- *Texts signed by the Head of State*

**Directeur de Publication/Publisher :**

Samuel MVONDO AYOLO  
Ministre, Directeur du Cabinet Civil/Minister,  
Director of the Civil Cabinet

**Coordonnateur/Coordinator :**

Oswald BABOKE  
Directeur Adjoint du Cabinet Civil/Deputy  
Deputy Director of the Civil Cabinet

**Rédacteurs-en-Chef/Editors-in-Chief**

Nicolas AMAYENA  
Attaché  
Bansi Victor SUHYANG  
Attaché

**Rédaction/ News Staff :**

Jean Christian ATANGANA  
Charles ATANGANA MANDA  
Médard NKODO NSOULOU  
Dorothee DANEDJO FOUBA  
MBENJU John MAFANY  
Armel MEBANDE  
Edouard MVONDO MVOGO  
Joseph B. AMOUGOU MEYONG  
Carole NYANGONO ADJOMO  
Francine NDONGO  
Bernadette FOUA ABEGA

**Contribution :**

Florent Guy ELA FOE  
Chargé de Mission  
Jeanne D'Arc OTAM  
Chargée d'Etudes Assistant  
Maxime MAMA  
**Photographie/Photos:**  
Victor YENE  
Elie Gérard NYAT SAF  
Sylvain ANDJONGO SEME  
Salifou CHIGHET  
Aristide Esso  
**Infographie:**  
Joseph Samuel SAMNICK

**Impression/Printed by :** SOPECAM

All these Instruments are available on  
our website : [www.prc.cm](http://www.prc.cm)

**Our social media accounts :**

**The President of the Republic**  
@PaulBiya.PageOfficielle  
@PR\_PauLBIYA  
presidentpaulbiya  
**The First Lady :**  
@ChantaiBIYA\_Cmr  
**Civil Cabinet:**  
@PRC.CabinetCivil  
@CabinetCivilPRC  
Mail : [cabcivil@prc.cm](mailto:cabcivil@prc.cm)  
@prc.cellcom  
@PRC\_Cellcom  
Mail : [cellcom@prc.cm](mailto:cellcom@prc.cm)



Les parties prenantes à la rencontre tripartite (pouvoirs publics, partis politiques, personnalités indépendantes) signèrent « La déclaration de Yaoundé ». Après des débats houleux et des négociations intenses qui se sont tenus du 30 octobre au 15 novembre 1991, toutes les parties ont paraphé ce document au Palais des Congrès de Yaoundé pour marquer leur adhésion à ce virage de notre politique intérieure dont les racines puisent dans le projet de société du Renouveau National incarné avec bonheur par S.E. Paul BIYA. La déclaration de Yaoundé a débouché sur une décrispation du climat socio-politique et de la situation économique durement affectés par le délire de revendications qui s'était emparé d'une partie du corps social.

Ces assises historiques s'achèveront par un cocktail de fraternité, offert par le Chef de l'Etat au Palais de l'Unité, le 15 novembre 1991, scellant en toute convivialité, le pacte de fraternité.

C'est le même esprit de recherche de solutions camerounaises aux problèmes camerounais qui a présidé à la convocation, par le Président Paul BIYA, du Grand Dialogue National, du 30 septembre au 4 octobre 2019, pour juguler la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La mise en œuvre des recommandations issues de ce dialogue, dont le succès a été salué par la communauté internationale, change progressivement le paysage du Cameroun. Avis donc aux adeptes de modèles exotiques... Le Cameroun n'est pas une terre d'expérimentation.

The various stakeholders involved in the tripartite meeting (public authorities, political parties, independent personalities) signed the "Yaounde Declaration". After stormy debates and intense negotiations held from 30 October to 15 November 1991, all the parties initialled this document at the Yaounde Conference Centre to mark their support for this shift in our domestic policy, the roots of which lie in the New Deal's social project - happily embodied by H.E. Paul BIYA. The Yaounde Declaration led to a relaxation of the tense socio-political climate and the economic situation, which had been severely affected by the frenzy of demands that had gripped part of society.

These historic meetings ended with a fraternal cocktail offered by the Head of State at Unity Palace on 15 November 1991, sealing the pact of fraternity in a convivial atmosphere.

It was the same spirit of seeking Cameroonian solutions to Cameroon's problems that prompted President Paul BIYA to convene the Major National Dialogue, from 30 September to 4 October 2019, to resolve the socio-political situation in the North-West and South-West regions. The implementation of the recommendations arising from this dialogue, whose success has been hailed by the international community, is gradually changing the landscape of Cameroon. A word of warning to those who favour exogenous models... Cameroon is not a land of experimentation.



La bougie étincelle pour fêter l'an 41 du Renouveau National.

*A brighter candle to celebrate the New Deal at 41*

## Renouveau An 41. Le regard tourné vers l'avenir

### *The New Deal at 41, Towards New Horizons*

La Nation entière a vibré à l'unisson, le 6 novembre 2023, pour célébrer le 41<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession de S.E. Paul BIYA à la magistrature suprême. Les festivités se sont déroulées dans une ferveur indescriptible sur l'ensemble du territoire national.

Les Camerounais se sont remémorés le jour où Paul BIYA a pris les rênes du pouvoir à la faveur des mécanismes constitutionnels, avec un projet politique ambitieux et cohérent, articulé autour des principes de démocratie, d'unité nationale et de progrès social.

Les festivités organisées pour l'essentiel par les structures de base du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), le parti au pouvoir, ont été un franc succès. Les œuvres accomplies par le Chef de l'Etat, les écueils surmontés et les perspectives d'avenir ont constitué la trame de ces manifestations lors des meetings, réjouissances populaires et événements médiatiques organisés pour la circonstance.

En cette occasion, la chaîne de télévision de la Présidence de la République, PRC TV, a diffusé un programme spécial pour donner encore plus d'envergure à cette manifestation déjà grandiose. Pendant près de six heures, l'antenne a magnifié les œuvres du Président Paul BIYA, qui, avec méthode, perspicacité, pugnacité et clairvoyance, déploie une action politique dont les remarquables progrès font la fierté d'un peuple solidaire dans l'effort et uni dans sa diversité. Avec Paul BIYA, le Cameroun affermit sa maturité politique, accède inéluctablement à la modernité et peut

On 6 November 2023, the entire nation was united in celebration of the 41<sup>st</sup> anniversary of the accession of His Excellency Paul BIYA to the supreme magistracy. The festivities took place with great fervour throughout the country.

Cameroonians remembered the day Paul BIYA took the reins of power through the constitutional mechanisms, with an ambitious and coherent political project based on the principles of democracy, national unity, and social progress.

The festivities, organised mainly by the grassroots structures of the Cameroon People's Democratic Movement (CPDM), the ruling party, were a resounding success. The Head of State's achievements, the obstacles he has overcome and the prospects for the future were the themes of the meetings, popular celebrations, and media events organised for the historic day.

On this occasion, the television channel of the Presidency of the Republic, PRC TV, broadcast a special programme to give even greater prominence to this already grandiose event. For nearly six hours, the channel celebrated the achievements of President Paul BIYA, who, with method, perspicacity, pugnacity, and clear-sightedness, is deploying a political action whose remarkable progress is the pride of a people united in effort and in its diversity. With Paul BIYA, Cameroon is consolidating its political maturity, moving inevitably towards modernity and being able to nurture even greater ambitions in terms of social and political progress, and economic development.

## *The New Deal at 41, Towards New Horizons*

nourrir des ambitions encore plus grandes en termes de développement économique et de progrès social et politique.

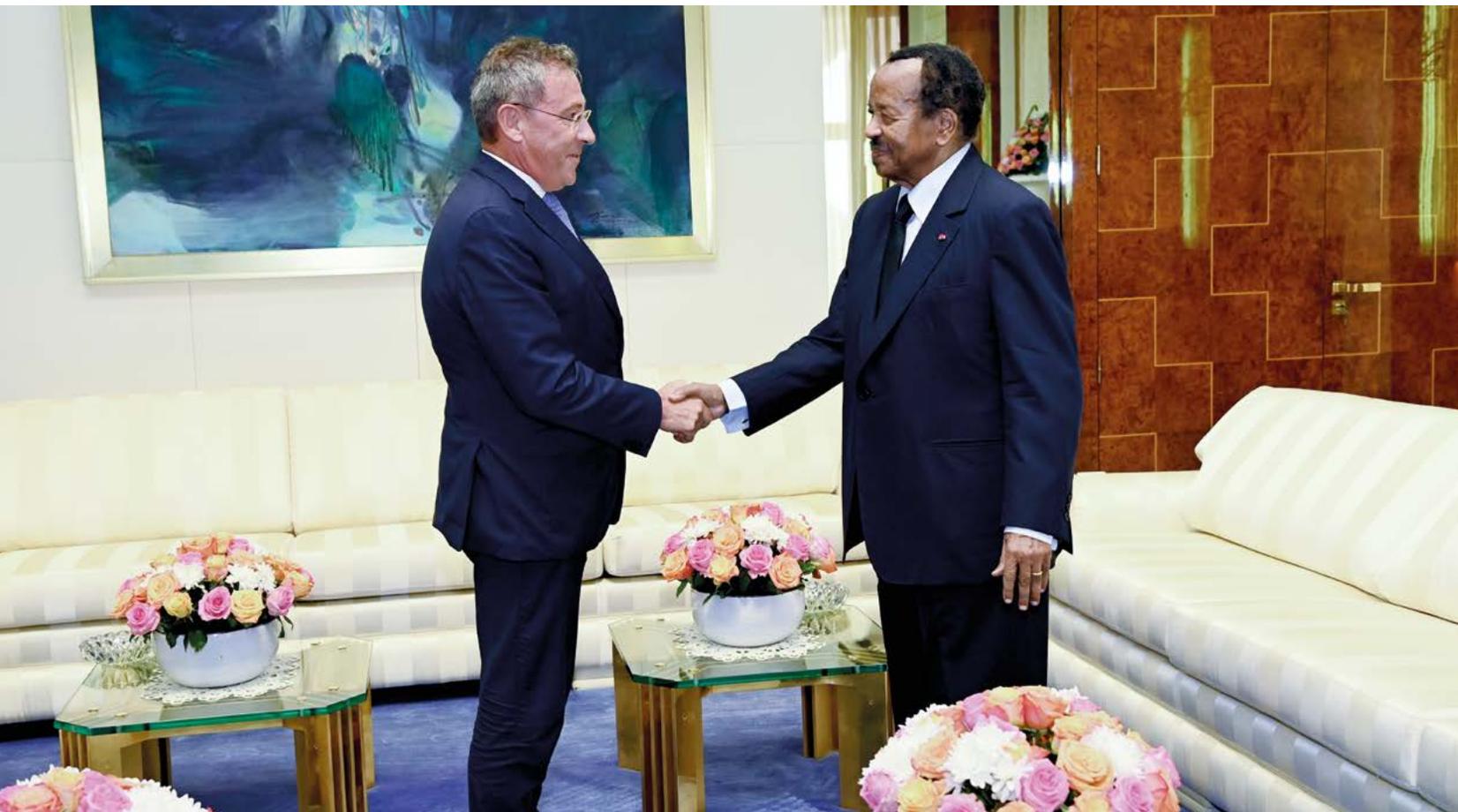
Le 6 novembre 2023, c'est un homme providentiel que le Cameroun a vénéré. Fin stratège et redoutable sphinx politique, Paul BIYA est devenu une figure mythique, du fait de sa capacité à affronter les épreuves et à vaincre l'adversité. Inoxydable et imperturbable, il jouit d'une estime incommensurable de ses compatriotes qui trouvent en lui la puissance et les vertus d'unificateur, de bâtisseur, de conquérant, de fin diplomate et de communicateur invétéré.

En célébrant les 41 ans de magistrature suprême du Président Paul BIYA, les Camerounais avaient tous le regard tourné vers l'avenir, avec l'espoir qu'ils puissent encore compter sur lui pour les conduire vers de meilleurs horizons, dans la paix et la concorde nationale.

On 6 November 2023, Cameroon honoured a providential man. A fine strategist and a formidable political sphinx, Paul BIYA has become a mythical figure, thanks to his ability to face trials and overcome adversity. Unstoppable and unflappable, he is held in immeasurable esteem by his compatriots, who see in him the power and virtues of a unifier, a builder, a conqueror, a fine diplomat, and an inveterate communicator.

In celebrating President Paul BIYA's 41 years in office, Cameroonians were all looking to the future, in the hope that they could still count on him to lead them towards better horizons, peace, and national harmony.





## France-Cameroun : le temps de l'évaluation

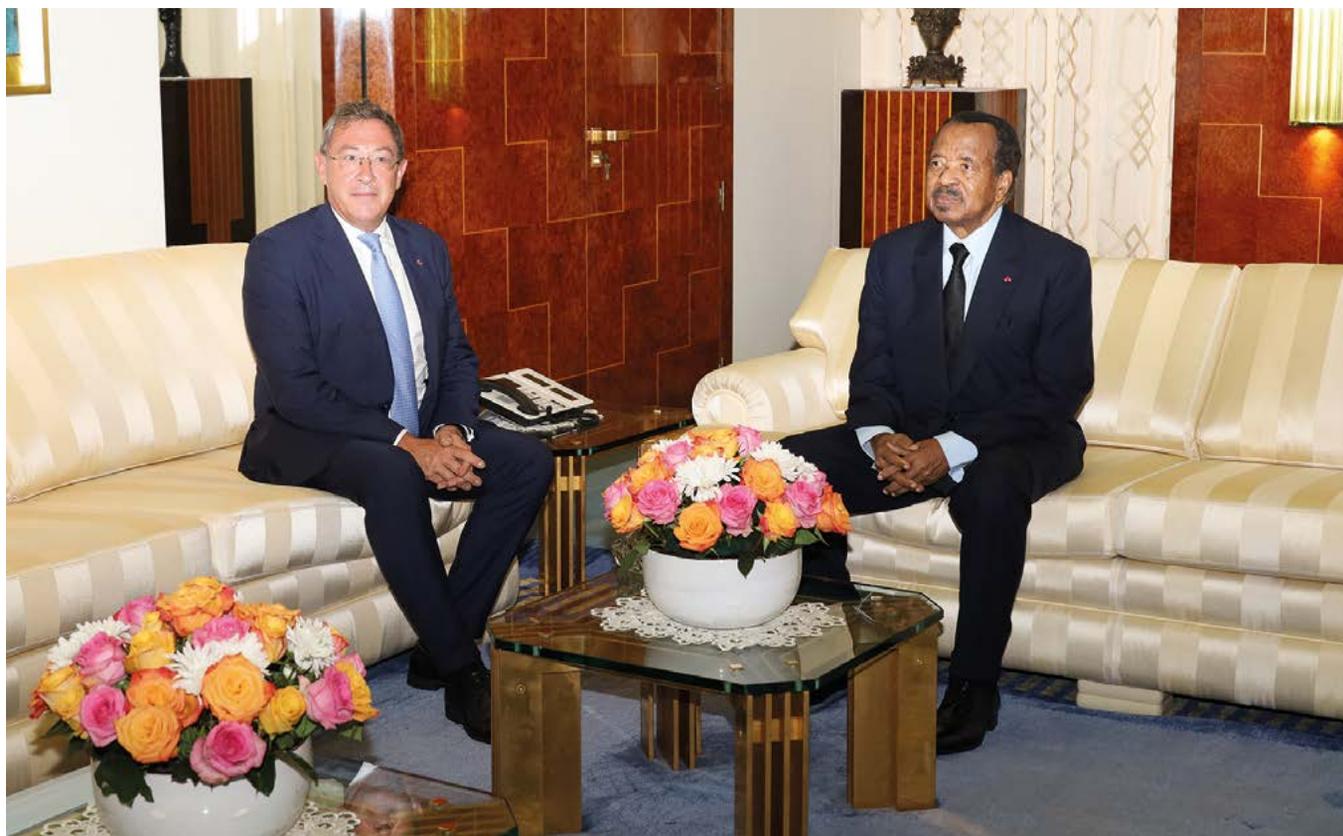
### *Cameroon-France, time for assessment*

**L**e Président de la République, S.E. Paul BIYA, et l'Ambassadeur de la République de France au Cameroun, Thierry Marchand, se sont entretenus au Palais de l'Unité, le 19 octobre 2023. Il s'agissait de la première audience accordée par le Chef de l'Etat au diplomate français, arrivé au Cameroun au mois d'octobre 2022, au lendemain de la visite du Président Emmanuel Macron en juillet 2022. Le Président de la République et son hôte ont passé en revue les principaux sujets d'intérêt commun.

Concernant la coopération, il s'est agi de revisiter la relation bilatérale à la lumière notamment des résolutions prises par

**T**he President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, and the Ambassador of the Republic of France to Cameroon, Thierry Marchand, met at the Unity Palace on 19 October 2023. This was the first audience the Head of State granted to the French diplomat, who arrived in Cameroon in October 2022, following President Emmanuel Macron's visit in July. The President of the Republic and his host reviewed the main issues of common interest.

With regard to cooperation, the aim was to revisit the bilateral relationship in the light of the resolutions taken by Presidents Paul



les Présidents Paul BIYA et Emmanuel Macron au mois de juillet 2022 à Yaoundé, et de préparer la visite à Yaoundé de la Ministre française de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine Colonna, lors de la 44<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Au plan international, le Cameroun et la France partagent leurs appréhensions devant la dégradation continue de la situation sécuritaire dans de nombreuses parties du monde. Les positions du Président Paul Biya, bien connues, sont constamment rappelées à tous ses interlocuteurs. Il faut abandonner les chemins du terrorisme, d'horreurs inqualifiables, d'injustices criardes pour enfourcher les chevaux de la paix, dans une affirmation de volonté commune pour le sort de l'humanité.

Le premier « mendiant de la paix », le Président Paul Biya, croit toujours aux vertus humaines pour restaurer un climat propice à une vie épanouie pour tous dans le monde.

BIYA and Emmanuel Macron in Yaounde in July 2022 and to prepare for the visit to Yaounde of the French Minister of Europe and Foreign Affairs, Catherine Colonna, during the 44<sup>th</sup> Ministerial Conference of La Francophonie.

At the international level, Cameroon and France share their apprehensions about the continuing deterioration of the security situation in many parts of the world. President Paul BIYA's well-known positions are constantly reiterated to all his interlocutors. We must abandon the paths of terrorism, unspeakable horrors, and blatant injustice and mount the horses of peace, in an affirmation of a common will for the fate of humanity.

President Paul BIYA, the first "beggar for peace", still believes in human virtues to restore a climate conducive to a fulfilled life for all in the world.



## Cameroun-Russie : la coopération se densifie

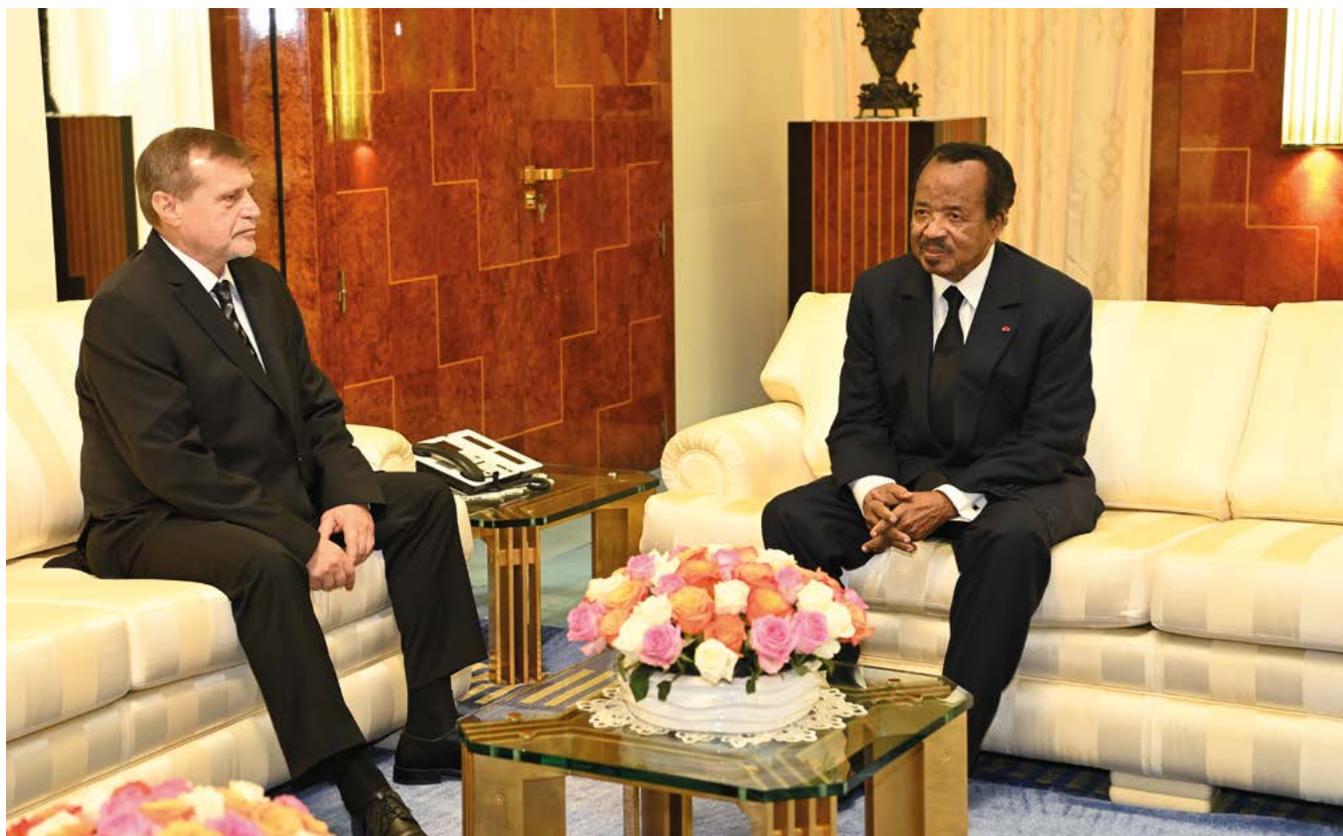
### *Cameroon-Russia, fostering cooperation ties*

**L**e Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, a reçu en audience au Palais de l'Unité, le 26 octobre 2023, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, Anatoly Bashkin, arrivé en fin de séjour au Cameroun. Cet entretien, de plus de deux heures, a porté sur le renforcement de la coopération entre Yaoundé et Moscou, en particulier, les retombées du 2ème Sommet Russie-Afrique qui s'est tenu à Saint-Pétersbourg, du 27 au 28 juillet 2023.

En marge de ce sommet, le Président Vladimir Poutine et le Président Paul BIYA ont coprésidé une rencontre bilatérale, le 28 juillet 2023, pour consolider un partenariat noué de longue date et dont les évolutions sont saluées par les deux parties.

**T**he Head of State, His Excellency Paul BIYA, granted a farewell audience to the Ambassador of the Russian Federation, Anatoly Bashkin, at Unity Palace, on 26 October 2023. The talks, which lasted more than two hours, focused on: strengthening cooperation ties between Yaounde and Moscow, in particular; and the fallout from the second Russia-Africa Summit held in Saint Petersburg from 27 to 28 July 2023.

On the sidelines of this summit, President Vladimir Putin and President Paul BIYA co-chaired a bilateral meeting on 28 July 2023, to consolidate a long-standing



Le Cameroun, qui ambitionne d'être un pays émergent à l'horizon 2035 compte sur tous ses partenaires désireux de l'accompagner. Et la Russie a les moyens de soutenir le développement du Cameroun grâce à ses performances civiles et militaires, sa puissance technologique, son savoir-faire séculaire et son empathie. L'intérêt du Cameroun de maintenir une coopération active avec ce pays est donc légitime.

partnership whose developments are welcomed by both parties.

Cameroon, which aims to be an emerging country by 2035, is counting on all its partners to support it. Russia has the means to support Cameroon's development thanks to its civil and military performance, its technological expertise, its age-old know-how, and its empathy. Cameroon, therefore, has a legitimate interest in maintaining active cooperation with this country.





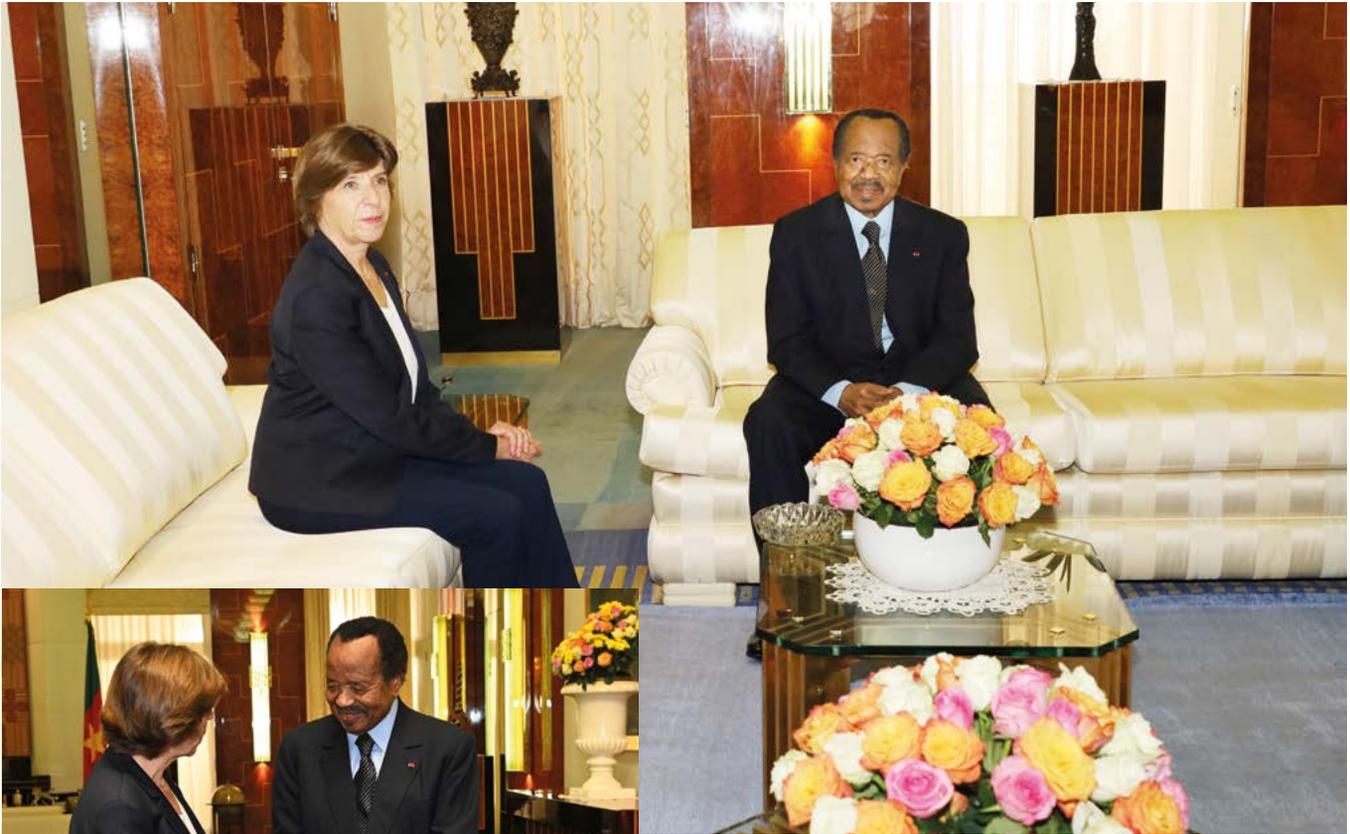
## Coopération Cameroun-France : convergence de vues *Cameroon-France Cooperation: Same Vision*

**A**rrivée au Cameroun pour prendre part à la conférence ministérielle de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Madame Catherine Colonna, Ministre française de l'Europe et des Affaires étrangères, a été reçue en audience par le Président de la République, le 4 novembre 2023 au Palais de l'Unité. L'entretien a permis de faire à nouveau le point de la coopération bilatérale et de dégager une large convergence de vues sur les grandes questions internationales de l'heure.

En effet, le Cameroun et la France sentent le besoin de se concerter régulièrement pour rendre efficaces et cohérentes leurs actions

**O**n her arrival in Cameroon to take part in the 44<sup>th</sup> Ministerial Conference of La Francophonie, Catherine Colonna, the French Minister for Europe and Foreign Affairs, was received in audience by the President of the Republic on 4 November 2023 at Unity Palace. The meeting provided an opportunity to take stock of bilateral cooperation and to identify a broad convergence of views on the major international issues of the day.

Indeed, Cameroon and France consult each other regularly to ensure that their actions on the international stage are



sur la scène internationale. Ce rapprochement permet également d'affiner une coopération bilatérale dont le regain de vitalité est notoire depuis la visite du Président Emmanuel Macron au Cameroun, en juillet 2022.

La France est un partenaire historique du Cameroun. Les liens d'amitié sont solides, la coopération multiforme et mutuellement bénéfique. Avec la France, le Cameroun sait pouvoir compter sur un ami qui prône le progrès de l'humanité sur une base homogène et équitable, afin d'améliorer les conditions de vie des populations. « La bonne gouvernance, le respect de la règle de droit et le progrès de chaque pays sur la base des principes fondamentaux de la Charte des Nations » sont des principes partagés sur lesquels les deux parties fondent leur relation, comme l'a relevé Mme Colonna.

effective and coherent. This facilitates the refining of bilateral cooperation, which has seen a marked revival since President Emmanuel Macron's visit to Cameroon in July 2022.

France is a longstanding partner of Cameroon. The ties of friendship are strong, and cooperation is multifaceted and mutually beneficial. With France, Cameroon knows it can count on a friend who advocates the progress of humanity on a uniform and equitable basis, in order to improve the living conditions of the people. "Good governance, respect for the rule of law, and the progress of each country on the basis of the fundamental principles of the Charter of the United Nations" are shared principles on which the two parties base their relationship, Minister Colonna pointed out.



## Francophonie, agir face aux défis du monde

### *La Francophonie, restructuring strategies*

**A** l'occasion de la 44<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) que le Cameroun a abritée les 4 et 5 novembre 2023, le Président de la République, S.E. Paul BIYA, a accordé une audience à Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire Générale de l'OIF. L'entretien, qui s'est déroulé au Palais de l'Unité, le 4 novembre, a permis de faire le point sur les sujets liés au bon fonctionnement de cette organisation.

Le Cameroun, membre de l'OIF depuis 1991, partage les idéaux de cette organisation, qui se présente comme une alternative à la globalisation menaçant les identités

**O**n the occasion of the 44<sup>th</sup> Ministerial Conference of La Francophonie, which Cameroon hosted from 4 to 5 November 2023, the President of the Republic, H.E. Paul BIYA, granted an audience to Louise Mushikiwabo, Secretary General of La Francophonie. The meeting, which took place at Unity Palace on 4 November, provided an opportunity to take stock of issues relating to the smooth running of this organisation.

Cameroon, which has been a member of the OIF since 1991, shares the ideals of this organisation, which presents itself



propres à chaque peuple. La Francophonie des peuples a toujours milité pour la diversité culturelle.

La visite de courtoisie de Madame Louise Mushikiwabo au Chef de l'Etat, a été l'occasion d'apprécier l'accueil et le déroulement des travaux de Yaoundé, mais surtout, de recueillir les positions éclairées du Président Paul BIYA sur les préoccupations de l'heure, notamment le problème de la rupture de l'ordre constitutionnel dans certains pays membres de l'OIF. L'agenda du Sommet de l'OIF prévu en 2024 en France a également meublé cet entretien, car, l'espace francophone fonde beaucoup d'espoirs sur ces assises pour notamment revisiter les orientations stratégiques de la Francophonie, de manière à atténuer les crises qui secouent le monde et à assurer ainsi son rayonnement.

as an alternative to globalisation that threatens the identities of nations. The Francophonie of Peoples has always campaigned for cultural diversity.

Louise Mushikiwabo's courtesy visit to the Head of State was an opportunity to appreciate the hospitality and the conduct of business in Yaounde, but above all, to hear President Paul BIYA's enlightened views on current concerns, in particular the problem of the breakdown of constitutional order in certain OIF member countries. The agenda for the OIF Summit scheduled for 2024 in France was also on the agenda, as the French-speaking world is pinning its hopes on this meeting to revisit the strategic orientations of La Francophonie, to mitigate the crises shaking the world and ensure its influence.



### Cameroun-Corée : le développement avant tout...

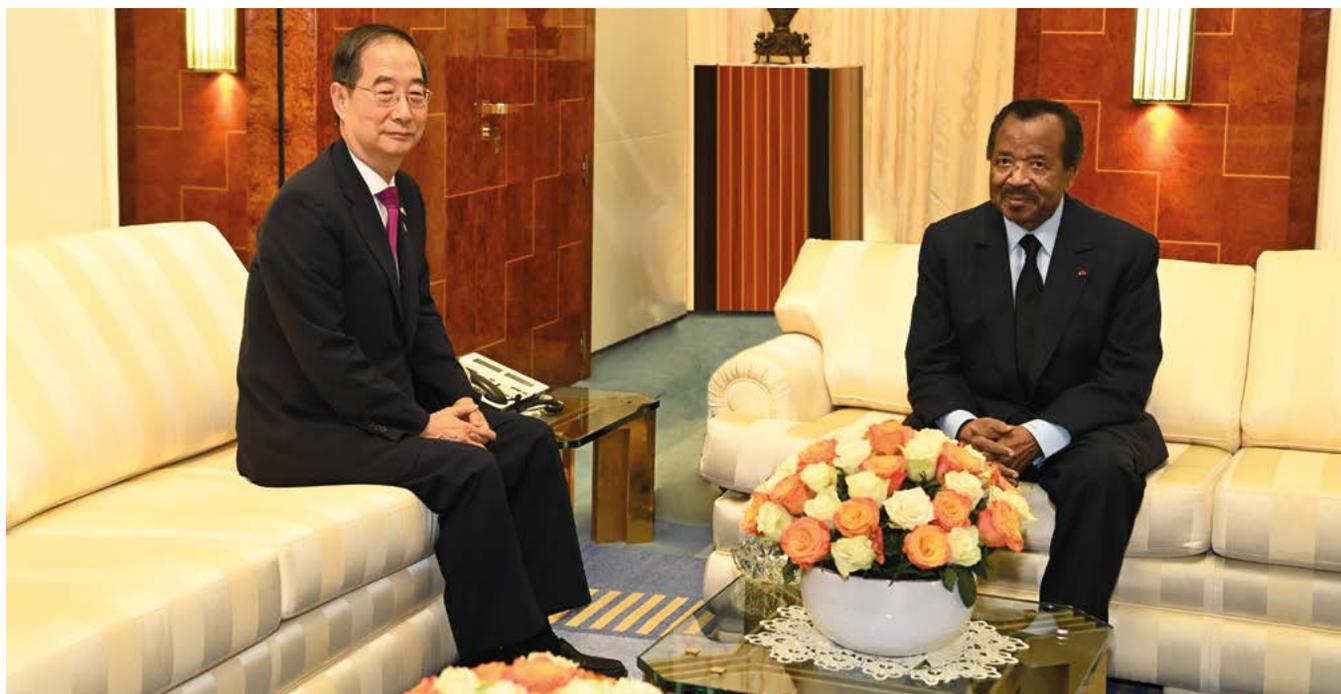
#### *Cameroon-Korea ties: new impetus...*

Poursuivant son intense activité diplomatique, le Président de la République, Paul BIYA, s'est entretenu au Palais de l'Unité, le 1<sup>er</sup> novembre 2023, avec le Premier Ministre de la République de Corée, Han Duck-Soo, en visite de travail au Cameroun. Cette rencontre inédite a permis de faire le point sur la coopération entre les deux pays, établies au niveau diplomatique en 1961, et d'envisager des perspectives encore plus prometteuses.

La visite du Premier Ministre Han Duck-Soo au Cameroun intervient au lendemain de la conférence ministérielle sur la coopération économique entre l'Afrique et la République de Corée, organisée à Busan du 12 au 15 septembre 2023. Placée sous le thème, « Embrasser un avenir durable : une transition énergétique juste et la transformation agricole en Afrique », cette conférence a débouché sur l'engagement de la République de Corée à apporter son appui

Continuing his intense diplomatic activity, the President of the Republic, Paul BIYA, held talks with the Prime Minister of the Republic of Korea, Han Duck-Soo, who was on a working visit to Cameroon. This unprecedented meeting at Unity Palace on 1 November 2023, provided an opportunity to take stock of the cooperation ties between the two countries, established at diplomatic level in 1961, and to envisage even more promising prospects.

Prime Minister Han Duck-Soo's visit to Cameroon comes on the heels of the 7<sup>th</sup> Korea-Africa Economic Cooperation (KOAFEC) Ministerial, organised in Busan from 12 to 15 September 2023. Under the theme "Embracing a sustainable future: Just energy transition and agricultural transformation in Africa", this conference resulted in a commitment from the Republic of Korea to support the development of the agricultural



au développement des secteurs agricole et énergétique sur le continent. La République de Corée a décidé d'allouer une enveloppe de 6 milliards de dollars sous forme de ressources concessionnelles pour l'essor de ces secteurs. Cette contribution s'ajoute au financement de 200 millions de dollars accordé par Seoul dans le cadre de l'initiative « la Ceinture de Riz » dont le Cameroun fait partie.

Le partenariat entre le Cameroun et la République de Corée se veut exemplaire. Ses résultats sont visibles dans plusieurs domaines, notamment dans le secteur de la santé avec la construction et l'équipement récents de l'hôpital général de Garoua et du Centre des urgences de Yaoundé, ainsi que dans le domaine de la formation...

La République de Corée fait partie de nouveaux pays émergents et des quatre dragons asiatiques. Elle a basé son développement économique sur le facteur humain avec comme priorités, l'éducation et le travail.

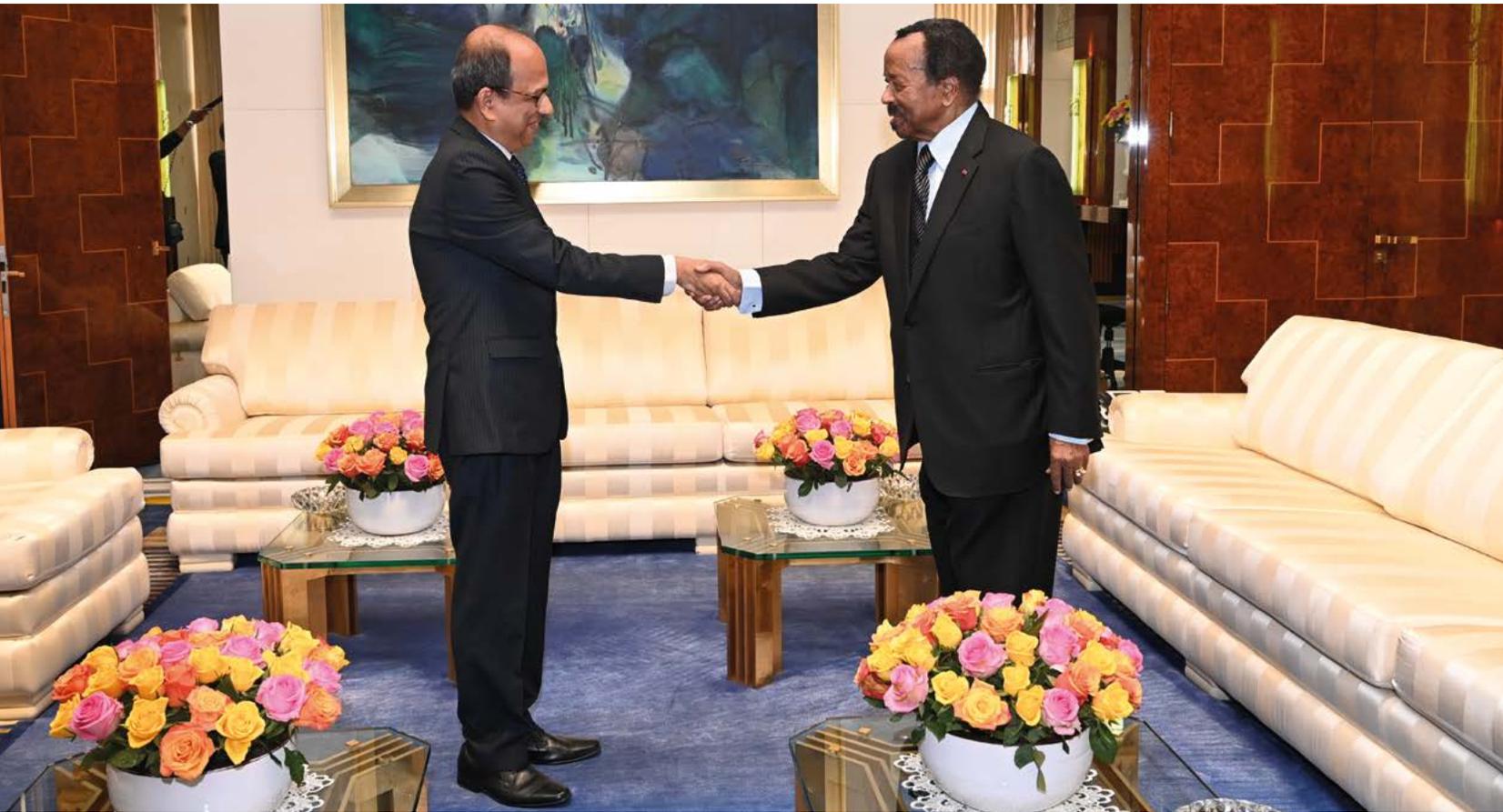
Le Cameroun trouve donc auprès de ce pays un modèle intéressant pour affiner ses stratégies et diversifier ses partenariats économiques. C'est la raison pour laquelle le Chef de l'Etat et son hôte ont exprimé leur volonté commune de donner une nouvelle impulsion à la coopération fructueuse entre les deux pays. Dans la foulée, le Premier Ministre Han Duck-Soon a invité le Président de la République, Paul BIYA, à prendre part au sommet Corée-Afrique qui se tiendra à Séoul l'année prochaine.

and energy sectors on the continent. The Republic of Korea has decided to allocate 6 billion dollars in the form of concessional resources for the development of these sectors. This contribution is in addition to the 200 million dollars granted by Seoul as part of the "Rice Belt" initiative, of which Cameroon is a member.

The partnership between Cameroon and the Republic of Korea is exemplary. The results are visible in a number of areas, notably in the health sector with the recent construction and equipping of the Garoua General Hospital and the Yaounde Emergency Centre, as well as in the field of training...

The Republic of Korea is one of the newly emerging countries and one of the four Asian dragons. It has based its economic development on the human factor, with education and work as its priorities.

Cameroon therefore finds in this country an interesting model for refining its strategies and diversifying its economic partnerships. This is why the Head of State and his host expressed their shared desire to give new impetus to the fruitful cooperation between the two countries. Following this, Prime Minister Han Duck-Soon invited the President of the Republic, Paul BIYA, to take part in the Korea-Africa summit to be held in Seoul next year.



## Cameroun-Inde : élargir la coopération

### *Cameroon and India to Enhance Ties*

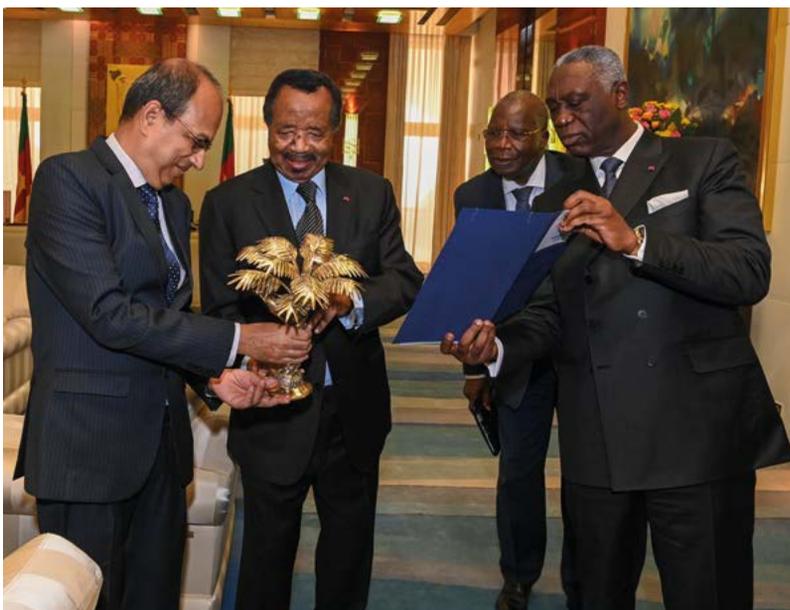
La coïncidence était belle. Au moment était organisée à Yaoundé, sur hautes instructions du Président de la République, chef de la diplomatie camerounaise, la première édition de la « Semaine de l'amitié Cameroun-Asie », destinée notamment à renforcer la coopération avec les pays de cette région ayant des liens avec le Cameroun, le Haut-Commissaire de l'Inde était reçu en audience par le Chef de l'Etat au Palais de l'Unité. Certes, il s'agissait, en cet après-midi du 29 novembre 2023, pour S.E. ANINDYA BANERJEE de faire ses adieux au Chef de l'Etat, après un séjour de plus de deux années dans notre pays. Mais, l'occasion était certainement belle pour passer en revue la coopération bilatérale déjà fructueuse et, surtout, évoquer des perspectives en vue de la consolider en l'élargissant.

Et les pistes ne manquent pas, que ce soit dans les domaines énergétique, technologique, agricole

Yaounde and New Delhi are on the same diplomatic wavelength. Both capitals, in a spirit of mutual respect, are fully committed to the deepening of the longstanding bilateral ties established in 1960. The intensification of friendly and cordial relations was at the centre of a farewell audience at Unity Palace on 29 November 2023.

The President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, and Anindya Banerjee, the outgoing High Commissioner of India to Cameroon, seized the opportunity to exchange on how to boost cooperation ties, especially in areas like trade, agriculture, health, and capacity building. In 2019-2020, India was the 7th trading partner of Cameroon with two-way trade equalling US\$ 904.81 million.

Cameroon and India, members of the Commonwealth of Nations, are sharpening



ou commercial. L'Inde, qui est en passe de devenir le pays le plus peuplé du monde, a une économie montante dont les effets pourraient s'avérer bénéfiques pour le Cameroun dans sa volonté d'émergence.

La partie indienne voit en notre pays, un partenaire de choix sur le continent. C'est pourquoi, dans le but de densifier les relations bilatérales, elle a ouvert en 2018 une mission diplomatique résidente à Yaoundé et nommé S.E. ANINDYA BANERJEE comme premier Haut-Commissaire.

ties at a moment when the former is on a diplomatic charm offensive - with the organisation of the First edition of the Cameroon/Asian Friendship Week organised in Yaounde on 27-29 November 2023.



## Cameroun-Libreville : ciel sans nuage

### *Yaounde-Libreville: clear skies*

Le Président de la République, Paul BIYA, a accordé une longue audience de deux heures d'horloge au Chef de l'Etat gabonais, le Général Brice Clotaire Oligui Nguema, le 6 décembre 2023, au Palais de l'Unité. Le Président de la Transition, Président de la République Gabonaise, effectuait une visite officielle de 24 heures en terre camerounaise, la toute première depuis son arrivée au pouvoir.

La durée de cet entretien traduit à elle seule la densité des échanges et la convergence des points de vue sur les questions d'intérêt commun. Le Cameroun et le Gabon, deux pays voisins, entretiennent des rapports séculaires. L'axe Yaoundé-Libreville se veut un maillon fort de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Les deux pays sont aussi membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Le renforcement de cet axe suit donc une logique à la fois bilatérale et multilatérale. Les similitudes culturelles, leurs parcours historiques comparables, la mixité sociale en zone frontalière et la confluence des défis sécuritaires, économiques et sociopolitiques forcent le Cameroun et le Gabon à se donner la main.

Cependant, cette visite du Général Brice Clotaire Oligui Nguema au Cameroun a surtout permis de clarifier les positions sur la situation politique qui prévaut au Gabon,

The President of the Republic, Paul BIYA, granted a two-hour audience to the Gabonese Head of State, General Brice Clotaire Oligui Nguema, on 6 December 2023, at Unity Palace. The President of the Transition and President of the Gabonese Republic was on a 24-hour official visit to Cameroon, his first since his ascension to power.

The duration of this meeting reflects the density of the exchanges and the convergence of views on issues of mutual interest. Cameroon and Gabon, two neighbouring countries, enjoy over 60 years of diplomatic relations. The Yaounde-Libreville axis is equally a strong link in the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC). Both countries are also members of the Economic Community of Central African States (ECCAS).

The strengthening of this axis therefore follows a logic that is both bilateral and multilateral. Cultural similarities, similar historical paths, the social mix in the border zone, and the confluence of security, economic, and socio-political challenges force Cameroon and Gabon to work together.

However, General Brice Clotaire Oligui Nguema's visit to Cameroon was above all an opportunity to clarify the political

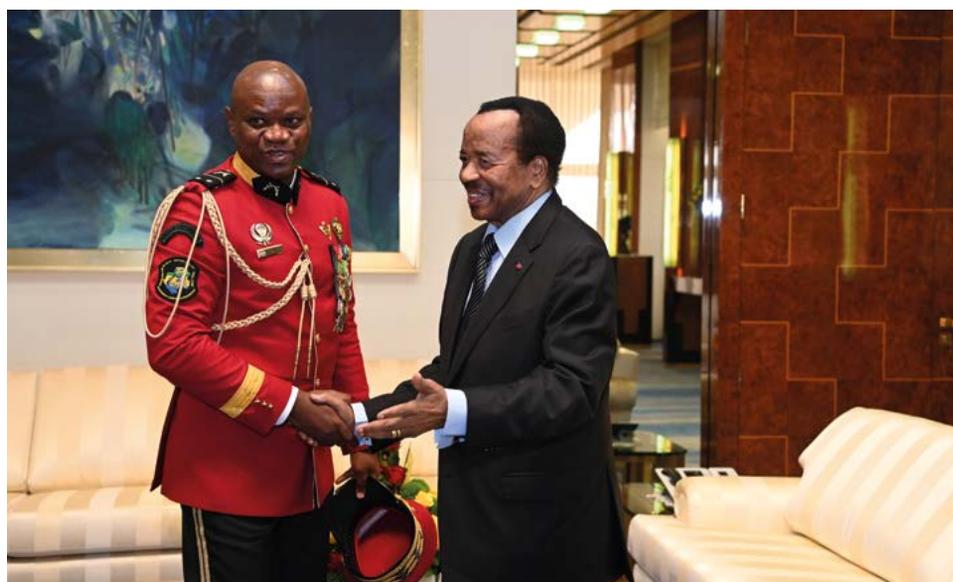
suite à certains dérapages du système électoral ayant conduit, le 30 août 2023, au renversement des institutions républicaines et à l'établissement d'un régime de transition. La rupture de l'ordre constitutionnel a suscité une vague d'indignations au sein de la communauté internationale, suivies de sanctions, notamment celles infligées par la CEEAC. La campagne d'explication entamée par les nouvelles autorités gabonaises dans la sous-région s'achève donc au Cameroun par une rencontre avec le « patriarche africain ». Il s'agit dans ce processus, de rétablir la confiance mutuelle en partageant les appréhensions du peuple gabonais, pour solliciter un élan de compassion et de solidarité sous régionale, et se tourner ensemble vers les vrais enjeux d'une coopération qui a de beaux jours devant elle.

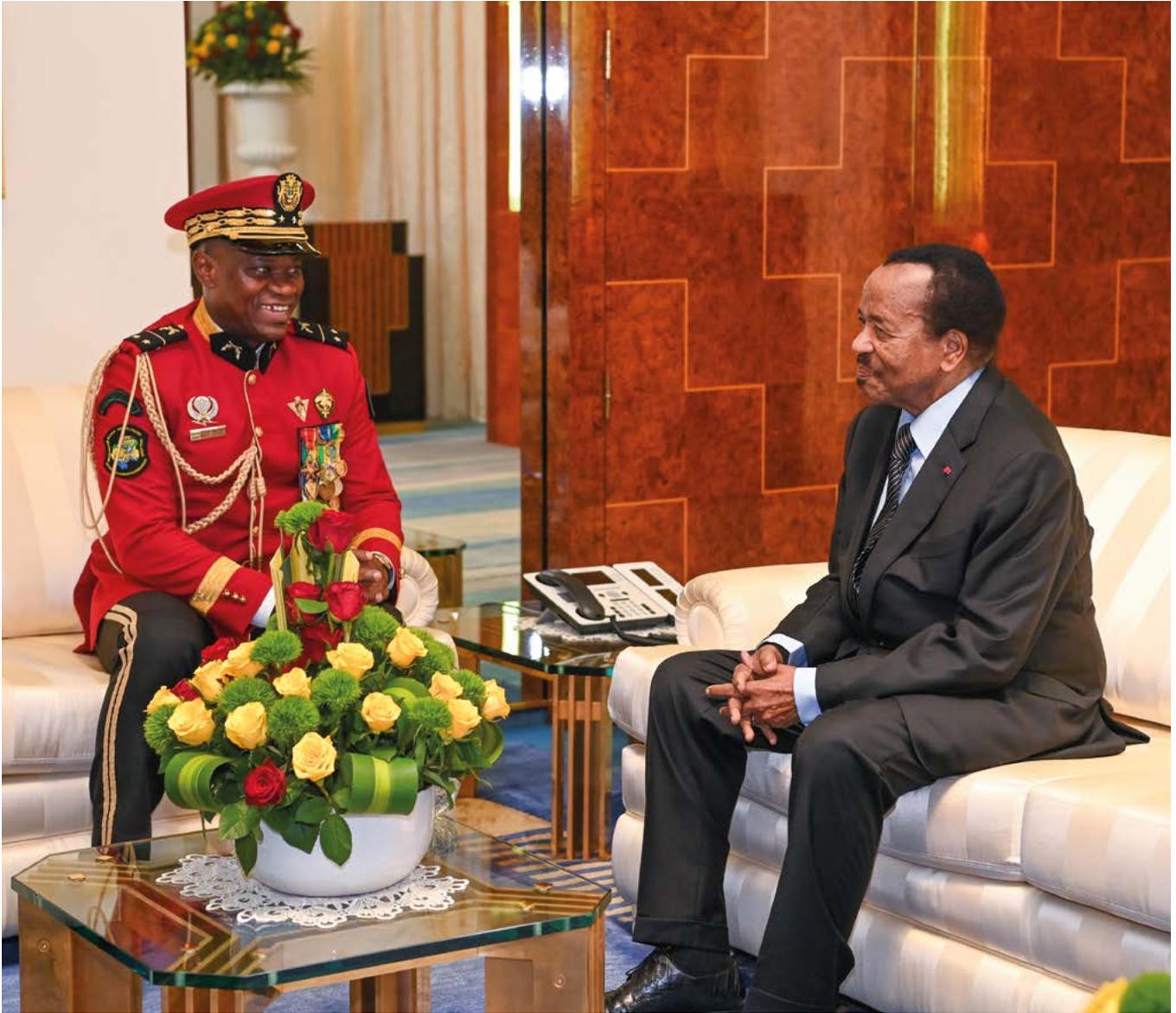
En dirigeant avisé, le Président Paul BIYA a su prêter une oreille attentive à la langue du peuple frère du Gabon et se dispose à l'accompagner dans sa démarche de normalisation. L'intérêt de cette démarche est de colmater les fissurations du processus d'intégration au sein de la sous-région que les événements au Gabon ont générées, et d'améliorer l'appropriation des dynamiques démocratiques.

situation prevailing in Gabon, following certain flaws in the electoral system which led, on 30 August 2023, to the overthrow of the republican institutions and the establishment of a transitional regime. The collapse of the constitutional order sparked a wave of criticism in the international community, followed by sanctions, notably those imposed by ECCAS.

The explanatory campaign launched by the new Gabonese authorities in the sub-region culminated in Cameroon with the "African patriarch". The aim was to re-establish mutual trust by sharing the apprehensions of the Gabonese people, to encourage a surge of compassion and sub-regional solidarity, and to collectively turn attention to the real issues at stake in a cooperation that has a bright future.

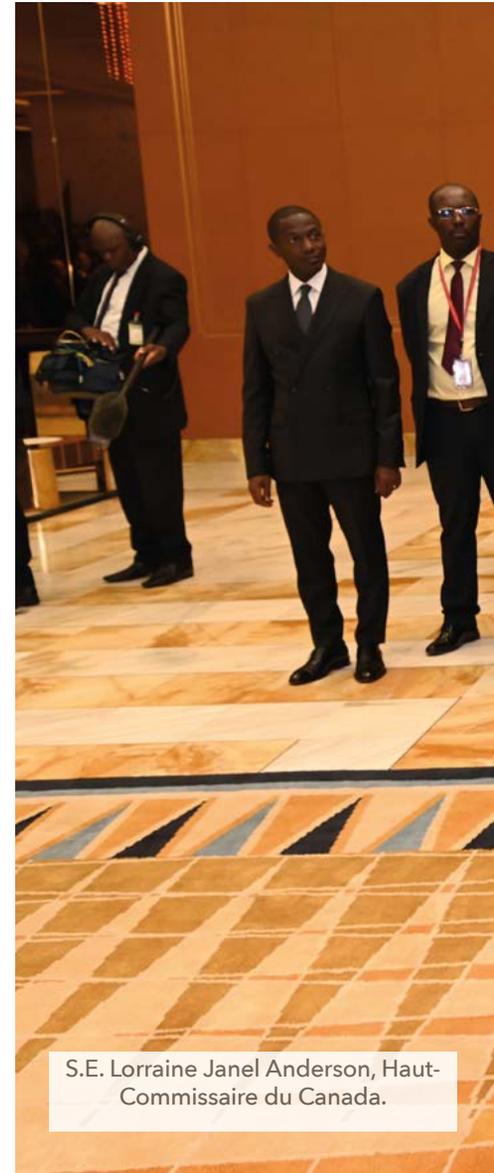
As a wise leader, President Paul BIYA listened attentively to the concerns of the brotherly people of Gabon and is prepared to support them in their efforts to normalise relations. This approach aims to plug the cracks in the integration process within the sub-region that the events in Gabon generated, and to improve the appropriation of democratic dynamics.







H.E. Lorraine Janel ANDERSON,  
the Canadian High Commissioner.



S.E. Lorraine Janel Anderson, Haut-Commissaire du Canada.







H.E. Nam Ki-Wook - Ambassador of the Republic of Korea.



S.E. Nam Ki-Wook, Ambassadeur de la République de Corée.







H.E. Barry Robert Lowen - High Commissioner of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.



S.E. Barry Robert Lowen, Haut-Commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.







*H.E. Abdallah Boukemmache  
- Ambassador of the People's  
Democratic Republic of Algeria.*



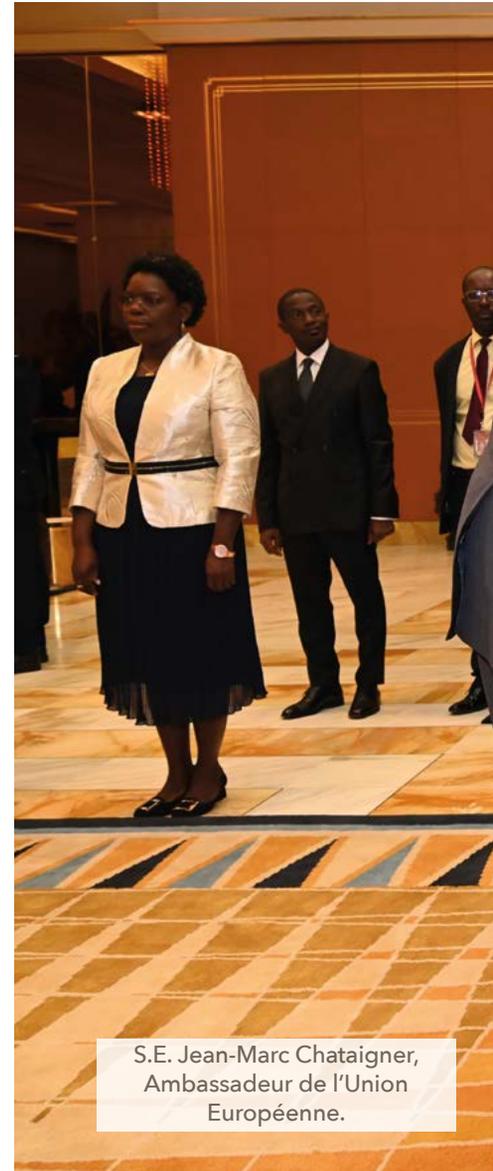
*S.E. Abdallah Boukemmache,  
Ambassadeur de la République  
Algérienne Démocratique et  
Populaire.*







H.E. Jean-Marc Chataigner,  
Ambassador of the European Union.



S.E. Jean-Marc Chataigner,  
Ambassadeur de l'Union  
Européenne.







H.E. Monsignor José Avelino Bettencourt, the Apostolic Nuncio.



S.E. Mgr José Avelino Bettencourt, Nonce Apostolique.





Les proches collaborateurs du Chef de l'Etat.



## Madame Chantal BIYA : sport et culture pour un Cameroun conquérant

### *Mrs Chantal BIYA: sport and culture for a conquering Cameroon*

La Première Dame du Cameroun, Madame Chantal Biya, a présidé, le 7 octobre 2023 au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, la cérémonie de remise des récompenses aux lauréats du Grand Prix Cycliste International Chantal BIYA, dont elle est la marraine. Le 28 octobre 2023, au Palais des Congrès de Yaoundé, elle a pris part à la grandiose soirée d'attribution des trophées aux artistes et hommes de culture dont les productions ont été plébiscitées par un vote exclusif du public au courant de l'année.

Madame Chantal BIYA porte, par ces activités, un soutien particulier à la politique culturelle et sportive de son illustre époux. En effet, le Président de la République, S.E. Paul BIYA, rêve de faire du Cameroun un espace global de vie culturelle, au regard de notre impressionnante

On 7 October 2023, at the emblematic 20<sup>th</sup> May Boulevard in Yaounde, the First Lady of Cameroon, Mrs Chantal BIYA, presided over the awards ceremony for the winners of the Chantal BIYA International Cycling Grand Prix, of which she is patroness. On 28 October 2023, at the Yaounde Conference Centre, she took part in the grandiose evening of Canal 2'Or Act 14, which recognises the works and talents of Cameroonian musicians, artists, and comedians.

Through these activities, Mrs Chantal BIYA gives particular support to the cultural and sporting policy of her illustrious husband. Indeed, the President of the Republic, H.E. Paul BIYA, dreams of making Cameroon a global centre for cultural life, given our impressive potential in this area. He believes that it is the duty of the State to provide

richesse en la matière. Il estime qu'il est du devoir de l'Etat de laisser s'entrouvrir devant chaque citoyen des possibilités authentiques de vie culturelle et spirituelle susceptibles de lui permettre d'assurer le nécessaire dépassement des seules aspirations à une vie matérielle. Ainsi, l'exploitation et l'expansion du large patrimoine artistique et créatif camerounais devrait contribuer à la croissance économique et au rayonnement de notre pays, sans compter son rôle dans le renforcement de l'unité nationale.

Comme la culture, le sport est un reflet pertinent de la dynamique sociale qui s'opère à l'ère du Renouveau National. Le Chef de l'Etat a toujours considéré le sport comme un facteur d'unité nationale. L'épouse du Chef de l'Etat a si bien saisi les vertus et les opportunités de cette approche politique pour créer une compétition, le Grand Prix Cycliste International Chantal BIYA, qui est une vitrine du Cameroun à l'étranger.

each citizen with genuine opportunities for a cultural and spiritual life that will enable them to go beyond mere aspirations for a material life. Thus, the exploitation and expansion of Cameroon's vast artistic and creative heritage should contribute to the economic growth and influence of our country, not to mention its role in strengthening national unity.

Like culture, sport is a relevant reflection of the social dynamics taking place in the era of the New Deal. The Head of State has always regarded sports as a factor for national unity. The wife of the Head of State has seized the virtues and opportunities of this political approach to create a competition, the Chantal BIYA International Cycling Grand Prix, which is a showcase for Cameroon abroad.





Arrivée à la tribune d'honneur au Boulevard du 20 mai à Yaoundé





Mme Chantal BIYA récompensant le vainqueur de la compétition.

Mrs Chantal BIYA hands trophy to winner



Un cadeau pour chaque athlète.



Le Grand prix cycliste Chantal BIYA, une vitrine du Cameroun à l'étranger...









Le Canal d'or au cœur du rayonnement culturel du Cameroun.

Canal 2'Or, promoting Cameroon's rich cultural heritage.





Ambiance chaleureuse et conviviale au Canal d'or 2023.

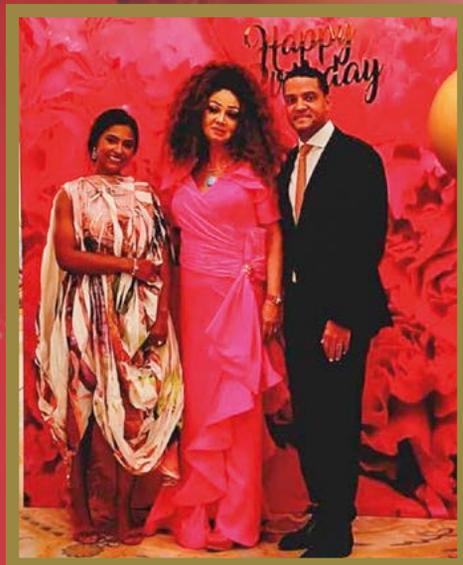
A spirit of conviviality at Canal 2'Or 2023.





# *Happy Birthday* Mrs Chantal BIYA !







## 21<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE SYNERGIES AFRICAINES

### Message de Madame la Présidente Fondatrice

#### “ Synergies Africaines a 21 ans !

Le 15 novembre 2002, Mes Sœurs Premières Dames et Moi-même avons décidé, face aux défis sanitaires, sociaux et de développement auxquels notre continent était confronté, de nous mobiliser et de nous engager.

Ainsi naissait SYNERGIES AFRICAINES contre le Sida et les Souffrances, au service des plus déshérités d'entre nous.

21 ans plus tard, ce 15 novembre 2023, les défis demeurent. Notre engagement aussi. Fort, puissant et inébranlable.

Nous avons des raisons d'être légitimement fiers du chemin parcouru, des résultats engrangés aux côtés des pouvoirs publics, nationaux et internationaux.

Nous nous sommes engagées dans plusieurs domaines. D'abord dans la lutte contre les maladies majeures, transmissibles et non transmissibles ; la promotion des droits des personnes vulnérables : femmes, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap ; l'accès à l'éducation pour tous, pour la jeune fille en particulier. Ensuite, nous avons embrassé des problématiques plus larges et donc plus complexes : l'égalité entre les hommes et les femmes, la réduction de la fracture numérique et la protection de l'environnement.

Bref, depuis 2002 nous ne ménageons aucun effort pour rendre nos environnements humains plus sûrs et plus épanouissants pour tous et chacun.

Malgré une conjoncture difficile, SYNERGIES AFRICAINES, cette aventure humaine exaltante et unique dans son genre, poursuit sereinement son chemin.

Il Me plait en ce 21<sup>ème</sup> anniversaire, de rendre un hommage appuyé à tous ceux, très nombreux, sur le continent et dans le monde, qui suivent et soutiennent les activités de notre Association.

J'ai également une pensée pieuse pour notre sœur Hadja CONDE DJENE KABA, ancienne Première Dame de Guinée, que le Tout-Puissant a rappelée à Lui le 8 avril 2023.

Elle aura marqué de son empreinte indélébile la vie de Synergies Africaines.

Puisse son souvenir vivre éternellement.

En ce qui Me concerne, tant que Dieu M'en donnera la force, et avec le précieux soutien de Mon Epoux, le Président Paul BIYA, Je serai toujours à vos côtés, résolument engagée à poursuivre Mon combat pour un monde plus solidaire et plus inclusif.

**C'est le sens de mon engagement.**

**Chantal BIYA**  
Première Dame du Cameroun  
Présidente Fondatrice de Synergies Africaines





## Message from the Founding President

### African Synergy is **21 years old!**

On 15 November 2002, in the face of the health, social and development challenges confronted by our continent, My Sisters, First Ladies and I, decided to mobilise and commit ourselves.

And so **AFRICAN SYNERGY against AIDS and Suffering** was born, to serve the most disadvantaged among us.

**21 years later**, on 15 November 2023, the challenges remain. **And so does our commitment. Strong, powerful and unshakeable.**

We have every reason to be legitimately proud of the ground we've covered and the results we've achieved alongside national and international public authorities.

We are committed in several areas. Firstly, in the fight against major communicable and non-communicable diseases; the promotion of the rights of vulnerable people: women, children, the elderly, people with disabilities; access to education for all, especially young girls. Then we embraced broader, and therefore more complex, issues: equality between men and women, reducing the digital divide and protecting the environment.

In short, since 2002 we have spared no effort to make our human environments safer and more fulfilling for everyone.

Despite a difficult economic climate, **AFRICAN SYNERGY**, this exhilarating and unique human adventure, continues serenely on its way.

On this **21<sup>st</sup> anniversary**, I would like to pay a heartfelt tribute to the many people on the continent and around the world who follow and support the activities of our Association.

I also spare a thought for our sister Hadja CONDE DJENE KABA, former First Lady of Guinea, whom the Almighty called to Himself on 8 April 2023.

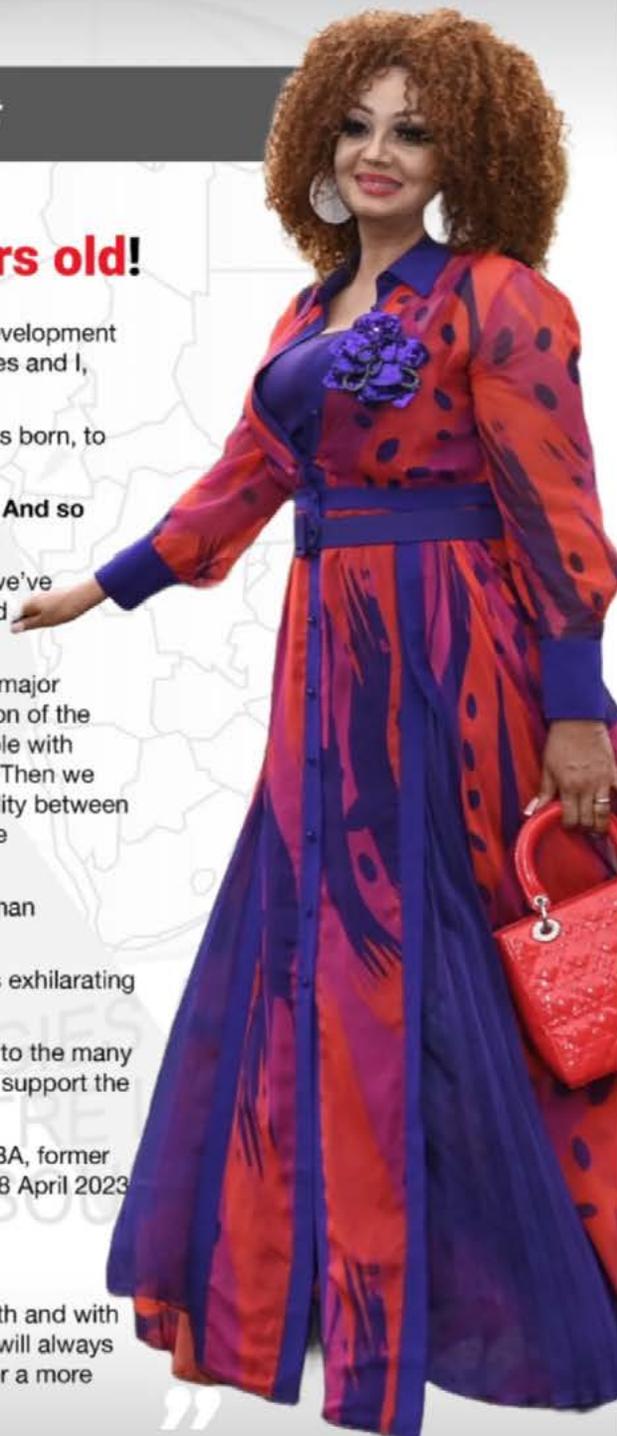
She left an indelible mark on the life of African Synergy.

May her memory live forever.

As far as I am concerned, as long as God gives me the strength and with the invaluable support of My Spouse, **President Paul BIYA**, I will always be at your side, resolutely committed to continuing My fight for a more united and inclusive world.

**That is the meaning of my commitment.**

**Chantal BIYA**  
*First Lady of Cameroon*  
*Founding President of African Synergy*





1<sup>er</sup> décembre 2023



# JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

**36 ans déjà :**

**Nous allons vaincre le Sida.  
C'est Ma conviction, Mon  
combat. Restons mobilisés.**

*Chantal BIYA,  
Première Dame du Cameroun, Présidente Fondatrice*



December 1<sup>st</sup> 2023



# World AIDS DAY

**36 years already :**  
We're going to beat AIDS. It's My  
commitment, My fight.  
Let's stay mobilised.

*Chantal BIYA,  
First Lady of Cameroon, Founding President*



## Le ballon et le cœur en or

### *A heart of gold at Cameroon 'Ballon d'Or'*

**L**a Première Dame, Madame Chantal BIYA, à travers son action sociale, perpétue une tradition qui, cette année, a conquis le champ si énigmatique du sport. Prenant part, le 16 décembre 2023, au Palais des Congrès de Yaoundé, à la cérémonie du « Ballon d'Or Camerounais », sorte de dévoilement du palmarès des acteurs du football les plus distingués de la saison écoulée, elle s'intéresse davantage à un loisir de masse qui déclenche des mobilisations partisans, aux formes hétérogènes et aux motivations parfois antagoniques.

Ce rapport vient du poids qu'occupe le football dans la vie sociale au Cameroun. Cette discipline apparaît comme un des sports les

**T**hrough her social actions, the First Lady, Mrs Chantal BIYA is extending a tradition which, this year, has conquered the enigmatic field of sport. On 16 December 2023, at the Yaounde Conference Centre, she attended the second edition of the Cameroon "Ballon d'Or" ceremony, unveiling the most distinguished footballers of the past season. She, therefore, turned her attention to a mass leisure activity that triggers partisan mobilisations, in heterogeneous forms and, with sometimes, antagonistic motivations.

This relationship stems from the importance of football in Cameroon's social life. Football appears to be one of the most mobilising sports there is. The mere presence of Mrs Chantal

plus mobilisateurs qui soit. Et la seule présence de Madame Chantal BIYA à la cérémonie du « Ballon d'Or Camerounais 2023 » a contribué à dépassionner l'arène sportive et ses joutes souvent houleuses, voire exagérément passionnées, pour n'en dégager que la solennité, l'objectivité et l'équité. Cette rencontre entre la Première Dame du Cameroun et le monde du football confère une singularité à l'édition 2023 du Ballon d'Or Camerounais, organisée par la nouvelle équipe dirigeante de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT).

En effet, lorsque deux passions se rattrapent, c'est l'émerveillement qui l'emporte. Le football est certes un concentré d'inquiétudes liées à ses excroissances économiques ou politiques, mais il a surtout vocation à être le dernier rempart de défense de l'homme, par ses valeurs de fair-play de respect et de dépassement de soi. C'est par ce bout que la Première Dame, à la suite de son illustre époux, le Président Paul BIYA, saisit cette problématique, afin que l'enthousiasme qui déborde des stades de football soit un moyen de communion entre les hommes et un acte d'empathie salutaire pour la concorde nationale.

Son message aux différents lauréats, galvanisés par sa marque affectueuse d'attachement, si chaleureuse et si envoûtante, les appelle à se tourner vers des horizons encore plus rayonnants par un travail inlassable, un penchant prononcé à l'abnégation et l'attrance vers le ravissement que procure le succès. L'effet d'entraînement sur l'ensemble des acteurs sportifs se trouve garanti pour faire du sport, un puissant facteur de développement personnel et d'affermissement de la personnalité camerounaise qui fait de nous tous des « Lions Indomptables » ...

BIYA at the event has helped to dispassionate the sporting arena and its often heated, even overly passionate jousts, to bring out nothing but solemnity, objectivity, and fairness. It was a unique occasion that facilitated a communion between the First Lady of Cameroon and the world of football under the auspices of the Cameroon Football Federation (FECAFOOT).

Indeed, when two passions collide, it is wonder that wins the day. Football is certainly a concentration of concerns linked to its economic or political outgrowths, but above all, it has a vocation to be the last bastion of human defence, through its values of fair play, respect, and surpassing oneself. It is in this way that the First Lady, following in the footsteps of her illustrious husband, President Paul BIYA, is addressing this issue, so that the enthusiasm that overflows from football stadiums becomes a means of unity between people and an act of empathy that is beneficial for national harmony.

Her message to the various laureates, galvanised by her affectionate mark of attachment, so warm and so bewitching, calls on them to look towards even brighter horizons through tireless work, a pronounced penchant for self-sacrifice and an attraction to the rapture that success brings. The training effect on all athletes is guaranteed to make sport a powerful factor in personal development and the strengthening of the Cameroonian spirit that makes us all "Indomitable Lions"...



Madame Chantal BIYA illumine la scène footballistique.

Mrs Chantal BIYA adds a special touch to the football awards.









*The First Lady at the second edition of the Cameroon "Ballon d'Or".*





Mémorable rencontre avec quelques lauréats et le champion du monde de MMA, Francis Ngannou.

*Memorable encounter with laureates and UFC heavyweight champion Francis Ngannou.*









Communion avec les champions.

Communion with winners.







Ode au culte de l'effort.

*Ode to the cult of effort.*





## Noël 2023 : la Première Dame se déploie

### *Busy and Joyous 2023 Christmas Season*

Comme un paon bleu qui étend sa magnifique roue, Madame Chantal BIYA a effectué en fin d'année 2023, un périple fastueux dans toutes les institutions dont elle assure le marrainage. Avec une ferveur jamais démentie, les sorties de la Première Dame ont toujours été marquées par un engouement populaire qui révèle l'attachement des uns à sa sympathique personnalité, et l'adhésion des autres aux valeurs de solidarité et de générosité qu'elle véhicule avec une sensibilité si chaleureuse. Les élans privilégiés d'amour et de tendresse dans l'expression de sa maternité ont une fois de plus transsudé d'un cœur qui dégage simplicité et beauté.

Inaugurée par la cérémonie de l'arbre de Noël au Complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité », le 15 décembre 2023, le circuit s'est poursuivi le 22 décembre 2023 à la Fondation Chantal BIYA, avant de se clôturer, le 23 décembre 2023, au Centre Hospitalier de Recherche et d'Application en Chirurgie Endoscopique et Reproduction Humaine (CHRACERH) à Yaoundé.

Hormis le souci bien senti de conjuguer, d'une part, l'évaluation des activités menées au cours de l'année 2023 et, d'autre part, de préparer les stratégies pour mieux affiner l'action sociale et

Festivities to mark the birth of Jesus Christ at institutions under the patronage of Mrs Chantal BIYA were filled with merriment this season. With undiminished fervour, the First Lady's outings have always been marked by popular enthusiasm, revealing the attachment of some to her sympathetic personality, and the support of others for the values of solidarity and generosity that she conveys with such warm sensitivity. The privileged outpourings of love and tenderness in the expression of her maternity once again oozed from a heart that exudes simplicity and beauty.

Activities kicked off with a Christmas tree lighting ceremony at "Les Coccinelles" school complex of the Unity Palace on 15 December 2023. The tour continued on 22 December 2023 at the Chantal BIYA Foundation and ended on 23 December 2023 at the Hospital Centre for Applied Research, Endoscopic Surgery and Human Reproduction (CHRACERH) in Yaounde.

In addition to the well-felt concern to combine, on the one hand, the evaluation of the activities carried out in 2023 and, on the other hand, to prepare strategies to better refine the social and humanitarian actions, which have widely boosted her reputation globally, Mrs Chantal BIYA willingly indulged, as usual, in the same

humanitaire qui ont fait sa réputation par-delà les mers, Madame Chantal BIYA s'est livrée volontiers, comme à l'accoutumée, au même rituel de filaos et sapins enguirlandés, associant ainsi son déploiement à ce brin d'esthétique qui enjolive la tradition du père Noël. Une cadence bien harmonisée de cadeaux aux enfants...

La solennité de la Nativité, devenue une mise en scène mythique, nimbée d'une grande effervescence populaire, se comprend comme un archétype du don de jouet à l'enfant. C'est la raison pour laquelle Madame Chantal BIYA, à l'image de Saint Nicolas, secours des pauvres et ami des enfants, met un point d'honneur à perpétuer le symbole d'un Noël des cadeaux. Toutes les couches y passent, surtout les plus fragiles et les plus déshérités.

Cette dimension joviale et ludique de la tournée permet également de célébrer les succès, d'apprécier les avancées et de féliciter les acteurs principaux de l'action sociale et humanitaire de l'épouse du Chef de l'Etat. C'est le lieu de célébrer l'inclinaison constante à l'innovation dans la conduite des activités sociales de Madame Chantal BIYA, dont le but est de poursuivre une finalité sociale inclusive, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité et d'altruisme. C'est aussi le résultat de l'adhésion d'une multitude d'acteurs captivés par l'idéal humanitaire dans le style singulier de la Première Dame du Cameroun, qui allie constance et dévouement.

ritual, thus associating her deployment with a touch of aesthetics which embellishes the tradition of Father Christmas. A well-harmonised cadence of gifts for children...

The solemnity of the Nativity, which has become a mythical scene, shrouded in popular excitement, can be understood as an archetypal gift of toys to children. This is why Mrs Chantal BIYA, in the image of Saint Nicholas, helper of the poor and friend of children, makes it a point of honour to perpetuate the symbol of Christmas with multiple gifts. All strata are involved, especially the most vulnerable and disadvantaged.

This jovial and playful dimension of the tour also provides an opportunity to celebrate successes, appreciate progress and congratulate the key players in the social and humanitarian actions of the wife of the Head of State. It is an opportunity to celebrate the constant inclination towards innovation in the conduct of Mrs Chantal BIYA's social activities, whose aim is to pursue an inclusive social purpose, based on the values of solidarity and altruism. It is also the result of the support of a multitude of actors captivated by the humanitarian ideal in the singular style of the First Lady of Cameroon, who combines constancy and dedication.



# First Lady |





Avec « Les Coccinelles » du complexe scolaire du Palais de l'Unité.

*Pupils of "Les Coccinelles" School Complex, Unity Palace.*





Se réjouir avec et auprès des enfants.

Time to celebrate with the kids.









« Les Coccinelles » du Palais de l'Unité, le complexe de l'excellence scolaire.

Striving for academic excellence at "Les Coccinelles" School Complex, Unity Palace.



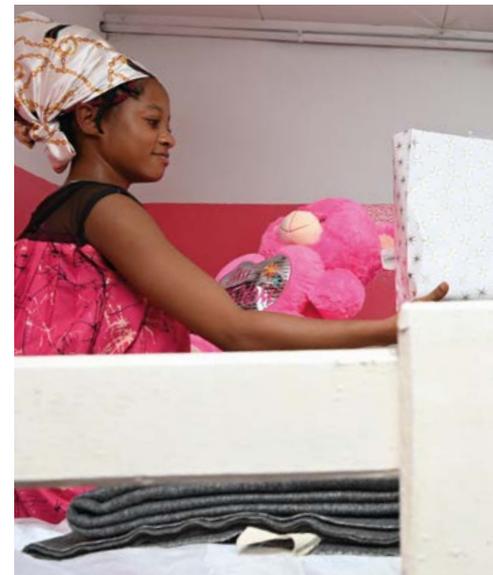


La Fondation Chantal BIYA accueille sa Marraine.

The Chantal BIYA Foundation welcomes its patroness.









Un sourire et un cadeau pour revivre.

*A smile and a gift for a new lease of life.*





Toujours et encore plus de cadeaux...

More and more gifts...









Compassion et affection...

Compassion and affection...





Madame Chantal BIYA rayonnante de joie avec les enfants.

Mrs Chantal BIYA and the children glowing with joy.







Le CHRACERH paré pour recevoir Madame Chantal BIYA.

CHRACERH ready to welcome Mrs Chantal BIYA.





# First Lady |





Noël des cadeaux...

Christmas presents...





Le don, arme de Madame Chantal BIYA pour vaincre l'indigence.

Sharing, Mrs Chantal BIYA's tool to overcome destitution.





# First Lady |





La joie de savoir une cause juste.

Delight to champion a just cause.





La vie et la joie se partagent.

*Celebrating motherhood.*





## Déclaration de S.E. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun

### *Statement by H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,

Distingués Délégués,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Le Président de la République du Cameroun, S.E. Paul Biya, m'a fait l'honneur de Le représenter aux travaux de la 78<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies et m'a instruit de délivrer, en Son Nom, l'Allocution qui suit : je cite

Permettez-moi de prime abord, d'adresser les chaleureuses félicitations du Cameroun à Monsieur Dennis Francis, suite à son élection à la présidence de la présente session. Sa longue expérience dans la diplomatie multilatérale et ses éminentes qualités humaines nous permettent de croire qu'il saura conduire nos travaux avec efficacité et succès.

Je voudrais dès lors, l'assurer du soutien de mon pays dans l'accomplissement de son honorable mission.

Je saisis cette occasion pour féliciter également son prédécesseur, l'Ambassadeur CSABA KOROSI, qui a œuvré à la préparation des nombreuses réunions de haut niveau, dont l'examen au cours de la 78<sup>ème</sup> session engage notre futur. Qu'il veuille bien trouver ici toute la reconnaissance du Cameroun.

Il me plait par ailleurs de redire, à Monsieur le Secrétaire Général, Antonio GUTERRES, toute mon appréciation des résultats obtenus jusqu'ici dans l'exercice de ses hautes et délicates fonctions. Je lui renouvelle plein soutien du Cameroun aux efforts qu'il déploie

Mr President,

Heads of State and Government,

Heads of Delegation,

Distinguished Delegates,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I am honoured to represent the President of the Republic of Cameroon, H.E. Paul Biya, at the proceedings of the 78<sup>th</sup> Session of the United Nations General Assembly. He has directed me to deliver the following address on his behalf and I quote:

Permit me, first of all, to extend Cameroon's warm congratulations to Mr Dennis Francis on his election as President of this session. We believe that by virtue of his rich experience in multilateral diplomacy and his sterling personal qualities, our proceedings will be efficiently and successfully conducted.

Therefore, I wish to reassure him of my country's support in the discharge of his lofty duties.

I avail myself of this opportunity to also congratulate his predecessor, Ambassador CSABA KOROSI, on his active part in preparing several high-level meetings, whose review during the 78<sup>th</sup> session is about our future. Cameroon here and now extends its profound gratitude to him.

I am also pleased to once again extend my deep appreciation to the Secretary-General, Antonio GUTERRES, for the outcomes achieved thus far in discharging his lofty and delicate duties. I reiterate Cameroon's full support for his efforts geared towards enabling our Organization

afin que notre Organisation commune relève efficacement les multiples défis auxquels le monde est confronté.

Enfin, du haut de cette tribune, je voudrais réitérer le soutien et la solidarité du Cameroun aux Gouvernements et aux Peuples respectifs du Royaume du Maroc et de la République de Libye, suite aux récentes catastrophes naturelles dont ils ont été victimes et qui ont occasionné de très lourde perte matérielle et en vies humaines.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le thème général choisi pour le débat de la présente session s'intitule « Rétablir la confiance et raviver la solidarité mondiale : accélérer l'action sur l'Agenda 2030 et ses Objectifs de Développement Durable dans la paix, la prospérité, le progrès pour tous ». La pertinence de ce thème n'est plus à démontrer.

En effet, cette 78<sup>ème</sup> session se tient dans un contexte où les tensions et les rivalités géopolitiques se renforcent, mettant en péril la paix, le développement économique, social et culturel dans de nombreux pays, en Afrique, en Asie, en Amérique Latine, et en Europe. C'est le cas notamment en Ukraine, dans les régions du Sahel, des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique.

Ces situations viennent fragiliser les nombreux efforts consentis pour surmonter la pandémie de Covid-19, renouer avec la croissance et le développement, et lutter efficacement contre les changements climatiques.

Fort heureusement, on peut se féliciter de ce que la communauté internationale s'est mobilisée pour parvenir à un consensus autour de certains enjeux majeurs. C'est le cas de l'Accord de Paris sur le climat ; c'est aussi le cas de la grande entente sur le programme de développement durable que nous avons lancé ensemble et ici même, en 2015, assorti du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Plus récemment encore, nous avons adopté la Convention-Cadre d'Ottawa ainsi que l'Accord sur la biodiversité marine.

to efficiently address today's multiple global challenges.

Lastly, from this rostrum, I would like to restate Cameroon's support for and solidarity with the respective Governments and peoples of the Kingdom of Morocco and the Republic of Libya following the natural disasters that recently hit them causing heavy loss of lives and property.

Mr President,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The general theme of this session's debate is: "Rebuilding trust and reigniting global solidarity: accelerating action on the 2030 Agenda and its Sustainable Development Goals towards peace, prosperity, progress and sustainability for all". The relevance of the theme is self-evident.

This 78<sup>th</sup> session is being held against a backdrop of heightening tensions and geopolitical rivalry that are threatening peace and economic, social and cultural development in multiple countries in Africa, Asia, the Americas and Europe. Such is the case in Ukraine, the Sahel and Great Lakes regions and the Horn of Africa.

These situations are undermining efforts being made to overcome the COVID-19 pandemic, revive growth and development, and efficiently combat climate change.

Fortunately, the international community has mobilized to reach consensus on some major challenges. Such is the case for the Paris Climate Agreement, the major agreement on sustainable development programme which we jointly launched right here in 2015, alongside the Addis-Abeba Action Agenda on development financing. Even more recently, we adopted the Ottawa Framework Agreement and the Agreement on Marine Biodiversity.

It is under the same impetus that Africa is gradually implementing its Agenda 2063 and the Agreement on the African Continental Free Trade Area to promote an integrated Africa,

C'est dans cette même dynamique que l'Afrique met progressivement en œuvre son Agenda 2063 et l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, afin de promouvoir une Afrique unie, une Afrique de paix, une Afrique de sécurité, une Afrique de bonne gouvernance, une Afrique de prospérité partagée, une Afrique appelée à jouer un rôle majeur dans les relations internationales à l'horizon 2063.

Malgré tous ces efforts, les résultats attendus tardent encore à être visibles. Qu'est-ce qui pourrait expliquer une telle situation ?

Monsieur le Président,

Entre autres raisons, il convient de reconnaître que l'action n'a pas toujours suivi la parole donnée. A titre d'illustration, je voudrais évoquer la mobilisation insuffisante des moyens pour la mise en œuvre des ODD, ou la non atteinte de l'objectif 0,7% fixé pour l'aide publique au développement malgré les promesses faites voici bientôt 50 ans.

Reconnaissons également que, parfois, les moyens mobilisés l'ont été soit en retard, soit distribués de manière parcimonieuse, du fait des conditionnalités.

Parfois encore, c'est la timidité de la volonté politique qui est mise en cause, lorsqu'elle n'est tout simplement pas absente ou altérée par les considérations égoïstes, qui prennent parfois le pas sur l'intérêt général et la solidarité agissante entre les peuples et les nations.

Enfin, les outils, mécanismes, institutions et schémas mis en place au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale pour promouvoir la paix, la sécurité, le développement économique et social, ne sont plus aussi performants et pertinents, en raison de la diversité et de la complexité des réalités nouvelles du monde.

Monsieur le Président, que pouvons-nous envisager maintenant ?

D'abord, un sursaut d'orgueil, un dépassement de soi et une volonté politique nouvelle s'imposent, tout comme une conscience nouvelle : celle qui met l'accent sur la primauté de l'intérêt général ; celle où la Science est mise au service de l'humanité entière en vue

a peaceful Africa, a secure Africa, an Africa of good governance, an Africa of shared prosperity and an Africa as an influential global player and partner by 2063.

Despite all these efforts, the expected results are yet to be seen. What could explain such a situation?

Mr President,

Among other reasons, it should be acknowledged that often, there is no follow-through on promises made. I would mention for instance, insufficient mobilization of resources towards achieving the SDGs, or failure to reach the 0.7% target set for official development assistance despite promises made almost 50 years ago.

It must also be acknowledged that, in some cases, the resources mobilized have either been delayed or were disbursed sparingly due to certain conditionalities.

Furthermore, tepid political will has often been the issue, when not simply lacking or distorted by egoistic considerations, which sometimes take precedence over the general interest and active solidarity between peoples and nations.

Lastly, the tools, mechanisms, institutions and approaches put in place in the aftermath of World War II to promote peace, security and economic and social development are no longer as effective or relevant, given the diversity and complexity of new realities of the world.

Mr President, what is the way forward now?

First and foremost, we need a sense of pride, self-competition and a fresh political will, as well as a renewed conscience, which emphasizes the primacy of the general interest, where Science is placed at the service of humanity to ensure the well-being of each and every one of us, in important areas such as peace, security, health, and economic, social and cultural development.

In this regard, our actions must truly be based

d'assurer le bien-être de chacun et de tous, dans des domaines importants comme la paix, la sécurité, la santé, ou encore le développement économique, social et culturel.

A cet égard, nous devons véritablement fonder notre action sur la Charte de notre Organisation, ses idéaux, ses principes et ses objectifs.

Nous devons résoudre les conflits par le dialogue et la concertation.

Nous devons promouvoir un pacte pour une architecture financière mondiale renouvelée.

Nous devons œuvrer sans relâche, à l'avènement d'un véritable développement global équitable, qui permette à toutes les régions du monde d'aspirer à la prospérité et à la croissance. Telle est, en tout cas, l'ambition de l'Afrique, à travers l'Agenda 2063 et l'établissement d'une Zone de Libre-Echange Continentale, dont les résultats sont attendus dans des domaines comme la recherche, la science, la technologie, l'énergie, les infrastructures, les communications et télécommunications, l'agriculture et l'alimentation, la dette, le financement du climat et du développement en général.

Nous devons enfin agir ensemble pour une réforme du Conseil de Sécurité en vue de donner aux pays du Sud, et en particulier à l'Afrique, une représentation permanente et équitable.

En effet, il est à souligner que l'Afrique, en plus d'être sous-représentée au Conseil, est le seul continent à ne pas disposer d'une présence permanente au sein de cet Organe, alors que deux tiers de ses activités lui sont consacrés. Il s'agit là, à vrai dire, d'une injustice qu'il convient de corriger.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre soutien au consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, en réclamant 2 postes permanents et 3 postes non-permanents supplémentaires pour l'Afrique au Conseil de Sécurité.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Cameroun est, quant à lui, résolu à tenir ses engagements, dans le cadre des divers cercles

on the UN Charter, its ideals, principles and objectives.

We must resolve conflicts through dialogue and consultation.

We must promote a pact for a renewed global financial architecture.

We must work relentlessly for the advent of veritable balanced global development, whereby all the regions of the world can aspire to prosperity and growth. This, in any case, is Africa's ambition, through Agenda 2063 and the establishment of a Continental Free Trade Area, whose outcomes are expected in areas such as research, science, technology, energy, infrastructure, communications and telecommunications, agriculture and food, debt, climate and development financing, in general.

Lastly, we must take collective action to reform the Security Council in order to ensure a permanent and fair representation of the countries of the South and, in particular, Africa.

Worth noting is the fact that Africa is not only under-represented on the Security Council but is also the only continent without a permanent presence on this Organ, whereas two thirds of the UN's activities are devoted to that continent. Truth be told, this is an injustice that should be corrected.

Accordingly, we reaffirm our support for the Ezulwini consensus and the Sirte Declaration, by demanding two additional permanent and three additional non-permanent positions for Africa on the Security Council.

Mr President,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Cameroon for its part is determined to fulfil its commitments under the various circles of solidarity to which it belongs.

Cameroon was among the first countries to ratify the Paris Climate Agreement and, in conjunction

de solidarité auxquels il appartient.

Il a, ainsi été l'un des premiers pays à ratifier l'Accord de Paris sur le climat et, en rapport avec les autres membres du Bassin forestier du Congo, œuvre activement à la recherche de solutions aux dérèglements climatiques.

Le Cameroun est aussi l'un des pionniers dans l'opérationnalisation de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale, et a engagé un plan de mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, grâce à l'adoption d'une Stratégie Nationale de Développement, la SND 2030, destinée à en faire un pays émergent à l'horizon 2035.

Il a également adopté l'ensemble des réformes nécessaires pour la promotion du développement économique et social durable, la bonne gouvernance axée sur la décentralisation, afin de permettre à tous les citoyens de participer pleinement aux affaires de leur pays.

Sur le plan sécuritaire, la lutte contre Boko Haram se poursuit activement, de concert avec les pays membres de la Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad. Les résultats de ces efforts sont déjà observables sur le terrain, même si des efforts supplémentaires devraient être consentis.

Dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en particulier, la paix et la stabilité reviennent progressivement, grâce aux actions diligentes du Gouvernement suite aux recommandations du Grand Dialogue National et ce, en dépit des cas épisodiques de violence ou de prise d'otages avec demande de rançons, orchestrées par les séparatistes.

La mise en œuvre effective, par le Gouvernement, du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement, ainsi que l'opérationnalisation des Centres de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (DDR), permettent d'envisager avec sérénité le retour durable de la paix et de la stabilité, et la relance des activités économiques et de développement dans les deux Régions. Ces efforts ne seront certainement pas vains.

Nous saisissons cette occasion pour remercier

with the other members of the Congo Forest Basin, is actively working to seek solutions to climate change.

Cameroon is also among the pioneers in the operationalization of the African Continental Free Trade Area Agreement, and has initiated a plan to implement the SDGs and Agenda 2063, through the adoption of a National Development Strategy, the NDS 2030, seeking to make Cameroon an emerging country by 2035.

It has also adopted all the reforms needed to promote sustainable economic and social development, good governance focused on decentralization, in order to allow all citizens to participate fully in the affairs of their country.

Security-wise, the battle against Boko Haram is ongoing actively, together with the member countries of the Joint Multinational Force of the Lake Chad Basin Commission. The outcome of these efforts are already tangible on the ground, although additional efforts are needed.

In the North-West and South-West Regions in particular, peace and stability are returning progressively, thanks to the diligent actions of the Government following the recommendations of the Major National Dialogue, despite sporadic cases of separatist-orchestrated violence or hostage-taking with demands for ransom.

Government's effective implementation of the Presidential Reconstruction and Development Plan, as well as the operationalization of the Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) Centres, augur well for a return of sustainable peace and stability, and the revival of economic and development activities in the two Regions. These efforts will definitely not be futile.

I wish to avail myself of this opportunity to once again thank our bilateral and multilateral partners who continue to contribute towards improving the situation, through their support

une fois de plus nos partenaires bilatéraux et multilatéraux qui continuent à contribuer à l'amélioration de la situation, à travers leurs soutiens aux différents plans mis en place par le Gouvernement. Leur assistance précieuse dans la lutte contre le financement des activités de déstabilisation dans ces deux régions est également appréciée du Gouvernement, qui maintient sa main tendue à ceux qui ont pris les armes et les appelle à les déposer.

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le monde est en pleine mutation. Il nous revient, dès lors, de prendre les décisions et les orientations adéquates pour le rendre meilleur, pour le bien-être de nos populations. Nous pouvons y arriver, pour autant que nous puissions renforcer notre solidarité afin de relever ensemble nos défis communs.

En cette ère du numérique et de l'intelligence artificielle, nous avons entre nos mains des outils prodigieux. S'ils sont utilisés à bon escient, ils peuvent nous permettre d'atteindre les résultats escomptés en vue d'assurer la survie de l'humanité et de lui garantir un avenir meilleur.

Je vous remercie.

Fin de citation.

for the various plans adopted by Government. Their invaluable assistance in combating the financing of destabilizing activities in these two regions is also appreciated by Government, which continues to appeal to those who have taken up arms to lay them down.

Mr President,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The world is changing dramatically. Therefore, it is up to us to adopt the appropriate decisions and guidelines to make it better, for the well-being of our populations. We can achieve this, as long as we are able to strengthen our solidarity to tackle our common challenges together.

In this era of digital and artificial intelligence, we have prodigious tools in our hands. If used wisely, they can enable us to achieve the desired outcomes in order to ensure the survival of humanity and secure a better future.

Thank you.

End of quote.

## Discours d'ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, représentant de Monsieur le Président de la République du Cameroun

Yaoundé, les 4 et 5 novembre 2023

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Le Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, m'a fait le grand honneur de me représenter à cette cérémonie d'ouverture des assises de la 44<sup>ème</sup> Session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie. Il me charge, par conséquent de délivrer en Son Nom, le message, dont la teneur suit :

Madame la Secrétaire Générale de la Francophonie ;

Monsieur le Président de la Conférence Ministérielle de la Francophonie ;

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants Personnels des Chefs d'Etat et de Gouvernements du Conseil Permanent de la Francophonie ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Opérateurs et des Réseaux institutionnels de la Francophonie ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques Accrédités à Yaoundé ; Monsieur le Représentant pour l'Afrique Centrale et les Grands Lacs de l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ;

Honorables Membres du Parlement ;

Monsieur le Maire de la ville de Yaoundé ;  
Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi et un réel plaisir de vous accueillir ce jour dans ce Palais des Congrès de Yaoundé, haut lieu chargé d'histoire de notre pays, à l'occasion de la 44<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF), qui se tient pour la toute première fois au Cameroun.

Au nom du Peuple camerounais et à mon nom propre, je vous souhaite à vous-mêmes ainsi qu'aux délégations qui vous accompagnent, une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Yaoundé.

Le Cameroun, Afrique en miniature, se sent honoré de votre présence dans notre cité capitale, au cœur du continent africain, et vous invite à découvrir sa richesse, sa diversité, son hospitalité légendaire, mais surtout le génie de ce peuple et l'immense qualité, ainsi que le talent de ses ressources humaines.

Cette Conférence Ministérielle de la Francophonie qui se tient sous le thème « Bonne gouvernance : gage de stabilité politique, économique et culturelle pour les citoyens francophones » est l'heureux aboutissement d'un processus entamé il y a trois ans.

En effet, suite à son attachement historique à notre grande famille francophone, le Cameroun a exprimé le souhait d'accueillir les travaux de cette instance de la Francophonie. Le Gouvernement s'est pleinement investi pour que le Cameroun tout entier vibre au rythme de la Francophonie des cinq continents.

C'est le lieu pour moi de renouveler les remerciements du peuple camerounais aux Etats et Gouvernements membres de la Francophonie qui ont rendu cette ambition possible en désignant le Cameroun comme pays hôte de la 44<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle.

J'exprime particulièrement ma profonde gratitude à Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire Générale de la Francophonie, dont l'implication personnelle aura été décisive pour l'atteinte de cet objectif. Dans le même sens, je lui réitère les appréciations et le soutien du Cameroun pour son leadership et son travail inlassable à la tête du Secrétariat Général de la Francophonie à travers les réformes pertinentes qu'elle a engagées et qui visent, entre autres, la modernisation et la transformation de notre Organisation commune. Par ailleurs, je salue l'engagement de ses équipes et son accompagnement dans les préparatifs et l'organisation de cette grande-messe francophone.

Nos efforts communs ont insufflé une dynamique nouvelle dans les relations d'amitié et de coopération qui lient le Cameroun et la Francophonie depuis plusieurs décennies.

Tout commence en 1975 lorsque le Cameroun rejoint l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Convaincu de la pertinence du projet francophone, notre pays devient membre de plein droit de cette institution en 1991. Au fil des ans, la relation entre ces deux partenaires historiques va se diversifier et se consolider sur plusieurs plans. Je voudrais revenir avec vous sur quelques points majeurs de ce long cheminement.

Sur le plan politique, le Cameroun participe régulièrement au plus haut niveau aux réunions statutaires des différentes instances de la Francophonie. De même, notre pays a eu le privilège d'accueillir sur son sol, tous les Secrétaires Généraux de la Francophonie, à savoir Leurs Excellences BOUTROS BOUTROS Ghali, Abdou DIOUF, Michaëlle JEAN et Louise MUSHIKIWABO, dont la dernière visite officielle au Cameroun remonte à novembre 2019.

Il y a également lieu de relever le soutien apprécié de la Francophonie pour la

consolidation du processus démocratique, de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, son accompagnement pour la mise en place des institutions démocratiques à l'instar du Conseil Constitutionnel, et les déploiements des missions électorales, ainsi que son implication dans la recherche des solutions à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Je salue également l'action de ses réseaux institutionnels, notamment l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), dont Yaoundé les 15 et 16 juin dernier. C'est l'Assemblée Générale s'est tenue plateformes de coopération accompagnent les Collectivités Territoriales dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Cette coopération se densifie aussi à travers les interventions de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dans de Ebolowa, Yaoundé, nombreuses villes camerounaises, à l'instar de Dschang, Bangangté, Foumban, Banyo, qui ont ainsi bénéficié des projets dans les domaines de l'assainissement, de l'éclairage solaire et la réhabilitation des infrastructures à caractère social, telles que les gares routières, les marchés et les unités de gestion de déchets.

Sur le plan économique et social, le Cameroun bénéficie, avec la République Démocratique du Congo (RDC), du projet de déploiement des technologies et innovations environnementales pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. C'est un projet pilote de l'Initiative de la Francophonie pour le Bassin du Congo, implémenté par l'institut de la Francophonie pour le Développement Durable. Je me félicite aussi de l'implémentation depuis 2020 du fonds de solidarité « Francophonie avec Elles », qui a permis de financer, à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euro, de nombreux projets de jeunes camerounaises, en particulier celles en situation de pauvreté et de vulnérabilité, en vue de renforcer leur autonomisation économique.

Sur le plan de la promotion de la jeunesse, de l'éducation et des sports, le Cameroun a pris part régulièrement aux Jeux de la Francophonie et a récemment participé aux IX<sup>ème</sup> Jeux de la Francophonie, qui se sont déroulés à Kinshasa du 26 juillet au 6 août 2023 ; édition pour laquelle

grâce aux performances remarquables de nos jeunes compatriotes, notre pays a 3<sup>ème</sup> occupé le troisième rang au tableau des médailles.

Notre pays participe également aux sessions de la Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) et de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES) dont une ressortissante camerounaise, Madame Louissette-Renée THOBI ETAME NDEDI occupe le poste de Secrétaire Générale.

Le Cameroun se réjouit par ailleurs d'abriter depuis 1995, la Direction Régionale pour l'Afrique Centrale et les Grands Lacs de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) avec laquelle il ouvre pour le renforcement de la coopération universitaire et scientifique dans cette sous-région.

Cette énumération non exhaustive illustre à suffisance l'engagement constant et le soutien protéiforme de l'OIF en tant que partenaire stratégique de nos pays respectifs.

Excellences,

Mesdames et Messieurs.

Un an après la 43<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de la Francophonie, ami et tenue sur l'île de Djerba, au panorama splendide, en Tunisie, pays frère, vous, Ministres et Chefs de délégations des États et Gouvernements membres de la Francophonie, êtes réunis à Yaoundé pour continuer vos discussions et vos échanges, afin de trouver des solutions pertinentes et globales aux défis qui interpellent notre communauté.

Aussi conviendrait-il de relever que la présence Ministérielle s'ouvre dans un contexte international marqué par de nombreux enjeux notamment politique, sécuritaires, économiques, sociaux, climatiques et environnementaux

En effet, ces derniers mois ont été marqués par de nombreuses ruptures de l'ordre constitutionnel, la montée du populisme, le regain d'hostilités entre les États, accentué par les contradictions des valeurs culturelles, les conflits armés internes et externes, la montée du terrorisme, l'insécurité, l'extrémisme violent et la radicalisation. Ce constat peu reluisant n'épargne pas nos pays membres. Il

est important de reconnaître que bon nombre des pays de notre Organisation ont connu des chocs de divers ordres, qui sont venus freiner leurs efforts de développement perturbés en particulier par la pauvreté et les inégalités.

Ce constat résonne comme un impératif à davantage de concertation pour parvenir à des solutions pérennes à tous ces défis. C'est pourquoi je salue l'OIF pour la thématique qui a été retenue pour ces travaux et que j'ai rappelée à l'entame de mon propos, et qui, de mon point de vue, a le mérite d'être au confluent des grands enjeux sus-évoqués.

A ce sujet, je souhaite partager avec vous ces quelques réflexions que m'inspire cette thématique. D'emblée, il convient de relever que la bonne gouvernance est une quête permanente dans toutes les sociétés. Elle renvoie à ce besoin sans cesse constant, de trouver des mécanismes pour la gestion des problèmes complexes impliquant une multitude d'acteurs. La bonne gouvernance implique la présence d'un État de droit, d'une administration juste et équitable, ainsi que la transparence et l'impartialité des dirigeants. C'est dire qu'elle s'apparente à une condition indispensable à la stabilité de nos États, à la cohésion sociale et au bien-être des populations. Dès lors, elle se décline comme une interpellation à proposer des solutions adaptées à l'effet de permettre à chaque société de trouver le mode de gestion qui correspond à ses aspirations. C'est pourquoi, le Cameroun plaide pour une gouvernance qui tire sa source des indicateurs endogènes à chaque État.

C'est ainsi que, le Cameroun poursuit de manière progressive et irréversible, sa marche vers cet objectif ambitieux. Par conséquent, le Cameroun encourage l'expression des opinions plurielles à travers les partis politiques, la société civile, les médias, les autorités traditionnelles, les organisations de la jeunesse entre autres. De même, le Cameroun organise régulièrement les élections pour permettre à ses citoyens de choisir librement et en toute transparence, ses dirigeants. Notre pays vient de parachever son processus de décentralisation, permettant ainsi aux populations de s'impliquer davantage dans la gestion des affaires publiques.

Le Cameroun privilégie la voie du dialogue dans la résolution des tensions sociales, comme il l'a démontré dans la résolution de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest. Plaider pour la bonne gouvernance s'accompagne également d'un ensemble de mesures susceptibles de donner aux états et Gouvernements, les moyens nécessaires pour répondre aux attentes des populations.

En effet, il y a lieu de souligner que l'absence de bonne gouvernance peut être des causes pouvant déboucher sur les ruptures de l'ordre constitutionnel, de tensions sociales, d'insécurité, du terrorisme et d'extrémisme violent.

La mise en place des mesures idoines pour une croissance durable et génératrice des retombées multidimensionnelles pour les populations permettrait de garantir la stabilité de nos Etats. C'est pourquoi le Cameroun propose que nous nous mobilisions pour faire de l'espace Francophone, un espace de prospérité partagée, afin de permettre à nos différents pays d'avancer sereinement vers un développement basé sur l'égalité, la justice et l'équité.

Le Cameroun est en faveur d'une Francophonie plus engagée économiquement, plus offensive sur le plan commercial et qui accompagne les Etats membres en quête d'émergence et de transformation structurelle de leur économie. La bonne gouvernance c'est également assurer la formation des jeunes et des femmes, pour leur offrir les opportunités d'insertion dans la vie active, tout en les préservant de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

La bonne gouvernance se traduit aussi par le respect des principes et des valeurs culturelles des peuples. La promotion de la diversité culturelle a toujours été le dénominateur commun autour duquel notre famille se rassemble. Sa défense, ainsi que celle des valeurs qu'elle véhicule, s'est toujours conjugée harmonieusement avec la reconnaissance de la pluralité de nos identités respectives. Notre engagement sur le volet culturel dans ses dimensions patrimoniales et celles relatives à l'éclosion des industries culturelles, doit se renforcer en même temps que s'affirme les composantes d'une diplomatie scientifique francophone.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs,

La 44<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de la Francophonie qui s'ouvre ce jour à Yaoundé, se voudrait être une contribution à la refondation des rapports au sein de notre espace, marqués par plus de solidarité et plus d'engagement pour une Francophonie plus juste et équitable.

C'est pour cette raison que j'exprime le vœu ardent que ces travaux ouvrent une nouvelle ère susceptible de donner un coup d'accélérateur pour le développement de notre espace. Ils doivent être un grand moment de foisonnement intellectuel pour les solutions innovantes, pertinentes et concrètes face à nos défis communs.

Je souhaite que ce creuset de réflexions et d'échanges se termine sur une note optimiste, permettant de poser les jalons des débats du Sommet de Villers-Cotterêts en France en 2024, avec confiance, pour la poursuite de ces idées qui contribueront, j'en suis convaincu, à donner une nouvelle impulsion à cette Organisation qui nous est si chère.

C'est dans cet esprit qu'au-delà des décisions et conclusions issues de Vos travaux, le Cameroun a cru bon d'ores et déjà de soumettre à vos délibérations, un projet de résolution dans ce sens. En souhaitant plein succès à vos assises, je déclare ouverte la 44<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence Ministérielle de la Francophonie.

Vive la Francophonie,

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie pour votre aimable attention. /



## Août 2023

*Le Président de la République a pris 180 actes, dont 82 décrets, 97 arrêtés et 1 circulaire*

▪ **Décret N° 2023/312 du 1<sup>er</sup> août 2023** portant ratification de l'Accord-cadre de coopération de Défense et de Sécurité entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République arabe d'Egypte, signé le 11 octobre 2022 à Yaoundé.

▪ **Decree N° 2023/312 of 1<sup>st</sup> August 2023** to ratify the Defense and Security Cooperation Framework Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of the Arab Republic of Egypt, signed in Yaoundé on 11 October 2022.

▪ **Décret N° 2023/313 du 1<sup>er</sup> août 2023** portant ratification de l'Accord de coopération dans le domaine de la Défense entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signé le 31 juillet 2022 à Alger.

▪ **Decree N° 2023/313 of 1<sup>st</sup> August 2023** to ratify the Defense Cooperation Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of the People's Democratic Republic of Algeria, signed in Algiers on 31 July 2022.

▪ **Décret N° 2023/314 du 1<sup>er</sup> août 2023** portant ratification de l'Accord bilatéral entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République de Guinée Equatoriale pour la coopération dans l'exploitation des champs pétroliers et gaziers transfrontaliers, signé le 17 mars 2023 à Yaoundé.

▪ **Decree N° 2023/314 of 1<sup>st</sup> August 2023** to ratify the Bilateral Cooperation Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of the Republic of Equatorial Guinea for the exploitation of cross-border oil and gas fields, signed in Yaoundé on 17 March 2023.

▪ **Décret N° 2023/315 du 1<sup>er</sup> août 2023** portant ratification de l'Accord-cadre de coopération entre le gouvernement de la République du Cameroun et la République orientale de l'Uruguay, signé le 17 juin 2022 à Montevideo (Uruguay).

▪ **Decree N°2023/315 of 1<sup>st</sup> August 2023** to ratify the Framework Cooperation Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the



*Eastern Republic of Uruguay, signed in Montevideo, Uruguay, on 17 June 2022.*

▪ **Décret N° 2023/316 du 1<sup>er</sup> août 2023** portant ratification de l'Accord-relatif aux services de transport aérien entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signé le 24 février 2021 à Yaoundé.

▪ **Decree N°2023/316 of 1<sup>st</sup> August 2023** to ratify the Air Transport Services Agreement between the Government of the Republic of Cameroon and the Government of the People's Democratic Republic of Algeria, signed in Yaoundé on 24 February 2021.

▪ **Décret N° 2023/317 du 1<sup>er</sup> août 2023** habilitant le Ministre des Finances à recourir aux emprunts bancaires extérieurs, d'un montant maximum de 200 milliards de francs CFA, destinés au financement des projets de développement et à l'apurement des restes à payer, conformément à l'ordonnance N°2023/01 du 02 juin 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023.

▪ **Decree N° 2023/317 of 1<sup>st</sup> August 2023** to authorize the Minister of Finance to take out external bank loans for a maximum amount of CFAF 200 billion, to finance development projects and settle outstanding payments, in accordance with Ordinance N°2023/01 of 2 June 2023 to amend and supplement some provisions of Law N°2022/020 of 27 December 2022: Finance Law of the Republic of Cameroon for the 2023 financial year.

▪ **Décret N°2023/319 du 02 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Talla Emmanuel dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de 1<sup>ère</sup> classe 3<sup>ème</sup> échelon.

▪ **Décret N°2023/320 du 02 août 2023** portant intégration et promotion de Madame Riwom Sara Honorine dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de conférences de Classe exceptionnelle.

▪ **Décret N°2023/321 du 02 août 2023** portant reversement et promotion de Monsieur Folefoc Ngosong Gabriel dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de Conférences de classe exceptionnelle.

▪ **Décret N°2023/322 du 02 août 2023** portant intégration de Madame Nguemaïm Ngoufo dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours Stagiaire.

▪ **Décret N°2023/323 du 03 août 2023** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Monsieur Emati Charles, Commissaire Divisionnaire, du 07 juin 2023 au 07 juin 2025.

▪ **Decree N°2023/323 of 03 August 2023** to grant an extension of service to a National Security Officer Mr. Emati Charles, Commissioner of Police from 7 June 2023 to 7 June 2025.

▪ **Décret N°2023/324 du 03 août 2023** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Abakachi, Ingénieur d'Agriculture hors échelle, du 05 septembre 2024 au 05 septembre 2026.

▪ **Decree N°2023/324 of 03 August 2023** to grant an extension of service period to Civil Servant Mr. Abakachi, Agricultural Engineer Super Scale from 05 September 2024 to 05 September 2026.

▪ **Décret N° 2023/325 du 03 août 2023** portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Observatoire National sur les changements climatiques (ONACC). Monsieur Benny Sama Beleh et autres.

▪ **Decree N° 2023/325 of 03 August 2023** to appoint members of the Board of Directors of the National Observatory on Climate Change (NOCC). Mr. Benny Sama Beleh and others.

▪ **Décret N° 2023/326 du 03 août 2023** portant nomination des membres du Comité d'Orientation de l'Office National des Infrastructures Equipements Sportifs (ONIES). Monsieur Bea Hopp Jean Fridolin et autres.

▪ **Decree N° 2023/326 of 03 August 2023** to appoint members of the Steering Committee of the National Sports Facilities and Equipment Board (ONIES). Mr. Bea Hopp Jean Fridolin and others

▪ **Décret N° 2023/327 du 03 août 2023** portant nomination des membres du Conseil d'administration du Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (Bucrep) Monsieur Bakouba Alain Noé et autres.

▪ **Decree N° 2023/327 of 03 August 2023** to appoint members of the Board of Directors of the Central Bureau for Censuses and Population Studies. Mr. Bakouba Alain Noé and others.

▪ **Décret N°2023/328 du 03 août 2023** accordant une prolongation d'activité à un Fonctionnaire. Madame Fouda Marguerite, Médecin, du 05 octobre 2023 au 05 octobre 2025.

▪ **Decree N°2023/328 of 03 August 2023** to grant an extension of service period to a Civil Servant. Mrs Fouda Marguerite, Medical Officer, from 5 October 2023 to 5 October 2025.



▪ **Décret N° 2023/329 du 04 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Standard Chartered Bank de Londres, un Accord de prêt d'un montant de 198 820 547 euros, soit environ 130 417 729 548 FCFA, garanti par UK EXPORT FINANCE, pour le financement du Projet de construction de la route Ebolowa-Akom Il-Kribi.

▪ **Decree N° 2023/329 of 04 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with Standard Chartered Bank of London, a loan agreement for an amount of EUR 198 820 547, or approximately CFAF 130 417 729 548, guaranteed by UK EXPORT FINANCE, to finance the Ebolowa-Akom Il-Kribi Road Construction Project.

▪ **Décret N° 2023/330 du 04 août 2023** ratifiant l'accord de prêt d'un montant de 32,250 millions d'euros, soit environ 21,115 milliards de francs CFA, conclu le 10 mai 2023 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour la mise en œuvre du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest du Cameroun.

▪ **Decree N° 2023/330 of 04 August 2023** to ratify the Loan Agreement for an amount of EUR 32.250 million, or approximately CFAF 21.115 billion, concluded on 10 May 2023 between the Republic of Cameroon and the Islamic Development Bank (IsDB), for the implementation of the Presidential Pln for the Reconstruction and Development of the North-West and South-West Regions.

▪ **Décret N° 2023/331 du 04 août 2023** ratifiant l'accord de financement MOURABAHA d'un montant de 15 millions de dollars US, soit environ 9,9 milliards de francs CFA, conclu le 12 mai 2023 entre la République du Cameroun et la Société Internationale islamique de financement du Commerce (ITFC), pour l'achat d'alumine et autres matières premières et leur vente à la République du Cameroun.

▪ **Decree N° 2023/331 of 04 August 2023** to ratify the MOURABAHA Financing Agreement for an amount of USD 15 million, or approximately CFAF 9.9 billion, concluded on 12 May 2023 between the Republic of Cameroon and the International Islamic Trade Finance Corporation (ITFC), for the purchase of alumina and other raw materials and their sale in the Republic of Cameroon.

▪ **Décret N° 2023/332 du 04 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec Standard Chartered Bank de Londres, un prêt sous forme de Crédit-Acheteur d'un montant de 76 229 164,22 euros, soit environ 50 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet du PLANUT, volet « Aménagement du territoire » phase I, destiné à l'aménagement de 15 280 hectares de périmètres hydro-agricoles dans les localités du Mbéré, de la Vina et du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua au Cameroun.

▪ **Decree N° 2023/332 of 04 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with Standard Chartered Bank of London, a loan in the form of buyer credit for an amount of EUR 76 229 164.22 Euros, or approximately CFAF 50 billion, to finance the PLANUT Project "Regional Development" component, Phase I, for the development of 15 280 hectares of irrigated areas in the localities of Mbéré, Vina and Faro and Deo, in the Adamaoua Region of Cameroon.

▪ **Décret N° 2023/333 du 04 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec Standard Chartered Bank de Londres, un Crédit commercial d'un montant de 2 885 447,03 euros, soit environ 1,89 milliard de francs CFA, pour le financement du Projet du PLANUT, volet « Aménagement du territoire » phasel, destiné à l'aménagement de 15 280 hectares de périmètres hydro-agricoles dans les localités du Mbéré, de la Vina et du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua au Cameroun.

▪ **Decree N° 2023/333 of 04 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with Standard Chartered Bank of London, for an amount of EUR 2 885 447,03 Euros, or approximately CFAF 1.89 billion, to finance the PLANUT Project "Regional Development" component, Phase I, for the development of 15 280 hectares of irrigated areas in the localities of Mbéré, Vina and Faro and Deo, in the Adamaoua Region of Cameroon.

▪ **Décret N°2023/334 du 04 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque islamique de Développement (BID), un Accord de financement de vente à tempérament d'un montant de



64,450 millions d'euros, soit environ 42 220 000 000 de francs CFA, pour le financement partiel du Projet de développement de la chaîne de valeur du riz au Cameroun.

▪ **Decree N°2023/334 of 04 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the Islamic Development Bank (IsDB), an instalment sale financing agreement for an amount of EUR 64.450 million, or approximately CFAF 42 220 000 000, for the partial financing of the Rice Value Chain Development Project in Cameroon.

▪ **Décret N°2023/335 du 04 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque islamique de Développement (BID), un Accord de prêt d'un montant de 12 050 000 dinars islamiques, correspondant à 14 990 000 euros, soit environ 9,819 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de la chaîne de valeur du riz au Cameroun.

▪ **Decree N°2023/335 of 04 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the Islamic Development Bank (IsDB), a loan agreement for an amount of ID 12 050 000, equivalent to EUR 14 990 000, or approximately CFAF 9.819 billion, to finance the Rice Value Chain Development Project in Cameroon.

▪ **Décret N°2023/336 du 08 août 2023** portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

▪ **Decree N°2023/336 of 08 August 2023** to reorganize the Small and Medium-sized Enterprises Promotion Agency.

▪ **Décret N°2023/337 du 08 août 2023** portant statut spécial du personnel chercheur.

▪ **Decree N°2023/337 of 08 August 2023** to lay down special rules and regulations governing research personnel.

▪ **Décret N°2023/388 du 09 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD), 126 millions d'euros, soit environ 83 milliards de francs CFA, pour le financement complémentaire du Projet de Renouvellement de la ligne ferroviaire Bélabo-Ngaoundéré (PRBN).

▪ **Decree N°2023/338 of 09 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the French development Agency (AFD), a loan agreement for an amount of EUR 126 million, or approximately CFAF 83 billion, for the additional financing of the Belabo-Ngaoundere Railway Line Renovation Project (PRBN).

▪ **Décret N°2023/343 du 10 août 2023** portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction du poste de transformation et d'aménagement des voies d'accès au corridor de la ligne électrique 225 KV Ngaoundéré-Tibati dans le cadre du projet d'interconnexion RIS-RIN dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua.

▪ **Décret N°2023/344 du 10 août 2023** portant ratification du contrat de crédit d'un montant de 53 millions d'euros, soit environ 34,7 milliards de francs CFA, conclu le 07 mars 2023 entre la République du Cameroun et la Banque Africaine d'Export-Import (AFRIMBANK), pour le financement partiel du Projet d'électrification rurale par système solaire photovoltaïque, phase III, 200 localités.

▪ **Decree N°2023/344 of 10 August 2023** to ratify the loan Contract for an amount of EUR 53 million, or approximately CFAF 34.7 billion, concluded on 7 March 2023 between the Republic of Cameroon and the African Export-Import Bank (AFRIMBANK), for the partial financing of phase III of the Project for Rural Electrification through Photovoltaic Solar System in 200 Localities.

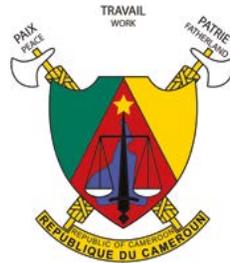
▪ **Décret N°2023/345 du 16 août 2023** portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Institut National de Cartographie(INC). Monsieur Wadtzela Fonye Francis.

▪ **Decree N°2023/345 Of 16 august 2023** to appoint the Chairman of the Board of Directors of the National Institute of Cartography (NIC). Mr. Wadtzela Fonye Francis.

▪ **Décret 2023/346 du 16 août 2023** portant nomination de trente-un (31) Elèves-Commissaires de Police. Officier de Police Principal Ahidjo Dissou et autres.

▪ **Décret N°2023/347 du 16 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Nkake Maurice Jérôme.

▪ **Décret N°2023/348 du 16 août 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Sounou Mbirvi.



- **Décret N°2023/349 du 16 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Lang Ndengue.
- **Décret N°2023/350 du 16 août 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Tsala Jean Marie.
- **Décret N°2023/351 du 16 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Afambere Isaiah Awaseh.
- **Décret N°2023/352 du 16 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mpila Barthelemy.
- **Décret N°2023/353 du 17 août 2023** portant intégration de Madame Boudjou Tchapgnoou Hortense épouse Chunda Nanah dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- **Décret N°2023/354 du 17 août 2023** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction des lignes bi-ternes raccordant la ligne 225 KV Nachtigal- Nyom II au poste de Ntui, y compris la voie d'accès du projet d'interconnexion RIS-RIN, dans le Département de la Lékié, Région du Centre.
- **Décret N°2023/357 du 22 août 2023** portant nomination d'un Ambassadeur. Monsieur Foumane Sébastien, auprès de la République de Serbie avec résidence à Rome (Italie).
- **Decree N°2023/357 of 22 August 2023** to appoint an Ambassador. Mr. Foumane Sébastien, to the Republic of Serbia with residence in Rome (Italy).
- **Décret N°2023/358 du 22 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Standard Chartered Bank de Londres, un Accord de Prêt d'un montant de 11 940 827 euros, soit environ 7 832 734 652 FCFA, pour le financement du Projet de construction de la route Ebolowa-Akom II -Kribi.
- **Decree N°2023/358 OF 22 August 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the Standard

Chartered Bank of London, a loan agreement for an amount of EUR 11 940 827, or approximately CFAF 7 832 734 652, for financing of the Ebolowa-Akom II-Kribi Road Construction Project.

- **Décret N°2023/359 du 22 août 2023** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec l'Association International de Développement (IDA), un Accord de prêt d'un montant de 300 millions de dollars US, soit environ 189,2 milliards de francs CFA pour le financement du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes.
- **Decree N°2023/359 of 2023 august 2023** to authorize the Minister of Economy, Planning and Regional Development to sign with the International Development Association (IDA), à loan agreement for an amount of USD 300 million, or approximately CFAF 189.2 billion, for the financing of the Local Governance and Resilient Communities Project.
- **Décret N°2023/360 du 23 août 2023** portant intégration de Monsieur Kenko Nkontcheu Daniel Brice dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- **Décret N°2023/361 du 23 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Bissi Messie Jean Pierre.
- **Décret N°2023/362 du 23 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Simo Romain.
- **Décret N°2023/363 du 23 août 2023** portant concession d'une pension et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ebale Laurent.
- **Décret N°2023/364 du 23 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Madop Eyack Elisabeth.
- **Décret N° 2023/365 du 23 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Afana Afana Mulrel.



- **Décret N°2023/366 du 23 août 2023** portant concession d'une pension de retraite et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant de Vaisseau Nougmo John.
- **Décret N°2023/367 du 23 août 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité, allocation des avantages de la réserve mobilisable et d'une indemnité d'installation à un Officier. Enseigne de Vaisseau de 1<sup>ère</sup> Classe Feugang Noussi Bernard.
- **Décret N°2023/368 du 28 août 2023** portant réorganisation et fonctionnement du Fonds National de l'Emploi (FNE).
- **Decree N°2023/368 of 28 august 2023** to lay down the reorganization and functioning of the National Employment Fund (NEF).3
- **Décret N°2023/369 du 28 août 2023** ratifiant l'accord de prêt n°2100150043404 d'un montant de 11 600 000 Unité de Compte, soit environ 9 545 408 000 FCFA, conclu le 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement (FAD), pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP).
- **Decree N°2023/369 of 28 august 2023** to ratify Loan Agreement N° 2100150043404 for an amount of UA 11 600 000, or approximately CFAF 9 545 408 000, concluded on 6 june 2023 between the Republic of Cameroon and the African Development Fund (ADF), to finance the Public Finance Support Project (PAGFIP).
- **Décret N°2023/370 du 29 août 2023** portant intégration de certains Administrateurs des Greffes, Promotion 2020-2022. Administrateur des Greffes Afana Eyang Marcel et autres.
- **Decree N°2023/370 OF 29 august 2023** on the absorption of some Court Registry Administrators, 2020-2022 Batch. Administrator Afana Eyang Marcel and others.
- **Décret N°2023/371 du 29 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Ngok Evina Jean François dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de 1<sup>ère</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/372 du 29 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Tchagang Emmanuel dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de conférences de classe exceptionnelle.
- **Décret N°2023/373 du 29 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Kouamo Wambo Georges Edouard dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de conférences de 2<sup>ème</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/374 du 29 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Tamasang Christophe Funwie dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de conférences de 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/375 du 29 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Patrick Kongnyuy dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Maître de conférences de 2<sup>ème</sup> classe 4<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/376 du 29 août 2023** portant intégration de Monsieur Ndjolo Vodom Franck Elvis dans le Corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/377 du 29 août 2023** portant intégration de Monsieur Nouck Alphonse Ervé dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- **Décret N°2023/378 du 29 août 2023** portant intégration de Monsieur Kodji Deli dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon
- **Décret N°2023/379 du 29 août 2023** portant reversement de Monsieur Nkodo Fidèle dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Chargé de chargé de Cours stagiaire.
- **Décret N°2023/380 du 30 août 2023** portant nomination de responsables au Ministère de la Défense. Capitaine de Vaisseau Ajeagah Njei Felix et autres.
- **Décret N°2023/381 du 30 août 2023** portant nomination de Responsables au Ministère de la Défense. Colonel Bobom Jean Lambert et autres.
- **Décret N°2023/382 du 30 août 2023** portant nomination de responsables dans les missions militaires près de certains postes Diplomatiques du Cameroun à l'étranger. Capitaine de Vaisseau Tatason Vikram Baba et autres.
- **Décret N°2023/383 du 30 août 2023** portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'université de Ngaoundéré. Monsieur Adji Abdoulaye Haman.
- **Decree N°2023/383 of 30 august 2023** to appoint the Chairperson of the Board of Governors of the University of Ngaoundere. Mr Adji Abdoulaye Haman.



▪ **Décret N°2023/384 du 30 août 2023** portant nomination de Recteur de l'Université de Ngaoundéré. Monsieur Mamoudou Abdoulmoumini.

▪ **Decree N°2023/384 of 30 août 2023** to appoint the Rector of the University of Ngaoundere. Mr Mamoudou Abdoulmoumini.

▪ **Décret N°2023/385 du 30 août 2023** portant nomination de responsables dans certaines Universités. Mr Ekonde Sone Ajang Michael et autres.

▪ **Decree N°2023/385 of 30 august 2023** to appoint officials in some Universities. Mr Ekonde Sone Ajang Michael and other.

▪ **Décret N°2023/386 du 30 août 2023** portant nomination de responsables dans certaines Universités. Monsieur Tsi Evaristes Angwafor et autres.

▪ **Decree N°2023/386 of 30 august 2023** to appoint officials in some Universities. Mr. Tsi Evaristes Angwafor and others.

▪ **Décret N°2023/387 du 30 août 2023** transformant le Consulat de la République du Cameroun à Ouesso (République du Congo) en Consulat Général.

▪ **Decree N°2023/387 of 30 august 2023** to transform the Consulate of the Republic of Cameroon at Ouesso, Republic of Congo, onto a General Consulate.

▪ **Décret N°2023/388 du 31 août 2023** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique 255kv entre Yaoundé et Abong-Mbang dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

▪ **Décret N°2023/389 du 31 août 2023** portant reversement et promotion de Monsieur Ajeagah Gideon Aghaïndum dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de 2<sup>ème</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon.

▪ **Décret N°2023/390 du 31 août 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Fokou Elie dans le corps de l'Enseignement Supérieur. Au grade de Professeur de classe exceptionnelle.

▪ **Décret N°2023/391 du 31 août 2023** rapportant partiellement les termes du décret N°2023/229 du 03 mai 2023 portant mise à la retraite pour limite d'âge de grade et versement dans la réserve mobilisable de certains personnels Officiers des Forces de Défense. Capitaine Toumba Todou Gabriel.

▪ **Décret N°2023/392 du 31 août 2023** portant inscription en additif d'un personnel Officier d'Active des Forces de Défense au tableau d'avancement de

grade, au titre de l'année budgétaire 2023, à titre de régularisation. Sous-lieutenant Fotsing Donald Richie.

▪ **Décret N°2023/393 du 31 août 2023** portant promotion au grade supérieur d'un personnel Officier d'active des Forces de Défense, au titre du second semestre de l'année budgétaire 2023, à titre de régularisation. Sous-lieutenant Fotsing Donald Richie.

▪ **Arrêté N°0496/CAB/PR du 01 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'invalidité permanente et celle attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Sokoudjou Gaston (Mle 156 453-G), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0497/CAB/PR du 01 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Deouyo André (Mle 157 306-S), Commissaire de police.

▪ **Arrêté N°0498/CAB/PR du 01 août 2023** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tcheombe (Mle 366 188-J), Commissaire de Police.

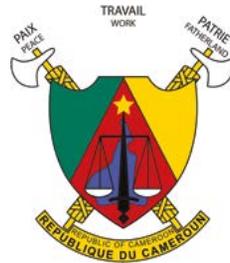
▪ **Arrêté N°0499/CAB/PR du 01 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Sangala Belomo (Mle 366 469-A), Commissaire de police.

▪ **Arrêté N°0500/CAB/PR du 01 août 2023** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mbangue Brillant (Mle 369 427-Z), Officier de police Principal.

▪ **Arrêté N°0501/CAB/PR du 01 août 2023** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0872/CAB/PR du 1er novembre 2022 portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi aux moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Ekwogge Mesode Agnès (Mle 505 861-E), Officier de Police Principal.



- **Arrêté N°0502/CAB/PR du 01 août 2023** portant, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Boukar Isseini (Mle 157 073-F), Officier de Police 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0503/CAB/PR du 01 août 2023** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Damba Atapaou (Mle 148 424-W), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0504/CAB/PR du 01 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Lock Emmanuel (Mle 164 176-E), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0506/CAB/PR du 01 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Madame Nsiegui Tapinfo Yvonne Valérie épouse Tindo (Mle 539 806-C), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0508/CAB/PR du 01 août 2023** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Leona Bernard (Mle 018 522-F), Commissaire de Police décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0509/CAB/PR du 01 août 2023** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Bidzanga Onana Simplicie (Mle 060 195-K), Officier de Police principal décédé à la retraite.
- **Arrêté N°0513/CAB/PR du 01 août 2023** allouant la pension de d'invalidité permanente à Monsieur Wo'o Andjongo Bertrand (Mle K-606 819), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0514/CAB/PR du 02 août 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Nwind Jacques Delphin (Mle K-059 481), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour manquements aux consignes par patrouilles individuelles et indécatesse portant atteinte à la considération de la police par tentative d'extorsion de fonds. Faits commis dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- **Arrêté N°0515/CAB/PR du 03 août 2023** portant nomination de vingt-trois (23) Elèves-Officiers de Police. Amougou François et autres
- **Arrêté N°0517/CAB/PR du 03 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Elock Emmanuel (Mle 370 880-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0520/CAB/PR du 03 août 2023** portant, admission à la retraite et allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Mvondo Essimi Joseph (Mle 159 300-L), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0521/CAB/PR du 03 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Enobi Joseph Ngwese (Mle 356 066-F), Commissaire de police.
- **Arrêté N°0522/CAB/PR du 03 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Moutchun (Mle 502 761-M), Commissaire de police.
- **Arrêté N°0523/CAB/PR du 03 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite par anticipation et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Eboumbou Mballé francis raoul (Mle 599 782-M), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0524/CAB/PR du 03 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mengue Obam Josué (Mle 165 446-F), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0525/CAB/PR du 03 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Mademoiselle Eyong Gladys Taku Ebanga (Mle 525 984-R), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0526/CAB/PR du 08 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Ntungwen Godlove Moivo (Mle 355 914-Z), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0527/CAB/PR du 08 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Essoka Ndoumbe Aimé Raymond (Mle 356 086-Y), Commissaire de Police.



- **Arrêté N°0528/CAB/PR du 08 août 2023** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Toua Norbertine, épouse Endougou (Mle 371 010-N), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0529/CAB/PR du 08 août 2023** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Mademoiselle Kewang Elisabeth (Mle 501 074-M), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0530/CAB/PR du 08 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Eyebe Onana (Mle 599 066-k), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0531/CAB/PR du 08 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Inoussa Bakari (Mle 370 688-Z), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0532/CAB/PR du 08 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mbida Jean François (Mle 570 729-F), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0533/CAB/PR du 08 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 Portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mbu Abel Tambe (Mle 156 178-P), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0535/CAB/PR du 08 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Epouma Etouke Florian (Mle 356 148-N), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0536/CAB/PR du 08 août 2023** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Djakdjing Djakreo (Mle 148 502-N), Officier de Police Principal.
- **Arrêté N°0537/CAB/PR du 08 août 2023** portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Bouba Abdou (Mle 148 121-K), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0538/CAB/PR du 08 août 2023** portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de

la succession de Monsieur Sarde Bello (Mle 155 819-P), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.

- **Arrêté N°0539/CAB/PR du 08 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Bekolo Pierre Francis (Mle 606 199-T), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0540/CAB/PR du 10 août 2023** déclarant fériée la journée du lundi 14 aout 2023 à l'occasion de la fête d'assomption
- **Arrêté N°0541/CAB/PR du 11 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nyobe Jean (Mle 525 869-F), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0544/CAB/PR du 11 août 2023** portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nanga Ndongo Thimoléon (Mle 155 785-C), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0548/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission en stage de perfectionnement à l'Académie d'Etat de Moscou en Russie, de Monsieur Semengue Mbarga Jean Pierre (Mle O-056-003), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0549/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission en stage de perfectionnement à l'Académie d'Etat de Moscou en Russie, de Monsieur Abiaba Ndanga Cyrille (Mle 578 143-Y), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0550/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Moussa Ali (Mle 162 791-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0551/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 aout 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Abili Alain (Mle 174 074-L), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.



- **Arrêté N°0552/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Nkolo Mbogo (Mle 502 828-Q), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0553/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Hamadjoulde Achille (Mle 150 730-B), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0554/CAB/PR du 17 août 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite par anticipation et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Abaicho Soungui (Mle 168 864-V), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0557/CAB/PR du 17 août 2023** portant révocation d'office de Monsieur Liben Epiphanie Boris (Mle C-108 217), pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0558/CAB/PR du 17 août 2023** portant révocation d'office de Monsieur Ndjomo Michel Rodrigue (Mle Q-108 445), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0559/CAB/PR du 17 août 2023** portant admission en stage de perfectionnement à l'Académie d'Etat de Moscou en Russie, de Monsieur Ndjon Paul Philippe Aron (Mle O-055 955), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.
- **Arrêté N°0560/CAB/PR du 18 août 2023** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Tamambang Sunon Nche.
- **Arrêté N°0561/CAB/PR du 18 août 2023** portant concession et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant-colonel Tanjuette Shafack Gabriel.
- **Arrêté N°0562/CAB/PR du 18 août 2023** portant concession et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Raphael Nyamsi Nyamsi.
- **Arrêté N°0563/CAB/PR du 18 août 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Bomba Daniel Bertrand.
- **Arrêté N°0564/CAB/PR du 18 août 2023** portant attribution du capital-décès, concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Chef de Bataillon Mouchili Founsie Mirabeau.
- **Arrêté N°0565/CAB/PR du 21 août 2023** portant détachement de Monsieur Hamadjoda (Mle 655 506-X), Administrateur des Greffes, à compter du 14 mars 2018, auprès du Conseil Constitutionnel.
- **Arrêté N°0566/CAB/PR du 21 août 2023** portant détachement de Madame Penkwang Yvonne Doh (Mle 588 935-G), Administrateurs des Greffes, à compter du 14 mars 2018, auprès du Conseil Constitutionnel.
- **Arrêté N°0567/CAB/PR du 23 août 2023** allouant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Ngomo Jean (Mle 534 255-G), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0568/CAB/PR du 23 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ngomo Jean (Mle 534 255-G), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0569/CAB/PR du 23 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Bouli Amye Thomas D'aquin (Mle 599 628-D), Commissaire de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0570/CAB/PR du 23 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Chifu Gabriel Ndujji (Mle 157 210-J), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0571/CAB/PR du 23 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Fossouo Kamgue Hermann (Mle 605 957-P), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.
- **Arrêté N°0572/CAB/PR du 23 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Wirba Amidou Fon (Mle 502 626-W), Commissaire de Police.
- **Arrêté N°0573/CAB/PR du 23 août 2023** portant admission à la retraite et allouant à Monsieur Nkwain Bernard Fuo (Mle 359 915-D), Officier de Police Principal, la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles.
- **Arrêté N°0574/CAB/PR du 23 août 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret



n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Fouroum (Mle 360 265-S), Officier de Police de 2ème grade.

▪ **Arrêté N°0578/CAB/PR du 23 août 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Essono Elat Joël (Mle 582 767-K), Officier de Police de 2ème grade, pour manquements aux consignes par déplacement sans titre de permission et négligence grave ayant favorisé la perte d'une arme à feu de service et d'un chargeur de quinze (15) munitions. Faits commis le 13 mars 2021.

▪ **Arrêté N°0579/CAB/PR du 23 août 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Olinga Francis (Mle P-108 620), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour manquements aux consignes par interpellation et saisie abusives, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par violence et voies de fait envers un usager et indécatesse ou compromission portant atteinte à l'usage de la Police par distraction frauduleuse de marchandises. Faits commis dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2020.

▪ **Arrêté N°0580/CAB/PR du 23 août 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Mamyouki Etong Rodrigue (Mle L-105 337), Inspecteur de Police de 1er grade, pour faillite à l'obligation de réserve, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par critique d'une autorité publique dans les réseaux sociaux. Faits commis le 14 et le 15 janvier 2021.

▪ **Arrêté N°0581/CAB/PR du 23 août 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Oumarou Bouba (Mle G-059 613), Gardien de la Paix de 1er grade, pour manquements aux consignes par interpellation et saisie abusives, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par violence et voies de fait envers un usager et indécatesse ou compromission portant atteinte à l'image de la Police par distraction frauduleuse de fonds et de marchandises. Faits commis dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 2020.

▪ **Arrêté N°0582/CAB/PR du 23 août 2023** portant révocation d'office de Monsieur Enoto Manga Jean Lionnel (Mle M-110 357), Gardien de la Paix de 1er grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0583/CAB/PR du 23 août 2023** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Engolo Arsène Jérémie.

▪ **Arrêté N°0584/CAB/PR du 24 août 2023** accordant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Tamukong Abel Tachi (Mle 174 297-H), Officier de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0585/CAB/PR du 24 août 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Tamukong Abel Tachi (Mle 174 297-H), Officier de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0586/CAB/PR du 25 août 2023** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Njikam Marie Antoinette (Mle 364 479-M), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0587/CAB/PR du 30 août 2023** portant nomination des responsables au Ministère de la Défense. Chef de Bataillon Biko'o Marie Théorine et autres

▪ **Arrêté N°0588/CAB/PR du 30 août 2023** portant nomination des responsables au Ministère de la Défense. Capitaine Asongalem Alem Yvonne et autres.

▪ **Arrêté N°0589/CAB/PR du 30 août 2023** portant nomination de responsables à la Mission Militaire près les Ambassades du Cameroun en France, en Belgique et en Italie. Sous-lieutenant Abutem Theolald et Adjudant-chef Moazemotom Kungne Estelle Julie.

▪ **Circulaire N°001 du 30 août 2023** relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024.

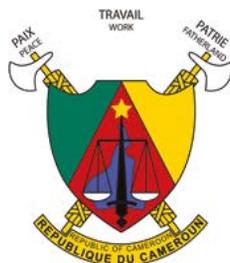
▪ **Circular N°001 of 30 August 2023** relating to the preparation of the State budget for the 2024 financial year.



## Septembre 2023

*Le Président de la République a signé 39 décrets et 83 arrêtés.*

- **Décret N°2023/394 du 01 septembre 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Souare Konsala dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de Conférences de 2<sup>ème</sup> classe 4<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/395 du 01 septembre 2023** portant intégration de Monsieur Omam Omam Jean Pierre dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/396 du 01 septembre 2023** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction des lignes 225KV, d'un poste de transformation et des voies d'accès dans le cadre du projet d'interconnexion entre le réseau interconnecté Sud (RIS) et le réseau interconnecté Nord (RIN) dans le Département du Djerem, Région de l'Adamaoua.
- **Décret N°2023/397 du 01 septembre 2023** accordant une prolongation d'activité à un Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général. Madame Mbita, née Mfomo Micheline Serge Annette, (du 10 décembre 2023 au 10 décembre 2025).
- **Décret N°2023/398 du 04 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, Elève-Officier d'Active Eloundou Ferdinand et autres
- **Décret N°2023/399 du 04 septembre 2023** portant création organisation et fonctionnement de l'Ecole de Formation aux Opérations de Maintien de la Paix.
- **Décret N°2023/400 du 05 septembre 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Noiha Noumi Valéry dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de Conférences de 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/401 du 05 septembre 2023** portant intégration et promotion de Monsieur Ngono Bikobo Dominique Serge Hervé dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Maître de Conférences de 2<sup>ème</sup> classe 5<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/402 du 05 septembre 2023** modifiant partiellement les termes du Décret n°2023/283 du 14 juin 2023 portant changement de Corps d'un Personnel Officier. Lieutenant-colonel Ntuntu Lenard, de l'Armée de l'Air à l'Armée de Terre.
- **Décret N°2023/403 du 05 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, Elève-Officier d'Active Bitote Bella Paul Denis et autres
- **Décret N°2023/404 du 05 septembre 2023** modifiant le Décret 2022/095 du 04 mars 2022 modifiant le Décret 2020/063 du 03 février 2020 portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mvondo Martin.
- **Décret N°2023/405 du 06 septembre 2023** fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice 2023.
- **Décret N°2023/406 du 06 septembre 2023** portant reversement de Monsieur Lekane Tsohgou Dieudonné dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 4<sup>ème</sup> échelon.
- **Décret N°2023/407 du 06 septembre 2023** portant intégration de Monsieur Tassongwa Bernard dans le corps de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon.
- **Décret N°2023/408 du 06 septembre 2023** portant reversement de Madame Ndjock Fleur Nadine, épouse Mvondo Mvondo dans le corps de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours Stagiaire.
- **Décret N°2023/409 du 07 septembre 2023** portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de Management Public (ISMP), Madame Andjongo née Ebie Mvogo Patricia et autres.
- **Décret N°2023/410 du 07 septembre 2023** portant organisation administrative et académique de l'Ecole



des Science et de Médecine Vétérinaires de l'Université de Ngaoundéré.

▪ **Décret N°2023/411 du 07 septembre 2023** portant nomination de certains responsables dans les services Extérieurs du Ministère des Relations Extérieurs. Monsieur Jam Afane Hugues René le grand et autres

▪ **Décret N°2023/414 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, de Sous-lieutenant. Elève-Officier d'Active Abanda Ze Mercedes Urielle et autres

▪ **Décret N°2023/415 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, Elève-Officier d'Active Onana Emile Thierry et autres

▪ **Décret N°2023/416 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, Elève-Officier d'Active Dissake Nsia Deutch Donald et autres

▪ **Décret N°2023/417 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade Sous-lieutenant Elève-Officier d'Active Kengne Siaka Jean Paul

▪ **Décret N°2023/418 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade Sous-lieutenant Elève-Officier d'Active Ngonkap Ekoullé Yves Berthold

▪ **Décret N°2023/419 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade Elève-Officier Médecin Kouanfack Djifack Harold Régis et autres

▪ **Décret N°2023/420 du 19 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, Elève-Officier Médecin Ismaël Simon Endezoumou

▪ **Décret N°2023/421 du 19 septembre 2023** fixant le régime de la rémunération et des avantages alloués aux Secrétaires Généraux et aux responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées.

▪ **Décret N°2023/422 du 19 septembre 2023** précisant les attributions des Secrétaires Généraux des Collectivités Territoriales Décentralisées.

▪ **Décret N°2023/423 du 21 septembre 2023** portant changement de Corps d'un Personnel Officier Belobo Bouli Antoine Emmanuel, de la Marine Nationale pour l'Armée de Terre.

▪ **Décret N°2023/424 du 21 septembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade, Elèves-Officiers d'Active, Mongo Etoumbe Aristide V, Gantchou Nougoua Rita et autres

▪ **Décret N°2023/425 du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Bekono Jean Daniel.

▪ **Décret N°2023/426 du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mbia Samuel.

▪ **Décret N°2023/427 du 21 septembre 2023** complétant le Décret 2022/288 du 11 juillet 2022 modifiant le décret 2014/440 du 03 novembre 2014 portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Nkamso Levi.

▪ **Décret N°2023/428 du 21 septembre 2023** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la voie de raccordement de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase I) à Boumnyebel en passant par Bidodi, Arrondissement de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre.

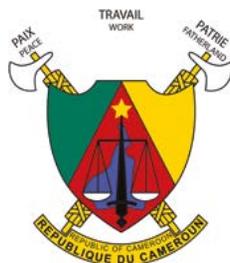
▪ **Décret N°2023/429 du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Souwore François.

▪ **Décret N°2023/430 du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Bidoung Josué Noel.

▪ **Décret N°2023/431 du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Djanto Robert.



- **Décret N°2023/432 du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Mba Ango Jean.
- **Décret N°2023/433 du 27 septembre 2023** portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie de 02 ha 55a 04ca, sis au lieu-dit « Mépho » Arrondissement de Sangmélisma, Département du Dja et Lobo, Région du Sud.
- **Arrêté N°0592/CAB/PR du 01 septembre 2023** portant nomination de responsables à l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES). Capitaine Meka Alex Lucien Lionel et autres
- **Arrêté N°0593/CAB/PR du 01 septembre 2023** accordant une prolongation d'activité à Madame Njowir Mary Yibeala, épouse Jifon, Administrateur Principal des Greffes (Mle 172 311-Y), du 15 août 2023 au 15 août 2025.
- **Arrêté N°0594/CAB/PR du 01 septembre 2023** portant reclassement, puis allouant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Essapa Adolphe Xavier (Mle 582 234-C), Inspecteur de Police Principal.
- **Arrêté N°0596/CAB/PR du 04 septembre 2023** portant attribution du capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Sous-Lieutenant Nsangou Salim.
- **Arrêté N°0597/CAB/PR du 05 septembre 2023** portant concession d'une pension temporaire d'orphelins et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant-colonel Bogana Ombiono Zekeri.
- **Arrêté N°0598/CAB/PR du 05 septembre 2023** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine Mbo'obo Meke.
- **Arrêté N°0599/CAB/PR du 05 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Sous-officier. Feu l'Adjudant Ndipnu Raymond Fonkem.
- **Arrêté N°0600/CAB/PR du 05 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Officier Marinier. Feu le Maitre Nloka Daniel Jean Marie.
- **Arrêté N°0601/CAB/PR du 05 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un Officier Marinier. Feu le Second-Maitre Mamoudou Gambo.
- **Arrêté N°0602/CAB/PR du 07 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Nguewa Tatchou Williams (Mle 599 063-J), Commissaire de Police, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0603/CAB/PR du 07 septembre 2023** modifiant l'Arrêté n°00396/CAB/PR du 19 juin 2018, modifiant l'Arrêté n°0668/CAB/PR du 09 décembre 2015 portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Bamela Adrien.
- **Arrêté N°0604/CAB/PR du 07 septembre 2023** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Capitaine de Corvette Ella Fidèle.
- **Arrêté N°0605/CAB/PR du 07 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Djida Kitikil.
- **Arrêté N°0606/CAB/PR du 07 septembre 2023** portant concession d'une pension temporaire d'orphelins aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine de Vaisseau Melagho Etienne.
- **Arrêté N°0607/CAB/PR du 07 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès concession d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant-colonel Noumen Daniel Hilaire.
- **Arrêté N°0608/CAB/PR du 08 septembre 2023** portant révocation d'office de Madame Mbang Etoua Epouse Ebonko Blanche (Mle 570 450-V), Officier de Police Principal, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0609/CAB/PR du 08 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Mohaman Nourridine Hamissou (Mle 703 282-M), Inspecteur de Police Principal, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0610/CAB/PR du 08 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Menya Kennedy Tembeng (Mle W-058 798), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.
- **Arrêté N°0612/CAB/PR du 15 septembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Kidmo Gilbert (Mle 148-191-A) Officier de Police Principal.



▪ **Arrêté N°613/CAB/PR du 15 septembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Nke Germaine épouse Bolo (Mle 541 097-G), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0614/CAB/PR du 15 septembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Amougou Minkoulou Paul (Mle 501 766-M) Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0615/CAB/PR du 15 septembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Efa Eric (Mle 571 486-A), Commissaire de Police, pour manquements aux consignes par détention d'une arme à feu de service pendant son congé administratif et négligence grave ayant entraîné la perte de ladite arme avec un chargeur garni de dix munitions. Faits commis le 08 juin 2022.

▪ **Arrêté N°0616/CAB/PR du 15 septembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Medjo Felix Christian (Mle 595 488-U), Inspecteur de Police de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon d'un poste de travail et négligence dans l'exercice de ses fonctions ayant favorisé un cambriolage de son unité. Faits commis dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022.

▪ **Arrêté N°0617/CAB/PR du 15 septembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Bitoto Bina Laurent Dupont (Mle 596 531-J), Inspecteur de Police de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon d'un poste de travail et négligence dans l'exercice de ses fonctions ayant favorisé un cambriolage de son unité. Faits commis dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022.

▪ **Arrêté N°0618/CAB/PR du 15 septembre 2023** portant révocation d'office de Madame Mobou Tagne Josiane Epouse Nzouapet Nana (Mle 699 828-G), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0619/CAB/PR du 15 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Chia Dérick Chofor (Mle 765 936-W), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0620/CAB/PR du 15 septembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Nkot Bruno Robunel Armand (Mle L-059 396), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour manquements aux consignes, par abandon d'une

activité prescrite, faute relative à la conduite par ébriété en service, faute professionnelle et négligences ayant favorisé l'abandon de son arme de service sur la voie publique. Faits commis dans la nuit du 21 janvier au 22 septembre 2020.

▪ **Arrêté N°0621/CAB/PR du 15 septembre 2023** rapportant les dispositions de l'arrêté n°0302/CAB/PR du 23 mai 2023 portant nomination de mille huit cent huit (1808) Elèves Gardiens de la Paix, en ce qui concerne exclusivement Monsieur Mbazo'o Arsène Salvador, ancien Elève -Gardien de la Paix.

▪ **Arrêté N°0622/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Chef de Bataillon Fogue Tala Alain Martial.

▪ **Arrêté N°0623/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension Permanente d'invalidité à Officier. Commandant Ngokeng Zebaze Pierre Blaise.

▪ **Arrêté N°0625/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Lieutenant Mando Laurent.

▪ **Arrêté N°0626/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Lieutenant Ndjembele Camille.

▪ **Arrêté N°0627/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Lieutenant Makwete Marie Charlotte.

▪ **Arrêté N°0628/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Enseigne de Vaisseau de 2<sup>ème</sup> Classe Tassang Jude Timang.

▪ **Arrêté N°0629/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Sous-lieutenant Njoya Armiahou.

▪ **Arrêté N°0630/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès quintuplé à l'ayant cause d'un militaire du rang. Le Matelot de 1<sup>ère</sup> classe Hama Nyaourze Salomon.

▪ **Arrêté N°0631/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès quintuplé et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Dang Mezing Hervé Bérenger.

▪ **Arrêté N°632/CAB/PR du 21 septembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et



allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Soudoum Justin (Mle 355 772-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0633/CAB/PR du 22 septembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Ebessa Nnang, épouse Konda Caroline (Mle 540 795-C) Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0635/CAB/PR du 22 septembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Seme Mbida Félix ( Mle 598 268-C), Inspecteur de Police de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon d'un poste de travail et négligence dans l'exercice de ses fonctions ayant favorisé un cambriolage de son unité. Faits commis dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022.

▪ **Arrêté N°0636/CAB/PR du 22 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Menye Minko Franck André (Mle P-058 800), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0637/CAB/PR du 22 septembre 2023** portant acceptation de l'offre de démission de Monsieur Fokam Kamdem Franck Lamine (Mle G-108 073), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour convenances personnelles.

▪ **Arrêté N°0638/CAB/PR du 26 septembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Madame Eba Juliette épouse Medjo (Mle 369 489-F), Officier de Police Principal

▪ **Arrêté N°0650/CAB/PR du 26 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Buinfor Tondjoh Justin (Mle D-057 697), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0652/CAB/PR du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Chef de Bataillon Casimir Mekoulou Evina.

▪ **Arrêté N°0653/CAB/PR du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Chef de Bataillon Amougou Arsène Parfait

▪ **Arrêté N°0654/CAB/PR du 26 septembre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à Officier. Feu le Colonel Madi Dodo Sébastien.

▪ **Arrêté N°0655/CAB/PR du 26 septembre 2023** portant attribution d'un capital-décès et concession d'une pension de réversion aux ayants cause d'un Officier. Feu le Chef de bataillon Ngotio Koeke Gaston.

▪ **Arrêté N°0656/CAB/PR du 27 septembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Takem Jean Pierre (Mle 520 629-U), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0660/CAB/PR du 27 septembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Menoua François (Mle 141 174-M), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0661/CAB/PR du 27 septembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Nkono Evina Samuel Arnaud (Mle 607 667-W), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0665/CAB/PR du 27 septembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Lyonga Joseph Mbella (Mle Z-109 360), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.



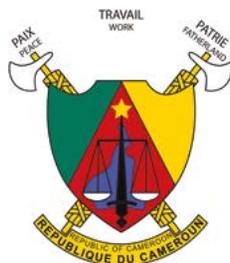
## Octobre 2023

*Le Président de la République a signé 39 décrets et 83 arrêtés.*

- **Decree N°2023/434 of 04 October 2023** to lay down the organization and functioning of government Teacher colleges.
- **Décret N°2023/434 du 04 octobre 2023** portant organisation et fonctionnement des Ecoles Normales d'Instituteurs
- **Décret N°2023/435 du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-Colonel Bekada René Didier.
- **Décret N°2023/436 du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Akam Foumane Etienne.
- **Décret N°2023/437 du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Ndinga Abel.
- **Décret N°2023/438 du 11 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Oussoumanou Babikir.
- **Décret N°2023/439 du 11 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Lambou Michel.
- **Décret N°2023/440 du 11 octobre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Sportif au Grade de Commandeur. Lieutenant Pefoura Yacouba et autres.
- **Décret N°2023/441 du 12 octobre 2023** portant classement au domaine public artificiel, des terrains destinés aux travaux de construction de cinq (05) lignes électriques de 90kv et 30kv nécessaires au fonctionnement des ouvrages du projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé (PAEPYS) allant du poste de Nyom II (Yaoundé) à Nachtigal (Batchenga) sur un linéaire de 52 km dans les Départements du Mfoundi, de la Mefou et Afamba et de la Lekié, Région du Centre.
- **Décret N°2023/442 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Embel Jean Marie.
- **Décret N°2023/443 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant Ngapna Hamadou.
- **Décret N°2023/444 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mouzon Etienne.
- **Décret N°2023/445 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Kollo Robert.
- **Décret N°2023/446 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un officier. Capitaine Amougou Louis Longin.



- **Décret N°2023/447 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ewala Abessolo.
- **Décret N°2023/448 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-Colonel Ngah Bafoula A.
- **Décret N°2023/449 du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef d'Escadron Dimalet Ntchoreret Henri.
- **Decree N°2023/452 du 18 octobre 2023** to approve and render enforceable the National Civil Aviation Safety Programme of Cameroon.
- **Décret N°2023/452 du 18 octobre 2023** approuvant et rendant exécutoire le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile du Cameroun.
- **Décret N°2023/453 du 19 octobre 2023** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la ligne de transport d'électricité 225kv, des ouvrages connexes et des voies d'accès associés entre Ahala et Abong-Mbang, dans les Départements du Mfoundi, de la Mefou-et-Akono, de la Mefou-et-Afamba et du Nyong-et-Mfoumou, Région du Centre.
- **Décret N°2023/454 du 20 octobre 2023** portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie totales de 26ha 29a 44ca, nécessaires aux travaux de construction de la jonction autoroutière entre le PK0 (Nkolnkoumou) et l'intersection avec la Route Nationale n°3 (Minkoameyo) dans l'Arrondissement de Yaoundé 7, Département du Mfoundi, Région du Centre.
- **Décret N°2023/455 du 20 octobre 2023** portant nomination du Secrétaire Général du Ministère des Arts et de la Culture. Monsieur Nkene Blaise-Jacques, Professeur d'Université.
- **Decree N°2023/455 of 20 October 2023** to appoint the Secretary-General of the Ministry of Arts and Culture. Mr. Nkene Blaise-Jacques.
- **Décret N02023/456 du 20 octobre 2023** portant nomination d'un Consul Général. Monsieur Damna Daniel, Ministre Plenipotentiaire, à Ouesso (République du Congo), poste créée.
- **Decree N°2023/456 of 20 October 2023** to appoint a General Consul, Mr. Damna Daniel, Minister Plenipotentiary, at Ouesso (Republic of Congo, new post).
- **Décret N°2023/457 du 20 octobre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Boumal Ngos Stéve Roger Alain (Mle 703 725-M), Commissaire de Police Principal, pour abandon de poste.
- **Décret N°2023/458 du 20 octobre 2023** portant réintégration dans le Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale et reconstitution de la carrière administrative de Monsieur Assala Amadiang Jean Bernard (Mle 366 475-M), Commissaire de Police à compter du 02 avril 2019.
- **Décret N°2023/459 du 20 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Ngonga Justin Tchanwo.
- **Décret N°2023/460 du 20 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Vaisseau Awouna Meye Valentin Yves.
- **Décret N°2023/461 du 20 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine de Corvette Kenfack Victorine.
- **Décret N°2023/462 du 20 octobre 2023** portant concession d'une pension de retraite et revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Lieutenant Nkerbu Steve Ngwang.
- **Décret N°2023/463 du 20 octobre 2023** portant maintien en activité d'un Officier de l'Armée de l'Air. Colonel Avom Nang Jean Jacques.
- **Décret N°2023/464 du 30 octobre 2023** portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement



du terrorisme la prolifération des armes de destruction massive.

▪ **Decree N°2023/464 of 30 October 2023** to lay down the establishment, organization and functioning of the Coordination Committee on National Policies against Money Laundering, Terrorist Financing and Proliferation of Weapons of Mass Destruction.

▪ **Décret N°2023/465 du 31 octobre 2023** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Mevongo Meye Pierre (Mle 080 176-M), Magistrat Hors Hiérarchie 2<sup>ème</sup> grade, 2<sup>ème</sup> échelon, indice 1200.

▪ **Decree N°2023/465 of 31 October 2023** to grant a long service pension to Mr. Mevongo Meye Pierre (Sce N°.080 176-M), Super Scale Judicial and Legal Officer, Group 2, Incremental Position 2, Index 1200.

▪ **Décret N°2023/466 du 31 octobre 2023** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Madame Nkontio Marie, Epouse Zouna (Mle 151 866-H), Magistrat de 4<sup>ème</sup> grade, 3<sup>ème</sup> échelon, indice 1115.

▪ **Decree N°2023/466 of 31 October 2023** to grant a long service pension to MRS. Nkontio Marie, spouse Zouna (Sce N°151 866-H), Judicial and Legal Officer, 4th Scale, Incremental Position 3, Index 1115.

▪ **Décret N°2023/467 du 31 octobre 2023** portant attribution d'une pension d'ancienneté à Monsieur Taneke Etienne (Mle 151 842-V), Magistrat de 2<sup>ème</sup> grade, 2<sup>ème</sup> échelon, indice 790.

▪ **Decree N°2023/467 of October 2023** to grant a long service pension to Mr Taneke Etienne (Sce 151 842-V), Judicial and Legal Officer, 2nd Scale, Incremental Position 2, Index 790.

▪ **Décret N°2023/468 /CAB/PR du 31 octobre 2023** accordant le capital-décès quintuplé à la succession de Monsieur Numfor Togers Fuh (Mle 769 756-M), Inspecteur de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0676/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des pensions Civiles à Monsieur Mboh Alexandre (Mle 520 697-S), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0677/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74 /759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Kengne (Mle 355 332-N), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0678/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74 /759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Petekong André (Mle 504 515-O), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0679/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Ngo Essoumba Minka Agnes (Mle 540 696-B), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0680/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Evina Jacques Magloire, (Mle 357 792-Q), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0681/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ngono Onguene, (Mle 541 363-W), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0682 /CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Epesse Elie, (Mle 540 804-U), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0683/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Geh, née Angafor Anna Beneshighi, (Mle 370 082-B), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°685/CAB/ PR du 03 octobre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Mademoiselle Aïssa Gavana (Mle 528 528-A), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade

▪ **Arrêté N°0687/CAB/PR du 03 octobre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Akieme Samson Henri Daudry (Mle W-108 883), Gardien de la Paix de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.



▪ **Arrêté N°0688/CAB/PR du 04 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Mbinkar Gerard Nyuydze, (Mle 365 933-K), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°689/CAB/PR du 04 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Yayang Jean (Mle 165 254-D), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°690/CAB/PR du 04 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Hourloum Augustin (Mle 144 807-U), Officier de police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0693/CAB/PR du 04 octobre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Kouesseu Salomon, (Mle 147 056-D), Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0694/CAB/PR du 04 octobre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Fome Germain, (Mle 083 799-K), Officier de Police 2<sup>ème</sup> grade, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0696/CAB/PR du 04 octobre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Chawe Tchougoum Laurent Blaise, (Mle 607 923-V), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0697/CAB/PR du 04 octobre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Oyono Samuel, (Mle 606 345-M), d'Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°698/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant reclassement et admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service

effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Kitikil Frederic (Mle 161 180-B), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0699/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Essah Helene, épouse Abe, (Mle 540 746-Q), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0702/CAB/PR du 05 octobre 2023** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0589/CAB/PR du 11 novembre 2015 portant admission à la retraite par anticipation et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ebo'o Ebo'o Simon Pierre (Mle 505 652-K), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0704/CAB/PR du 05 octobre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Akom Assako (Mle 099 993-A), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade, décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0709/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Ousmaila Adji Djire.

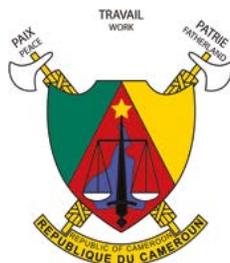
▪ **Arrêté N°0710/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Aboubakar Abdoulaye.

▪ **Arrêté N°0711/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Colonel Kaole Aleokol Raymond Serge.

▪ **Arrêté N°0712/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine de Vaisseau Oloungou Oyono Jean Claude.

▪ **Arrêté N°0713/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Sous-Lieutenant Wabo Matchum Honorine Gladys.

▪ **Arrêté N°0714/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Colonel Kengne.



▪ **Arrêté N°0715/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant concession d'une pension de réversion et réversion d'une pension permanente d'invalidité à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Colonel Tchatchou Joseph.

▪ **Arrêté N°0716 /CAB/PR du 05 octobre 2023** allouant la pension temporaire d'orphelins aux ayants cause de Monsieur Hamadjoulde Hadje (Mle 016 706-D), Commissaire de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0717 /CAB/PR du 05 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Eyong Lucas Esi (Mle 373 944-M)), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0718 /CAB/PR du 05 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Brey Paul (Mle 162 819-U), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0719/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Belporo Faustin (Mle 541 522-M), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0720/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Amougou Pierre Charles, (Mle 156 076-N), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0721/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles

à Monsieur Njansab Jean (Mle 366 059-F), Officier de Police de 2ème grade

▪ **Arrêté N°0722/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Martouandi (Mle 144 803-D), Officier de police de 2ème grade.

▪ **Arrêté N°0724/CAB/PR du 05 octobre 2023** portant révocation d'office de Madame Fonbanla Yolande Limla (Mle U-058 146), Gardien de la Paix de 2ème grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0725 /CAB/PR du 11 octobre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Bouba Sambo (Mle 027 866-T), Commissaire de Police décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0726 /CAB/PR du 11 octobre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Ateba Ateba Samuel (Mle 156 238-L), Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0727 /CAB/PR du 11 octobre 2023** portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Zambo Mehina (Mle 525 415-W), Officier de Police de 2ème grade.

▪ **Arrêté N°0728 /CAB/PR du 11 octobre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Awe Helinga, (Mle 376 515-O), Officier de Police de 2ème grade.

▪ **Arrêté N°0729 /CAB/PR du 11 octobre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mohamadou Moustapha, (Mle 587 537-K), Officier de Police de 1er grade.

▪ **Arrêté N°0730/CAB/PR du 11 octobre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ibrahim Dang Assabe (Mle 586 886-A), Inspecteur de Police Principal, pour faute contre



l'honneur, le devoir et la probité par détournement de recettes issues de l'établissement des titres identitaires. Faits commis entre août 2020 et janvier 2021.

▪ **Arrêté N°0731/CAB/ PR du 11 octobre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Enoah Engamba Anaclet (Mle 766 073-M), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour manquements aux consignes par immixtion dans le processus de production des titres identitaires, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par refus de rembourser une somme indûment perçue. Faits commis le 26 juillet 2021.

▪ **Arrêté N°0732/CAB/PR du 11 octobre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Wavoum Bruno Emmanuel (Mle P-059 972), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police par soustraction frauduleuse et vente sans titre d'un bien appartenant à autrui. Faits commis dans la nuit du 14 au 15 avril 2021.

▪ **Arrêté N°0733/CAB/PR du 11 octobre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Nkemji Basil Forbang (Mle M-059 380), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0734/CAB/PR du 11 octobre 2023** portant révocation d'office de Madame Lyssette Munyeng Njah (Mle 606 014 -C), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0735/CAB/PR du 11 octobre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Fawa Nahina Jonathan, (Mle C-109 208), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0736/CAB/PR du 11 octobre 2023** portant révocation d'office de Madame Ekotto Francine Josline (Mle T-057 955), Gardien de la Paix de 2<sup>ème</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0737/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mva Norbert, (Mle 531 813-F), Commissaire de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0738/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Libomane Emine Salomon, (Mle 359 653-U), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0739/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndy Amougou Herman, (Mle 506 714-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0740/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Wongeh Cosmas Fengla, (Mle 157 280-I), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0741/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Songue Njanga Arthur (Mle 532 301-A), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0742/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Bizomo Félix, (Mle 369 706-M), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0743/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Boubakari Massai (Mle 357 653-S), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0744/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Rata Ewa Mandaje, épouse Gourko, (Mle 374 256-F), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0745/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbenga Jean Marc, (Mle 540 699-K), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0746/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tchoffo André, (Mle 170 492-W), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0747/CAB/PR du 12 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbarga Zambo Alphonse, (Mle 534 637-Z), Officier de Police de 2<sup>ème</sup> grade.



▪ **Arrêté N°0750/CAB/PR du 12 octobre 2023** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0194/CAB/PR du 28 mars 2022 portant avancement d'échelon de trente-six (36) Inspecteurs de Police Principaux, reclassement de soixante anciens Elèves-Officiers de Police issus des promotions professionnelles de l'année 2021 dans le cadre des Officiers de Police, avancement d'échelon de trente-neuf (39) Officiers de Police de 1<sup>er</sup> grade, en ce qui concerne exclusivement Madame Keku Pauline Njuh (Mle 607 094-L), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade, et portant reconstitution de la carrière administrative de l'intéressée.

▪ **Arrêté N°0751/CAB/PR du 12 octobre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Essono Joseph Désiré (Mle 541 198-Y), Officier de Police de 2<sup>em</sup> grade, pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par détournement de recettes issues de l'établissement des titres identitaires. Faits commis entre août 2020 et janvier 2022.

▪ **Arrêté N°0752/CAB/PR du 12 octobre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade de Monsieur Ambassa Jean Didier (Mle 586 846-V), Inspecteur de Police Principal, pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par détournement de recettes issues de l'établissement des titres identitaires. Faits commis entre août 2020 et mai 2022.

▪ **Arrêté N°0753/CAB/PR du 17 octobre 2023** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Njoumba Martin (Mle 068 773-M), Commissaire de Police décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0757/CAB/PR du 17 octobre 2023** portant avancement d'échelon et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Jumbam Simon Kenkoh, (Mle 156 708-F), Officier de Police Principal révoqué.

▪ **Arrêté N°0763/CAB/PR du 17 octobre 2023**

portant concession d'une pension d'invalidité à un Officier. Lieutenant Dongmo Carine Fleur.

▪ **Arrêté N°0764/CAB/PR du 17 octobre 2023** portant concession et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Capitaine Nafogo Doumara.

▪ **Arrêté N°0765/CAB/PR du 17 octobre 2023** portant attribution du Capital-Décès quintuplé à l'ayant cause d'un Militaire du rang. Feu le Caporal Bibi Nnomo Cyrille.

▪ **Arrêté N°0766/CAB/PR du 17 octobre 2023** portant attribution d'un Capital-décès quintuplé à l'ayant cause d'un militaire du rang. Feu Matelot de 2<sup>eme</sup> classe Minlend Nyobe.

▪ **Arrêté N°0767/CAB/PR du 17 octobre 2023** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Chef d'Escadron Eba Philomène Carine.

▪ **Arrêté N°0768/CAB/PR du 18 octobre 2023** portant nomination d'un Chef de Secrétariat Particulier au Ministère des Relations Extérieures. Monsieur Ewane Ekwala Pierre Paulin, Secrétaire des Affaires Etrangères.

▪ **Order N°0768/CAB/PR du 18 octobre 2023** to appoint a head of Private Secretariat at the Ministry Of External Relations. Mr Ewane Ekwala Pierre Paulin.

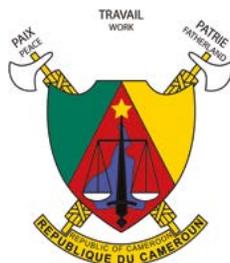
▪ **Arrêté N°0769/CAB/PR du 19 octobre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Aboubakar Mallam, (Mle 356 146-V), Commissaire de Police.



## Novembre 2023

Le Président de la République a signé 197 textes, dont 92 décrets et 105 arrêtés.

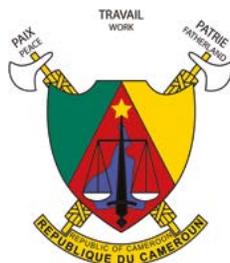
- **Décret N°2023/469 du 03 novembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Adjia Appolinaire.
- **Décret N°2023/470 du 03 novembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Chef de Bataillon Ekani Alexandre.
- **Décret N°2023/471 du 03 novembre 2023** portant changement de Corps d'un personnel Officier. Lieutenant Tchinda Fotsing Franck Alain (Gendarmerie Nationale).
- **Décret N°2023/472 du 03 novembre 2023** portant naturalisation de Monsieur Azubike Ikechukwu Valery.
- **Decree N°2023/472 of 3 november 2023** to grant Cameroonian Nationality to Mr. Azubike Ikechukwu Valery.
- **Décret N°2023/473 du 07 novembre 2023** portant nomination d'un Inspecteur Général des Services au Ministère du Tourisme et des Loisirs. Monsieur Zomekou Ateba Joseph Charles Ignace.
- **Decree N°2023/473 of 07 november 2023** to appoint an Inspector-General at the Ministry of Tourism and Leisure. Mr Zomekou Ateba Joseph Charles Ignace.
- **Décret N°2023/474 du 07 novembre 2023** portant nomination de responsables dans les services extérieurs du Ministère du Tourisimes et des Loisirs. Monsieur Noah Ewole Gustave Armand, Cadre Contractuel d'Administration et autres.
- **Decree N°2023/474 of 07 november 2023** to appoint officials in the external services of the Mr. Noah Ewole Gustave Armand and others.
- **Décret N°2023/475 du 07 novembre 2023** précisant certaines attributions et fixant les avantages des comptables publics placés auprès des collectivités Territoriales Décentralisées.
- **Decree N°2023/475 of 07 november 2023** to define some duties and lay down the benefits of public accounting officers assigned to regional and local authorities.
- **Décret N°2023/476 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Dr Manuel Nso Obiang Ada, Secrétaire Exécutif de l'Organisation pour la lutte contre les endémies en Afrique Central, arrivé en fin de séjour, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/477 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Mathias Zana Naab, Coordonnateur résident et Humanitaire du Système des Nations Unies au Cameroun, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/478 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence Jonghan Kim, Ambassadeur de la République de Corée au Cameroun, élevé à la Dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2023/479 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Son Excellence, Dr. Christian Dennys-Mcclure, Haut-Commissaire de la Grande Bretagne au Cameroun, élevé à la Dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2023 /480 du 07 novembre 2023** portant promotion et nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Djiena Wembou Michel, Secrétaire Permanent du PRED-CEMAC, au grade d'Officier et autres.



- **Décret N°2023/481 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur, feu Atangana Onana Benoit, Expert-Comptable, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/482 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feue Laura Egbe Tabot épouse Besong, Secrétaire Exécutif de la Communauté Economique du Bétail, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/483 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Talle Philippe, Chef Supérieur Bandeng, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/484 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Ekambi Louis Brillant, Artiste Musicien à Douala, élevé à la Dignité de grand Officier.
- **Décret N°2023/485 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Menguele Jean Paul, ancien Directeur des grandes Entreprises à Yaoundé, au grade d'Officier.
- **Décret N°2023/486 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Bilounga Ndongo C, au grade de Chevalier et autres.
- **Décret N° 2023/487 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite. Monsieur Tazifor Oscar Alemkia, Patriarche, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/488 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite. Monsieur Azehe Tchio Yannick Blaise, Chef de Mission ECTA-BTP, au grade de Chevalier et autre.
- **Décret N°2023/489 du 07 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite. Madame Memvieng Antoinette, Secrétaire, au grade de chevalier et autres.
- **Décret N°2023/490 du 07 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Moutombi Etienne Patrick, 6ème adjoint au Maire de la Commune de Yaoundé 4, au grade de Commandeur et autres.
- **Décret N°2023/491 du 07 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Bekono Daniel, Professeur d'Education physique et Sportive, Directeur des affaires Générales au MINAC et autres.
- **Décret N°2023/492 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Mvondo Jérôme, ancien Attaché à la PRC, élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2023/493 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Ndongo Essomba Jean Bernard, Président du Groupe Parlementaire du Rassemblement démocratique du peuple Camerounais à l'Assemblée Nationale, élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2023/494 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Abana Elongo Armand, ancien Chargé de Mission à la DASC de la PRC, élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2023/495 du 07 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Mbarga Bilong Albert, Patriarche à Ngoantet (Nkolmetet), élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2023/497 du 07 novembre 2023** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Belinga Etoundi Joseph.
- **Décret N°2023/498 du 07 novembre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Mama Ebengue.
- **Décret N°2023/499 du 07 novembre 2023** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Capitaine Dobga Justin.
- **Décret N°2023/500 du 08 novembre 2023** portant réorganisation de l'Imprimerie Nationale. Désignée « l'Imprimerie ».
- **Decree N°2023/500 of 08 november 2023 to reorganize the National Press. The Printing Press.**
- **Décret N°2023/501 du 08 novembre 2023** ordonnant la publication au journal Officiel du texte portant Accord de financement de vente à tempérament du Projet N°1027, d'un montant de 64,450 euros, soit environ 42 220 000 000 de francs CFA, conclu le 10 septembre 2023 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du riz au Cameroun (PDCVRC).



- **Decree N°2023/551 of 08 november 2023** to order the publication in the Official Gazette of the text of Project Installment Sale Financing Agreement N°1027, for an amount of EUR 64,450, or approximately CFAF 42 220 000 000, concluded on 10 september 2023 between the Republic of Cameroon and the Islamic Development Bank (ISDB), to finance the Rice Value Chain Development Project in Cameroon (RVCDPC).
- **Décret N°2023/502 du 08 novembre 2023** ordonnant la publication au journal Officiel du texte portant Accord de prêt du Projet N°1027, d'un montant de 12 050 000 Dinars Islamiques, correspondant à 14 990 000 euros, soit environ 9,819 milliards de francs CFA, conclu le 10 septembre 2023 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du riz au Cameroun (PDCVRC).
- **Decree N°2023/502 of 08 november 2023** to order the publication in the Official Gazette of the of Project Loan Agreement N°1027 for the amount of ID 12 050 000, equivalent to EUR 14 990 000, or approximately CFAF 9.819 billion, concluded on 10 september 2023 between the Republic of Cameroon and the Islamic Development Bank (IDB), to finance the Rice Value Chain Development Project in Cameroon (RVCDPC).
- **Décret N°2023/503 du 08 novembre 2023** ratifiant l'Accord de prêt du Projet N°1027, d'un montant de 12 050 000 Dinars Islamiques, correspondant à 14 990 000 euros, soit environ 9,819 milliards de francs CFA, conclu le 10 septembre 2023 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur du riz au Cameroun (PDCVRC).
- **Decree N°2023/503 of 08 november 2023** to ratify of Project Loan Agreement N°1027 for the amount of ID 12 050 000, equivalent to EUR 14 990 000, or approximately CFAF 9.819 billion, concluded on 10 september 2023 between the Republic of Cameroon and the Islamic Development Bank (ISDB), to finance the Rice Value Chain Development Project in Cameroon (RVCDPC).
- **Décret N°2023/504 du 10 novembre 2023** portant nomination d'un Ambassadeur. Monsieur Foumane Sébastien, en Roumanie avec résidence à Rome (Italie).
- **Decree N°2023/504 of 10 november 2023** to appoint an Ambassador. Mr. Foumane Sébastien, to Romania will residence in Rome, Italy.
- **Décret N°2023/505 du 10 novembre 2023** portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain. Monsieur Oboun Nyebe Williams Paul.
- **Decree N°2023/505 of 10 november 2023** to appoint an official at the Ministry of Housing and Urban Development. Mr. Oboun Nyebe Williams Paul.
- **Décret N°2023/506 du 10 novembre 2023** ratifiant l'Accord de financement de vente à tempérament du projet n°1027, d'un montant de 64,450 euros, soit environ 42 220 000 000 de FCFA conclu le 10 septembre 2023 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du Projet de Développement de la Chaîne de valeur du Riz au Cameroun (PDCVRC).
- **Decree N°2023/506 of 10 november 2023** to ratify Project Installment Sale Financing Agreement N°1027 for an amount of EUR 64.450, or approximately CFAF 42 220 000 000, concluded on 10 september 2023 between the republic of Cameroon and the Islamic Development Bank (ISDB), to finance the Rice Value Chain Development Project in Cameroon (RVCDPC).
- **Décret N°2023/507 du 15 novembre 2023** portant nomination d'un Ambassadeur. Monsieur Fotabong Albert Njoteh.
- **Decree N°2023/507 of 15 november 2023** to appoint an Ambassador. Mr. Fotabong Albert Njoteh.
- **Décret N°2023/508 du 16 novembre 2023** modifiant partiellement les termes du décret N°2021/572 du 23 septembre 2021 portant mise à la retraite et versement dans la réserve mobilisable, de certains personnels Officiers des Forces de Défense. Colonel Ndongo Mve Désiré.
- **Décret N°2023/509 du 16 novembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade de Sous-Lieutenant. Atangana Engozo'o Arnold Willy, Ella Allo'o Albert.
- **Décret N°2023/510 du 16 novembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nominations au grade de Lieutenant. Aspirant Sime Ingrid Laure.
- **Décret N°2023/511 du 16 novembre 2023** portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense et nomination au grade de sous-



Lieutenant. Aboukachala Mandoum, Sonwa Touayem Martial Romaric.

▪ **Décret N°2023/516 du 16 novembre 2023** portant nomination du Directeur Général des Elections à « Elections Cameroon » (ELECAM). Monsieur Essousse Erik.

▪ **Decree N°2023/516 of 16 november 2023** to appoint the Director General of Elections at "Elections Cameroon" (ELECAM). Mr. Essousse Erik.

▪ **Décret N°2023/517 du 16 novembre 2023** portant nomination du Directeur Général Adjoint des élections à « Elections Cameroon » (ELECAM). Monsieur Abdoukarimou.

▪ **Decree N°2023/517 of 16 november 2023** to appoint the Deputy Director general of Elections at "Elections Cameroon" (ELECAM). Mr Abdoukarimou.

▪ **Décret N°2023/518 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination dans l'Ordre de la Valeur au titre de la Fête Nationale du 20 mai 2023. Monsieur Eloudou Effa Serge Mathieu et autres.

▪ **Décret N°2023/519 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination dans l'Ordre du Mérite Camerounais au titre de la Fête Nationale du 20 Mai 2023. Madame Foe Marie Thérèse Antoinette épse Bidong Mbega et autres.

▪ **Décret N°2023/520 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination dans l'Ordre du Mérite Agricole au titre de la Fête Nationale du 20 Mai 2023 Madame Elele Manga, Conseillère Municipale à Mbangassina au grade de Chevalier et autres.

▪ **Décret N°2023/521 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination dans l'Ordre du Mérite Sportif au titre de la Fête Nationale du 20 Mai 2023. Monsieur Bekala Ndoh Felix, Officier de Police Principal. Au grade de Chevalier et autres.

▪ **Décret N°2023/522 du 21 novembre 2023** portant attribution de la Médaille de la Force Publique au titre de la Fête Nationale du 20 Mai 2023. Maréchal de Logis- Chef Doubla Moulinier et autres.

▪ **Décret N°2023/523 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Ngaka Benjamin, Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade, au grade de Chevalier de l'Ordre de la Valeur.

▪ **Décret N°2023/524 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Matanga Maurice, Directeur de Stratégie et du Développement à la SNH, au grade d'officier et autres.

▪ **Décret N°2023/525 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Excellence Djiddi Bichara Hassan, Ambassadeur de la République du Tchad au Cameroun, élevé à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur.

▪ **Décret N°2023/526 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Meno Alfred, Directeur du Bureau de l'International Multiracial Shared Cultural Organization (IMSCO) à Yaoundé, au grade de Commandeur.

▪ **Décret N°2023/527 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Olivette Otele, Professeur d'Histoire Coloniale à l'Université de Bristol, au grade de Commandeur et autres.

▪ **Décret N°2023/528 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Assamba Ongodo Charles, Ministre plénipotentiaire, Directeur de la Coopération au MINEPAT, au grade de Commandeur et autres.

▪ **Décret N°2023/529 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Bihina Effila Gabriel, Maire de la Commune de Yaoundé 4, au grade d'Officier, Monsieur Nanga Lucien, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 4, au grade de Chevalier.

▪ **Décret N°2023/530 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Dongmo Louis, Ingénieur Electromécanicien, Directeur Général de l'Entreprise des Travaux COMAR, Monsieur Meli Pierre, Directeur Général de la Mission de Contrôle ECTA-BTP, au grade de Chevalier.

▪ **Décret N°2023/531 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Kerrethel Avery, Spécialiste en Gestion des Urgences à la Division des Operations d'Urgence CDC, au grade de Chevalier et autres.

▪ **Décret N°2023/532 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Hendji Yoya Michel, Directeur National Adjoint de Nelen Keller International, au grade de Chevalier

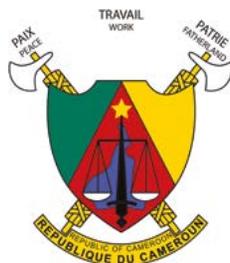
▪ **Décret N°2023/533 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Lengue Malapa



Jean Emile, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 1<sup>er</sup>, au grade d'Officier et autres.

- **Décret N°2023/534 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Fabien Mayer, Managing-Cofounder of Leap Creative Studio, Roshan Soomarchun, Chief Executive Officer of Leap Creative Studio, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/535 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Hyuk Jin Kwon, Représentant de la Société Samsuns en charge de l'exécution des travaux de construction de l'HGG, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/536 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Dodo Ndoke Gabriel, Ancien Ministre de Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, au grade de Commandeur.
- **Décret N°2023/537 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Mboutchouang Kagne Ernest, Ancien Operateur Economique à Yaoundé, au grade d'Officier.
- **Décret N°2023/538 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Delphine Mekounte Epouse Nan, Présidente Nationale du Réseau des Femmes Leaders pour la transformation de l'Afrique, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/539 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Alain Djene Djento, Auteur-Compositeur-Interprète, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/ 540 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Fam Elom Ruben, Chef Traditionnel du village Nkoadjap à Efoulan, au grade de Chevalier
- **Décret N°2023/541 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Ehode Salomon, Ancien Percepteur du Trésor à l'Ambassade du Cameroun au Sénégal, au grade de Chevalier.
- **Décret N°2023/542 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la valeur. Feu Isi Yanouka, Ambassadeur d'Israël au Cameroun, élevé à la Dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2023/543 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Mabou Mabou, Conseiller Technique N°2 au Ministère de la Communication, au grade de Chevalier.

- **Décret N°2023/544 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Medoulou Mengolo Cleopasse, Intendant adjoint Chargé des Affaires Intérieures à Yaoundé, au grade d'Officier.
- **Décret N°2023/545 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Kathy Martha Spahn, Présidente Directrice Générale de " Helen Keller International", au grade de chevalier et autre.
- **Décret N°2023/546 du 21 novembre 2023** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Maina Anatole, Administrateur Civil Principal hors échelle, Secrétaire Général du Minfopra, au grade d'Officier et autres.
- **Décret N°2023/547 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'ordre de la valeur. Monsieur Kendeck Mandeng Emmanuel, Ancien Conseiller Technique aux A.D/PRC, au grade de Commandeur.
- **Décret N°2023/548 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'ordre de la valeur. Feu Etoundi Charles Borromée, ancien Ministre d'Etat, élevé à la Dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2023/549 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Menyoli Charles Namme, Founder and Chief Executive Officer of the Fako Transport, Shipping company and the Douala Mooring Company, élevé à la Dignité de Grand Officier.
- **Décret N°2023/550 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Bipoun Woum Joseph Marie, Ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports, membre du Conseil Constitutionnel élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2023/551 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Nya Isaac, Ancien Directeur Régional de la Société Transports Blat, élevé à la Dignité de grand Cordon.
- **Décret N°2023/552 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Ni John Fru Ndi, Président du parti " Social Democratic Front" SDF à Bamenda, élevé à la Dignité de Grand Cordon.
- **Décret N°2023/553 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du



Mérite Camerounais. Feu Manamourou Isabelle épouse Silikam, Député à Yagoua, élevé à la Dignité de Grand Cordon.

▪ **Décret N°2023/554 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Mengue Ajomo Paulette Epse Bisseck, Professeur d'Université. Questeur au Bureau au Senat à Yaoundé, élevé à la Dignité de Grand Cordon.

▪ **Décret N°2023/555 du 21 novembre 2023** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Nanjip Nguenpang Rogi Cabrel, Artiste Musicien et humoriste, au grade de chevalier.

▪ **Décret N°2023/556 du 21 novembre 2023** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre exceptionnel. Staff Sergeant Birwe Robert, CDG 3° BIR et autres.

▪ **Décret N°2023/557 du 21 novembre 2023** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Mgr. Samuel Klada, Archevêque de Douala, au grade d'Officier.

▪ **Décret N°2023/558 du 21 novembre 2023** infligeant une sanction disciplinaire à un Magistrat. Monsieur Gollo Yang Vang Aramda William, Magistrat de 1<sup>er</sup> grade, 4<sup>e</sup> échelon pour manquements graves à l'honneur, et à la dignité.

▪ **Decree N°2023/558 of 21 november 2023** to inflict a disciplinary sanction on a legal Officer. Mr. Gollo Yang Vang Aramsda William, Judicial / Legal Officer, first scalen incremental position 4, for seriour beach of honor an dignity.

▪ **Décret N°2023/559 du 23 novembre 2023** portant attribution de la Croix de la Valeur Militaire du Cameroun. Capitaine de Vaisseau Mbue Ngappe Blaise.

▪ **Décret N°2023/560 du 23 novembre 2023** modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2019/602/PR du 05 novembre 2019 portant révocation d'office de Monsieur Fogha'a Paul (Mle 156 393-A), pour abandon de poste, faits commis le 18 juillet 2019.

▪ **Décret N°2023/562 du 30 novembre 2023** portant admission au corps des Officiers des Forces de Défenses et nomination au grade. Aspirant Sandio Marc Olivier et autres.

▪ **Arrêté N°0862/CAB/PR du 07 novembre 2023** portant concession d'une pension de réversion et

réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant-Colonel Zibi Etienne Leopold.

▪ **Arrêté N°0863/CAB/ PR du 07 novembre 2023** portant concession d'une pension de réversion à l'ayant cause d'un Officier. Feu le Chef d'Escadron Bille Essam Victor.

▪ **Arrêté N°0864/CAB/PR du 07 novembre 2023** plaçant Madame Bell Assamba Tatiana (Mle 768 807-N), Officier de Police Principal, en position de disponibilité.

▪ **Arrêté N°0865/CAB/PR du 07 novembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Kouoh Kouabo Bernard (Mle 169 442-Z), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0867/CAB/PR du 09 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mabout Singaï (Mle 520 623-M), Commissaire Divisionnaire.

▪ **Arrêté N°0868/CAB/PR du 09 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Tatepo Joseph (Mle 305 427-N), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0869/CAB/PR du 09 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Loukoume Jean Jacques (Mle 169 332-X), Officier de Police 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0872/CAB/PR du 09 novembre 2023** allouant la pension de réversion à l'ayant cause de Monsieur Djambou Georges Claude, (Mle 013 396-P), Commissaire Divisionnaire décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0873/CAB/PR du 09 novembre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Akoue Albert (Mle 083 935-G), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0875/CAB/PR du 09 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès



et liquidant les droits de la succession de Monsieur Alou'ou Prosper (Mle 527 769-X), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0877/CAB/PR du 09 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Evina Serges (Mle L-106 616), Gardien de la Paix de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0878/CAB/PR du 09 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Atabong Terence (Mle L-106 326), Gardien de la Paix de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0879/CAB/PR du 09 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Tobokbe Don Fils (Mle I-059 898), Gardien de la Paix de 1<sup>er</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0880/CAB/PR du 10 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Wowe (Mle 161 742-U), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0882/CAB/PR du 14 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mba Edmond André (Mle 156 465-I), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0883/CAB/PR du 14 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Belogo Jean Paul (Mle 355 938-B), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0884/CAB/PR du 14 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Assanguena Andjongo Emmanuel (Mle 503 113-A), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0885/CAB/PR du 14 novembre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur de Mekok Angoua (Mle 130 159-Q), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0889/CAB/PR du 14 novembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Mbarga Luc Cyrille (Mle 586 715-J), pour manquement aux consignes et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par soustraction frauduleuse de destruction de dossier administratifs. Faits commis le 12 décembre 2022.

▪ **Arrêté N°0891/CAB/PR du 15 novembre 2023** portant avancement d'échelon admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Modopo Aimé Robert (Mle 526 382-C), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0892/CAB/PR du 15 novembre 2023** rapportant l'arrêté n°1154/CAB/PR du 27 octobre 2021

portant révocation d'office de Monsieur Eloundou Ebene Florent Fabrice (Mle 766 056-I), Gardien de la Paix Principal.

▪ **Arrêté N°0893/CAB/PR du 15 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Ngawok Tientcheu Steve Hermann (Mle S-059 211), Gardien de la Paix de 2<sup>e</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0894/CAB/PR du 15 novembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Olivia Ngalak Kaberi (Mle T- 111 012), Gardien de la Paix de 2<sup>e</sup> grade. Pour manquements aux consignes par abandon d'une activité prescrite, faute contre l'honneur, le devoir et la probité par interpellation pour consommation de cannabis. Faits commis dans la nuit du 26 au 27 décembre 2022

▪ **Arrêté N°0895/CAB/PR du 16 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ondoa Fital (Mle 503 624-X), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0896/CAB/PR du 16 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Ankeligou Philippe Laurent (Mle J-106 308), Gardien de la Paix de 2<sup>e</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0897/CAB/PR du 22 novembre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Nwos A Dang Emmanuel (Mle 147 307-S), Commissaire de Police décédé à la retraite.

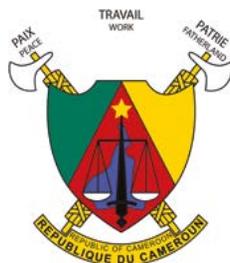
▪ **Arrêté N°0898/CAB/PR du 22 novembre 2023** portant reclassement, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Augustine Pedankwang (Mle 376 085-I), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0899/CAB/PR du 22 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Titashipu Christopher Robwondzeh (Mle 356 812-Z), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0900/CAB/PR du 22 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mokosa Emmanuel (Mle 170 566-U), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0904/CAB/PR du 22 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Anoumtoum Momboum Serge (Mle E-055 813), Officier de police de 1<sup>er</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0905/CAB/PR du 22 novembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement de grade à



Monsieur Mvondo Ebode Catherin Daniel (Mle N-108 416), Gardien de la Paix de 1er grade. Pour manquements aux consignes par abandon d'un poste de garde et d'une armée à feu de service. Faits commis dans la nuit du 02 au 03 décembre 2022.

▪ **Arrêté N°0906/CAB/PR du 22 novembre 2023** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Ango Roger Patrick (Mle X-057 360), Gardien de la Paix de 1er grade. Pour manquement aux consignes par abandon d'une activité prescrite et faute contre l'honneur, le devoir et la probité par soustraction frauduleuse d'une arme à feu de service. Faits commis courant du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2022.

▪ **Arrêté N°0907/CAB/PR du 22 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ongolo Roger Claude (Mle 531 983-N), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0908/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tuebo Modeste (Mle 520 788-B), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0909/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Foumena Ebogo Jean Marie (Mle 502 786-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0910/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension attribuer aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Evina Joseph (Mle 541 088-F), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0911/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuer aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Temoa (Mle 366 567-S), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0912/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Kwantum John Ngwainbi (Mle 160 135-F), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0913/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Lebang Massongte Nicodème (Mle 169 986-Z), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0914/CAB/PR du 23 novembre 2023** allouant la pension de réversion aux ayants cause de Monsieur Abessolo Atengan (Mle 147 198-M), Officier de Police Principal décédé à la retraite.

▪ **Arrêté N°0915/CAB/PR du 23 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Belinga Okong Jean, (Mle 541 188-P) Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0916/CAB/PR du 23 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur John Patrice (Mle 169 358-M), Officier de Police de 2<sup>e</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0917/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant avancement d'échelon, puis constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Njoki Youmba Albert Simon David (Mle 607 777-R), Officier de Police de 1<sup>er</sup> grade.

▪ **Arrêté N°0918/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant révocation d'office de Monsieur Tchoukeu Joseph Lajoie (Mle 702 281-J), Inspecteur de Police de 2<sup>e</sup> grade, pour abandon de poste.

▪ **Arrêté N°0919/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant attribution d'un capital-décès quintuplé aux ayants cause d'un sous-Officier. Feu l'Adjudant Sobdeube Alfred.

▪ **Arrêté N°0920/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant concession et réversion d'une pension permanente d'invalidité aux ayants cause d'un Officier. Feu le Lieutenant Abouha Mahamat Adam.

▪ **Arrêté N°0921/CAB/PR du 23 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ntiga Mewolo (Mle 525 610-X), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0922/CAB/PR du 27 novembre 2023** portant admission en stage de Spécialisation dans les Ecoles de Formation des Personnels Medico-Sanitaires de quatre (04) fonctionnaires de la Sûreté Nationale. Officier de Police Beaga Mimong Charles Cyriaque Rodrigue et autres.

▪ **Arrêté N°0923/CAB/PR du 27 novembre 2023** portant admission en stage de deux (02) fonctionnaires de Police pour Etudes à l'Institut des Relations Internationales (IRIC). Commissaire de Police Edzengte René Thierry.

▪ **Arrêté N°0924/CAB/PR du 27 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension



d'ancienneté à Monsieur Zakaria Boukar (Mle 533 289-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0925/CAB/PR du 27 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuer aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles, à Monsieur Mayo Martin (Mle 149 506-F), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0926/CAB/PR du 27 novembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mvomo Emeran Seraphin (Mle 170 946-W), Officier de Police de 2e grade.

▪ **Arrêté N°0927/CAB/PR du 27 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Madame Likambi Enanga epse Mouchikpou Elisabeth (Mle 370 327-Z), Officier de Police de 2e grade.

▪ **Arrêté N°0928/CAB/PR du 27 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Mbonny Luke Nken (Mle 366 075-P), Commissaire de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0929/CAB/PR du 27 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Kum Christopher Kpwe (Mle 170 145 -G), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0930/CAB/PR du 27 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Kovotseu Jean Claude (Mle 599 325-M), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0931/CAB/PR du 27 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Bouba Moussa Benjamin (Mle 599 576-H), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0932/CAB/PR du 27 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Tchoungui Jacques Henry (Mle 570 534-U), Officier de Police de 2e grade.

▪ **Arrêté N°938/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Apuamun Issah (Mle 525 043-U), Officier de Police de 2e grade.

▪ **Arrêté N°0939/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Fifen Emmanuel Bertrand (Mle 357 716-Z), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0940/CAB/ PR 28 novembre 2023** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Essambe Philippe (Mle 357 858-V), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0945/CAB/PR du 30 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ntamack André (Mle 502 770-S), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0946/CAB/PR du 30 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Medjo Monemekuk Alain (Mle 357 687-W), Officier de Police de 2e grade.

▪ **Arrêté N°0933/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tige Veulma (Mle 162 687-I), Commissaire de Police.

▪ **Arrêté N°0934/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Zra Vandji (Mle 162 643-U), Commissaire de Police.

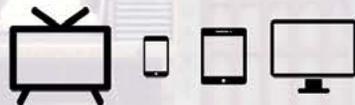
▪ **Arrêté N°0935/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Kemta Engelbert (Mle 369 543-K), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0936/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article du 5 décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Kougang Antoine (Mle 356 329-V), Officier de Police Principal.

▪ **Arrêté N°0937/CAB/PR du 28 novembre 2023** portant admission à la retraite et allouant la pension attribuée aux fonctionnaires ayant servi au moins vingt-cinq (25) ans de service effectif, prévue à l'article 5 du décret n°74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles à Monsieur Abakar Domo (Mle 375 663-S), Officier de Police de 2e grade.



***La Présidence chez vous***  
***Welcome to the Presidency***



***PRC TV disponible sur Play Store***  
***PRC TV is available on Play Store***

***Réception à la fréquence***  
***Frenquency***

***546 MHZ - TNT CANAL 30***

# LE TEMPS DES OPPORTUNITÉS

NEWSLETTER ON THE  
MANDATE OF GREAT  
OPPORTUNITIES



# CHRACERH

- ✓ *A gift by the Presidential Couple*
- ✓ *A reference public hospital establishment in Central Africa with state-of-the-art equipment.*

## **Main Specialities**

- ✓ *Gynaecological Endoscopic surgery*
- ✓ *Assisted Reproductive Technology (ART)*
- ✓ *Antenatal diagnosis*
- ✓ *Management of high risk pregnancies and epidural deliveries*
- ✓ *Gynaecological Oncology*
- ✓ *Senology and plastic surgery*

**400 babies born to the joy of many families!**

- ✓ *Un don du Couple Présidentiel*
- ✓ *Un établissement public hospitalier de référence en Afrique Centrale, avec des équipements à la pointe de la technologie.*

## **Spécialités**

- ✓ *Chirurgie Endoscopique en Gynécologie*
- ✓ *Procréation Médicalement Assistée (PMA)*
- ✓ *Diagnostic anténatal*
- ✓ *Prise en charge des grossesses à haut risque et accouchements sous péridurale*
- ✓ *Cancérologie gynécologique*
- ✓ *Sénologie et chirurgie plastique*

**400 bébés nés, pour le bonheur de nombreuses familles !**



Inaugurated on 6 May 2016  
by Mrs. Chantal BIYA,  
Cameroon's First Lady

Inauguré le 06 mai 2016  
par Madame Chantal BIYA,  
Première Dame du Cameroun